



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 30 MAI 2016



PROCES VERBAL

<u>DOSSIERS EN EXERGUE</u>	PAGES
----------------------------	-------

Rénovation du Centre des Congrès - Présentation

9

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

1°) Angers Cœur de Maine - Site Ligny - Jean Turc - Mandat d'études et de travaux confié à la Société Publique Locale de l'Anjou. (DEL-2016-219)

26

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Roch BRANCOUR

2°) Angers Cœur de Maine - Marché de maîtrise d'œuvre urbaine avec l'équipe GRETHER - Avenant n°5 pour l'aménagement du secteur Ligny - Jean Turc. (DEL-2016-220)

40

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Faten SFAÏHI

3°) Pacte Républicain - Charte de la Laïcité - Approbation (DEL-2016-221)

47

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

4°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 - Stade Jean Bouin - Mise à disposition - Convention avec la SASP Angers SCO - Réalisation de travaux d'entretien - Remplacement de la pelouse - Approbation (DEL-2016-222)

57

<u>AUTRES DOSSIERS</u>	PAGES
------------------------	-------

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

Rapporteur : Alima TAHIRI

5°) Association des Habitants et Commerçants du Grand Pigeon et Alentours - 61ème anniversaire de la rue Levavasseur - Attribution de subvention exceptionnelle (DEL-2016-223)

63

Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN

6°) Projets de quartiers 2016 - Université d'Angers (ISTIA) - Attribution d'une subvention pour un projet d'innovation robotique et numérique dans le cadre du renouvellement urbain de Belle-Beille. (DEL-2016-224)

64

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

- 7°) ADEMA (Association Des Etudiants en Médecine Angevins) - Hôpital des Nounours - Edition 2016 - Attribution de subvention. (DEL-2016-225) 66

Rapporteur : Caroline FEL

- 8°) Mise en œuvre du programme Parler Bamin - Convention de participation financière avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) - Approbation. (DEL-2016-226) 67
- 9°) Crèche familiale et Ecole Montesquieu - Aide financière au fonctionnement - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Maine-et-Loire - Convention - Approbation (DEL-2016-227) 82
- 10°) Jardin de Moi z'à nous - Soutien au réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents - Subvention. (DEL-2016-228) 86

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Alain FOUQUET

- 11°) Candidature de la Ville d'Angers au label UNESCO Mémoire du monde pour la tenture de l'Apocalypse d'Angers - Approbation (DEL-2016-229) 87
- 12°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projet - Convention - Avenant - Approbation (DEL-2016-230) 89
- 13°) Charte Culture et Solidarité - Saison 2015/2016 - Convention avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Anjou Théâtre (DEL-2016-231) 91
- 14°) Fête de la Musique 2016 - Organisation d'une scène place du Ralliement - Association U13sons - Convention - Attribution d'une subvention pour la programmation et la gestion technique de la scène - Approbation. (DEL-2016-232) 93
- 15°) Festival des Accroche-Cœurs 2016 - Contrats avec des artistes - Approbation (DEL-2016-233) 95
- 16°) Festival Tempo Rives 2016 - Contrats de cession de droits de représentation - Approbation (DEL-2016-234) 97
- 17°) Emission "Prodiges" - Convention de partenariat avec la Société Shine France - Approbation (DEL-2016-235) 100
- 18°) Bibliothèque municipale - Animations - Spectacle "Heure d'Œuvre" et "Tour de vélo" à la Bibliothèque Toussaint et Saint-Nicolas, et accueil de l'auteur Christos Chryssopoulos - Contrats - Approbation (DEL-2016-236) 102
-

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

- 19°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution. (DEL-2016-237) 104
- 20°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Associations sportives amateurs - Subvention "manifestations" - Annulation (DEL-2016-238) 105
-

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

- 21°) Quartier Hauts de Saint Aubin - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 25 logements - Boulevard Jacqueline Auriol - Garantie d'emprunts d'un montant total de 2 165 000 €. (DEL-2016-239) 107
- 22°) Quartier Doutre / Saint Jacques - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 24 logements - Rue Chef de Ville - Garantie d'emprunts d'un montant total 912 000 €. (DEL-2016-240) 109
-

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Michelle MOREAU

- 23°) Vacations de psychologue - Réactualisation (DEL-2016-241) 111
-

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Christophe BECHU

- 24°) Commissions Thématiques - Composition - Modificatif (DEL-2016-242) 114
- 25°) Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain (CNPTU) - Désignation d'un représentant (DEL-2016-243) 115
- 26°) Institut Régional d'Education et de Promotion pour la Santé des Pays de la Loire (IREPS) - Désignation d'un représentant (DEL-2016-244) 116
- 27°) Syndicat Mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne - Désignation des nouveaux membres - Approbation (DEL-2016-245) 117
- 28°) Société d'Economie Mixte Locale Angers Expo Congrès - Structure des organes dirigeants et modification de l'objet social (DEL-2016-246) 119
- 29°) Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) - Désignation de représentants (DEL-2016-247) 121
-

SANTE PUBLIQUE

Rapporteur : Françoise LE GOFF

- | | |
|--|-----|
| 30°) Association la Course en ligne - Subvention - Convention de partenariat avec l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque - Approbation (DEL-2016-248) | 123 |
| 31°) Formation premiers secours - Jeune Chambre Economique d'Angers - Subvention exceptionnelle (DEL-2016-249) | 126 |
| 32°) Association Soins Santé - Convention - Attribution d'une subvention - Approbation (DEL-2016-250) | 128 |

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

Rapporteur : Michelle MOREAU

- | | |
|--|-----|
| 33°) Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions (DEL-2016-251) | 131 |
|--|-----|

Rapporteur : Gilles GROUSSARD

- | | |
|---|-----|
| 34°) Création en Chine d'une Commanderie de la Confrérie des Chevaliers du Sacavin d'Anjou et de Saumur - Subvention (DEL-2016-252) | 133 |
| 35°) Congrès mondial de la Fédération internationale des Journalistes (FIJ) à Angers - Subvention (DEL-2016-253) | 135 |

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Rapporteur : Florian SANTINHO

- | | |
|--|-----|
| 36°) Concours "Un des meilleurs apprentis de France" - Subvention (DEL-2016-254) | 137 |
|--|-----|

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

- | | |
|--|--|
| 37°) Prévention Spécialisée - Association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA) – Convention 2016 entre le Département de Maine-et-Loire, les Villes d'Angers, Trélazé, Saumur, Cholet, la Communauté d'Agglomération du Choletais - Approbation (DEL-2016-255) | |
|--|--|

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

- 38°) Parc des Sports de la Baumette - Modification de programme - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Demande de permis de démolir - Autorisation de signature des marchés (DEL-2016-256) 141
- 39°) Soutien à l'investissement public local - Demande de subvention à l'Etat (DEL-2016-257) 143
- 40°) Renouvellement du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers de la Ville d'Angers par bornes escamotables automatiques - lot 2 : travaux d'entretien et de maintenance du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers - Avenant n° 5 (DEL-2016-258) 145
- 41°) Supervision et gestion du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers de la Ville d'Angers - Contrat avec la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) - Avenant n°1 (DEL-2016-259) 147
- 42°) Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Réseau de chauffage urbain - Convention de raccordement du groupe scolaire Gérard Philipe et police d'abonnement - Autorisation de signature (DEL-2016-260) 148
- 43°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (DEL-2016-261) 149

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

- 44°) Rapport sur la situation en matière de Développement Durable en 2015 - Présentation de la cinquième édition. (DEL-2016-262) 150
- 45°) Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Organisation de spectacles pour les rendez-vous au jardin - Contrats de cession des droits de représentation avec les associations Big Up, Foligammes et Sarabande. (DEL-2016-263) 159
- 46°) Arrachage de la jussie - Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire. (DEL-2016-264) 160
- 47°) Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Angers à l'Agence Locale du Climat et de l'Energie (ALEC) (DEL-2016-265) 161

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Roch BRANCOUR

- 48°) Angers - Quartier Madeleine Saint Léonard Justices - Rue Lebas et de la Madeleine - Ecole Lebas - transfert de propriété par le Département de Maine-et-Loire à la Ville d'Angers - Avenant au protocole (DEL-2016-266) 163

49°) Quartier Lafayette-Eblé - Allée du Seuil en Maine - Régularisation de servitudes de passage de lignes électriques souterraines et de l'installation d'un poste de transformation (DEL-2016-267)	165
50°) Quartier Justices - Rue Jean Jaurès - Constitution de servitudes de passage de canalisation souterraine et d'accès (DEL-2016-268)	167
51°) Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions (DEL-2016-269)	169

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

52°) Habitat - Prêt à Taux Zéro Plus - Soutien à l'Accession Sociale à la propriété - Dispositif d'aides municipales 2016 (DEL-2016-270)	171
--	-----

♦ LISTE DES DECISIONS prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	175
--	-----

♦ LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE pour information en application de l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales	182
---	-----

♦ **APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX :**

- **25 janvier 2016**
 - **29 février 2016**
-

♦ **QUESTIONS DIVERSES**

Christophe BECHU



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 mai 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-222), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-225), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, Mme Catherine GOXE, Mme Astou THIAM, M. Richard YVON et M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT (à partir de la DEL-2016-223)
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2016-226)
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Caroline FEL



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS

SEANCE DU LUNDI 30 MAI 2016

Monsieur le Maire : Très bien mes chers collègues. Je vous indique que Benoît PILET a donné pouvoir à Ahmed EL BAHRI, Gilles LATTÉ à Faten SFAIHI, Stéphane PABRITZ, à Michel BASLÉ, Jean-Pierre BERNHEIM à Karine ENGEL, Catherine GOXE à Roselyne BIENVENU, Richard YVON à Emmanuel CAPUS et Astou THIAM à Alima TAHIRI.

Quand il partira, Luc BELOT donnera pouvoir à Frédéric BÉATSE, Vincent DULONG a donné pouvoir à Estelle LEMOINE-MAULNY. Enfin Marcel MOULANT donne pouvoir à son départ à Pierre PICHERIT.

Mes chers collègues l'ordre du jour ce soir appelle de nombreux dossiers. Caroline FEL sera la secrétaire de séance. Le premier dossier portera d'abord sur la rénovation du centre des congrès. Il sera suivi des dossiers délibératifs puisque le premier dossier est un point d'information. Nous aurons ensuite les 52 rapports qui sont soumis à vos suffrages. Je vous indique que j'ai aperçu, en rejoignant la salle du conseil, une manifestation, un collectif, un groupe d'angevins qui se tient à l'extérieur du conseil municipal. Je les assure de ma disponibilité à pouvoir échanger ou les recevoir s'ils en font la demande, pour un moment d'entretiens.

Si j'ai bien compris, ils souhaitent nous interpeller sur une prise de position qui n'est pas directement reliée au conseil municipal d'Angers. C'est avec plaisir que j'aurai l'occasion d'échanger avec eux si ce groupe de personne me fait la demande d'un échange ou d'un entretien sur la question complexe de l'interdiction des nicotinoïdes étant entendu que je pense que nous sommes nombreux à mesurer la nocivité de ce produit pour les abeilles. Je ne connais pas d'adversaire des abeilles domestiques, ni à Angers, ni à l'extérieur d'Angers. Je vous indique d'ailleurs que la ville est en train d'implanter des ruchers. À la fin de cette année, une quinzaine de ruches seront implantées dans divers endroits de la ville et permettront de fabriquer du miel dans des lieux emblématiques qui sont des propriétés municipales.

La difficulté législative de l'article auquel ils se réfèrent n'est pas liée à la volonté de l'interdiction des néoniques, elle est liée à la législation européenne. Pour dire les choses de la manière la plus simple, il y a deux manières de faire de la politique. La première consiste à voter des textes que nous savons inapplicables, ou se lancer dans des discours qui ne sont pas suivis d'effet. La deuxième manière consiste à essayer de regarder comment obtenir un résultat en tenant compte de la législation européenne. La formulation d'un amendement qui n'était pas applicable parce qu'il n'est pas aujourd'hui conforme au droit communautaire a conduit un certain nombre de parlementaires, quelle que soit leur affiliation politique, à s'abstenir ou à voter contre, tout en votant une interdiction de principe de ces néonicotinoïdes. C'est ce qui a été fait par le Sénat le 12 mai. Ils ont voté de cette façon, mais en suivant les recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), c'est-à-dire à la condition que cette interdiction au 1er juillet 2018 permette d'avoir un délai en termes de temps qui ne conduise pas à une interdiction qui soit jugée non conforme par le droit communautaire. Je me tiens à la disposition des spécialistes de ce sujet pour pouvoir échanger avec eux. Mes chers collègues, voilà le point d'information que je souhaitais vous donner avant que nous puissions commencer ce conseil.

Le premier dossier concerne donc la rénovation du centre des congrès. Nous allons donc avoir le droit une présentation à deux voix. Cette présentation va se faire par l'intermédiaire d'Emmanuel CAPUS et de Jean-Marc VERCHÈRE. C'est peut-être Emmanuel CAPUS qui va commencer la présentation ? Monsieur CAPUS vous avez la parole.

Emmanuel CAPUS : Si vous le voulez bien, Monsieur le Maire, j'ai simplement un petit propos liminaire avant de passer la parole à Jean-Marc VERCHÈRE pour la rénovation de ce centre de congrès.

Vous savez que notre centre des congrès date de 1983. Cela a été l'un des premiers centre des congrès de l'ouest de France. Angers a été précurseur. Ce centre des congrès a donc naturellement et mécaniquement vieilli et il a besoin d'une rénovation complète. Il ne s'agit pas simplement d'un lifting, mais d'une rénovation complète sur site de cet outil. Les 4 objectifs de cette rénovation sont les suivants. Le premier objectif est de redynamiser l'attractivité commerciale du centre des congrès. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans un contexte d'hyper concurrence à l'heure actuelle. Nous avons de plus en plus de villes proches de nous qui ont des centres des congrès qui n'existaient pas en 1983. Nantes en a créé un en 1989, puis il y a eu La Rochelle et La Baule. Tous ces centres des congrès n'existaient pas. Rennes aura demain son centre des congrès. C'est une des dernières villes de l'Ouest qui n'en a pas.

Aujourd'hui l'outil ne nous permet pas d'accueillir tous les congrès que nous souhaiterions, notamment des congrès de plus de 1000 congressistes. La rénovation, telle qu'elle est projetée, permettra d'avoir un agrandissement, avec des espaces nouveaux, une amélioration et une modification des espaces actuels tels qu'ils existent, avec davantage de modularité. Cela permettra de développer cette attractivité commerciale. C'était l'un de nos principaux axes de campagne : le développement économique de la ville.

Le deuxième objectif est une rénovation, donc par essence la mise aux normes et la dotation des nouveaux outils techniques les plus modernes au service de ce centre des congrès. Au bout de 33 ans, c'est nécessaire. Cela permettra aussi d'améliorer l'acoustique de l'auditorium pour les différents utilisateurs et d'améliorer le confort d'utilisation pour les congressistes.

Le troisième objectif est de développer les contacts et développer l'ouverture vers le jardin. C'est l'une des raisons de notre choix de maintenir le centre des congrès en plein cœur de la ville, au cœur du jardin des plantes. La rénovation va permettre d'ouvrir davantage le centre des congrès sur le jardin des plantes, alors qu'aujourd'hui il lui tourne en partie le dos. Je présenterai le quatrième et dernier objectif, avant de donner la parole à Jean-Marc VERCHÈRE, si vous voulez bien Monsieur le Maire. Il s'agit d'améliorer l'identité du site.

Vous verrez effectivement que la façade du site a aujourd'hui quelque peu vieilli. Il s'agit d'avoir un outil phare en plein cœur de la ville pour permettre une visibilité, une identité forte avec un bâtiment majestueux sur le boulevard Carnot, avec le tramway qui s'arrêtera juste devant. Les images vous seront présentées.

Jean-Marc VERCHÈRE : Merci. Bonsoir Mesdames, Messieurs. Nous sommes aujourd'hui dans une phase qui n'est pas une phase qui a l'obligation de venir devant le conseil municipal. Nous en sommes à l'avant-projet sommaire. La dernière fois que nous avons évoqué ce dossier c'était pour passer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe de Frédéric ROLLAND et d'ALYA.

Aujourd'hui nous vous dévoilons un certain nombre d'images et le contenu principal de ce qu'est l'APS, sachant que nous viendrons en septembre devant le conseil municipal pour approuver l'avant-projet détaillé. Ce sera l'avant-projet définitif. Ce sera le moment où nous finaliserons l'enveloppe financière et l'ensemble des choix technologiques et techniques. Mais d'ores et déjà l'APS est une préfiguration assez fine.

CENTRE DES CONGRES

Rénovation et Modernisation

Conseil Municipal du 30 Mai 2016

Présentation de l'Avant Projet Sommaire

Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire
85, rue du Mail - CS 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél. : 02.41.05.43.16
www.angers.fr



AVANT PROJET SOMMAIRE

22.07.16

1

Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire



ENTREE MENDES FRANCE



22-07-16

Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire

argem.fr



Cette première vue est prise du bas de la place Mendès France, sur la façade retravaillée et ré-ouvragée.

Elle présente une façade beaucoup plus lisible, plus forte architecturalement parlant, et surtout en descendant boulevard Carnot qui s'affranchit de tout ce qui est fait de pointes et de creux qui donnaient une lecture un peu difficile et vieillissante.

ENTREE CARNOT



22-07-16

Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire

argem.fr



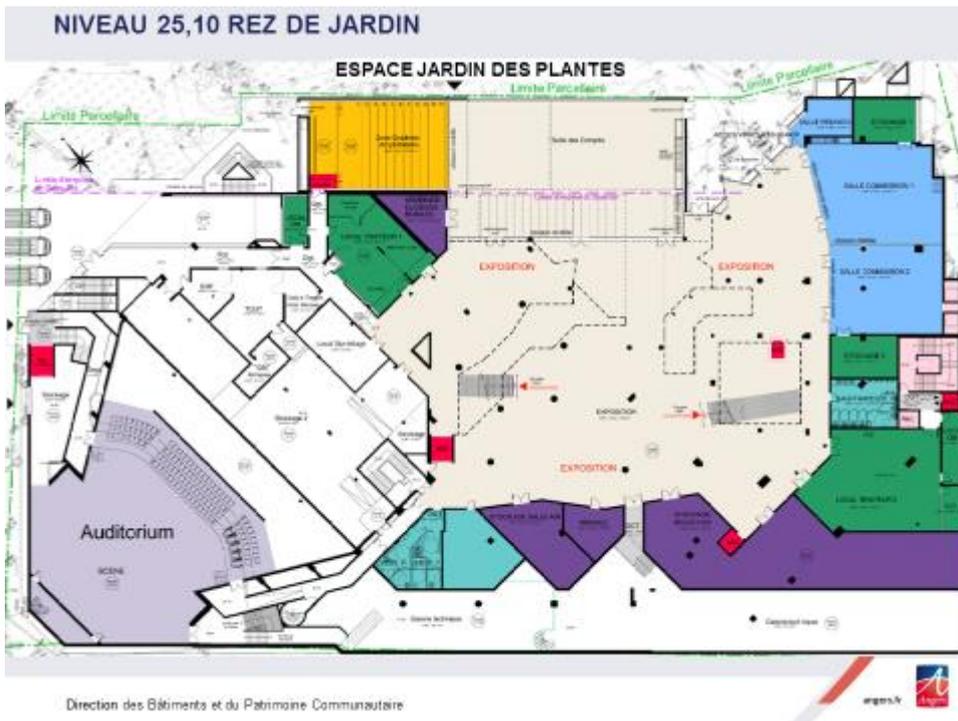
Sur la demande de la ville, l'architecte a complètement retravaillé l'entrée principale du centre de congrès avec une entrée beaucoup plus majestueuse, et plus large, juste en face de l'arrêt de la future station du tramway et une façade semi-vitrée, semi-métallique qui accompagne l'entrée principale du centre de congrès, et deux niveaux de bureaux où sont concentrés les services administratifs. Puis si nous revenons, nous voyons en arrière une casquette et une entrée haute administrative de l'hôtel et de certains espaces du centre. Elle est beaucoup plus marquante et plus prégnante sur le bout de la place Mendès France.

Voilà donc un des objectifs. Bien évidemment, nous nous employons aussi à faire en sorte qu'il y ait des liens avec l'hôtelier pour accompagner cela. Tout est loin d'être ficelé en la matière, mais l'immeuble d'hôtel situé juste derrière prend une autre présence compte tenu de cette casquette sur le boulevard.



Diapositive suivante : sur le côté jardin des plantes, nous vous avons dit dans le programme qu'il y avait une salle supplémentaire de 400 places maximum. Frédéric ROLLAND a choisi de nous proposer cette salle, en limite de la zone constructible du jardin des plantes, de forme très rectangulaire, venant s'encadrer dans la façade vitrée. La photographie ne la met pas bien en valeur, mais cette façade très ouvragée à pans coupés constitue une réécriture assez simple, parallélépipédique, ouverte sur le jardin des plantes de cette salle de 400 places.

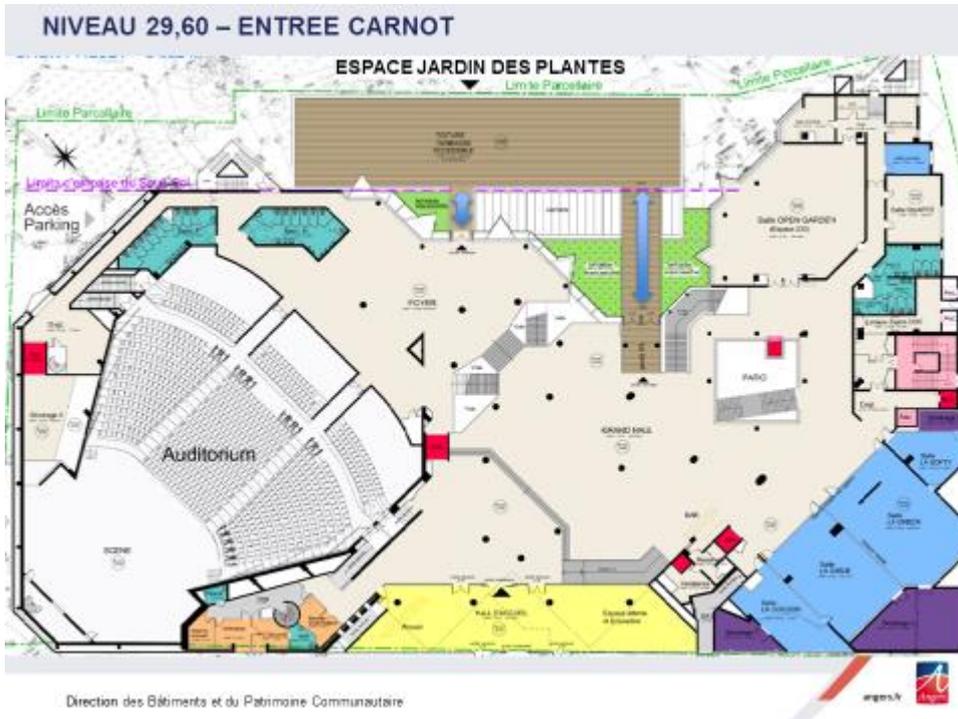
Elle s'occulte, vous l'aurez compris, mais elle permet aussi d'accueillir une terrasse, accessible aux personnes à mobilité réduite et accessible à partir du foyer haut de l'auditorium. Cette salle aura donc une partie avec des gradins, que nous devinons sur la droite de la photographie. Nous devinons des rideaux et un départ de gradins, pour avoir 150 à 170 places de gradins fixes qui pourront se prolonger avec apport de gradins dans la partie plane. C'est donc une salle polyvalente dédiée qui pourra recevoir à la fois des petits congrès ou des petites conférences, du cinéma et une partie plane ouverte sur l'intérieur du centre de congrès.



Nous voyons maintenant l'implantation de cette salle par rapport à la grande zone d'exposition basse qui pourra recevoir deux emplacements traiteurs et des parties repas pour pouvoir nous permettre ce dont parlait Emmanuel CAPUS, c'est-à-dire d'accueillir plus de 1 000 personnes en repas traiteur, mais aussi des expositions qui s'ouvriront sur cette salle nouvelle du jardin des plantes. Nous retrouvons un certain nombre de salles de commissions envers les deux locaux traiteurs.



Je passe assez vite, mais voilà ce que cela donne de l'intérieur.



Il y a une salle occultable, à la fois en partie supérieure bien évidemment et en partie sur le jardin. Mais c'est une salle qui donne de la lumière et de la profondeur à ces espaces d'exposition et traiteurs. Elle amène de la lumière au sein du centre qui en a bien besoin dans cette partie.

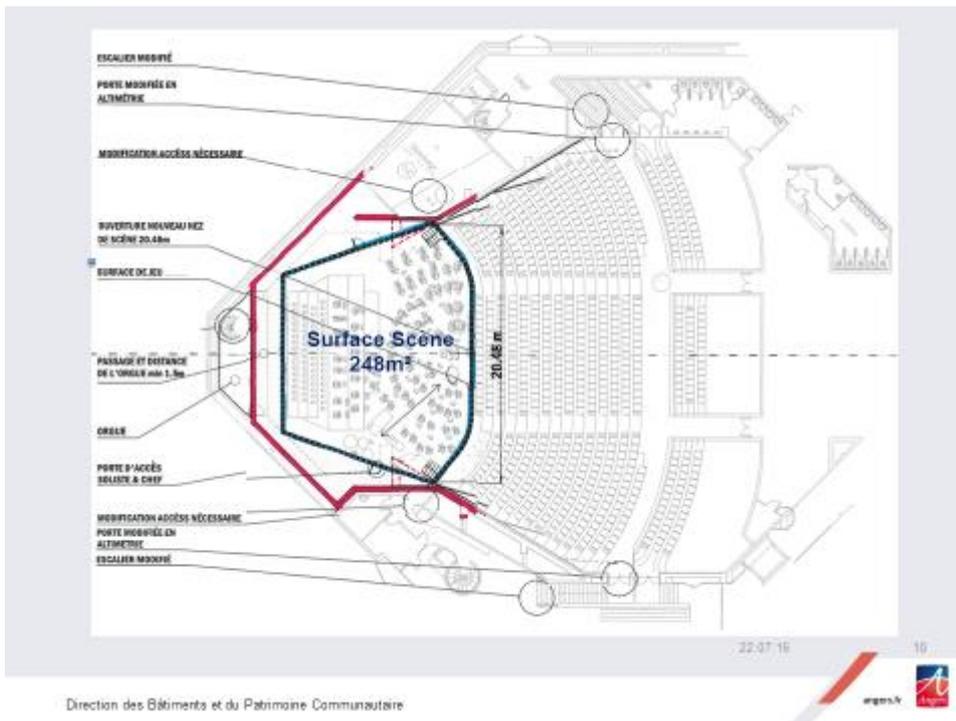


La partie terrasse bois pourra permettre de sortir, d'aller fumer, de réaliser un certain nombre d'expositions extérieures ou de vin d'honneur. Elle aura une partie de plain-pied côté foyer de l'auditorium. Il ne fallait pas que je dise qu'elle pourrait servir à être un espace fumeur ? C'est vrai, il ne fallait pas le dire, mais c'est quand même ce qui risque de se passer. Voilà cette terrasse, ouverte sur le jardin qui profite pleinement de ses frondaisons.



Ici nous avons la partie nouvelle salle, une recomposition, une réhabilitation de l'étage supérieur de la salle grand-angle et des salles de commissions. Il y a une réécriture du patio. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais c'est une refonte des espaces. Puis nous arrivons au troisième volet.

Le premier concernait la recomposition sur le boulevard ainsi qu'une lisibilité et une présence architecturale renforcée. Le deuxième volet portait sur l'espace jardin des plantes, et une nouvelle salle ouvrable de 400 places sur le jardin des plantes.



Puis le troisième volet concerne bien évidemment la modernisation pleine et entière de l'auditorium avec la refonte de l'acoustique, l'agrandissement de la scène, et l'ouverture du cadre de scène pour une grande formation philharmonique de l'ONPL. Elle a une ouverture, avec un élargissement à 20,50 mètres des murs de scènes, un agrandissement de la scène à 250 mètres carrés avec la possibilité d'intégrer des orgues. Il y a une recomposition du gradinage et un remplacement des sièges pour un confort amélioré et une vue meilleure, en maintenant la jauge du nombre de places malgré l'agrandissement de la scène et en faisant atténuer la coupure entre la partie haute et la partie basse, en tout cas visuellement.

ESTIMATION FINANCIERE

✓ Coût des Travaux : 14 637 800.00 € HT

Ce coût comprend l'ensemble des exigences programmatiques initiales à savoir :

- Création d'un nouveau lieu : l'Espace Jardin des Plantes en Rez-de-Jardin,
- Refonte totale de l'Auditorium,
- Rénovation de la salle Grand Angle, des Halls et circulations,
- Réaménagement des salles de commission,
- Extension des Bureaux,
- Mise à niveau technique de l'équipement,
- Traitement des Façades Boulevard et Jardin du Centre des Congrès,
- Réaménagement du Parvis et des Entrées,

✓ Toutes dépenses confondues, c'est-à-dire après prise en compte des honoraires et dépenses diverses, le budget global de l'opération est estimé à 17 585 000 € HT

22.07.16

11

L'estimation financière à ce stade de l'avant-projet se porte à 14 637 000 euros. Cela comprend : la création du nouveau lieu "espace jardin des plantes" en rez-de-jardin et la refonte totale de l'auditorium,

donc son augmentation de volume avec les changements de plafond et la diminution des zones entre le béton de la toiture et le plafond de l'auditorium pour gagner en acoustique. Il y a donc une refonte totale de l'auditorium, avec un remplacement des sièges, de la scène, une rénovation de la salle grand-angle, des halls et des circulations, réaménagement des salles de commission, extension des bureaux et regroupement de ceux-ci, et une mise à niveau technique de l'équipement.

Emmanuel CAPUS l'a dit, mais c'est vraiment une refonte de toute la technologie et de tous les réseaux. Il s'agit aussi de donner du lustre à l'ensemble des façades et des matériaux intérieurs. Il y a un traitement des façades boulevard et jardin et un réaménagement du parvis et des entrées. Toutes dépenses confondues, honoraires, dépenses diverses d'assurances, de contrôles techniques, cela nous amène à 17,5 millions d'euros.

CALENDRIER GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION	
✓ Etudes de Programmation	1 ^{er} Semestre 2015
✓ DCM Décision Lancement Consultation Maîtrise d'Oeuvre	29 Juin 2015
✓ Appel à candidature, Sélection des 3 Candidats et Négociation	2 ^{ème} Semestre 2015
✓ Choix de l'équipe	Début 2016
✓ Etudes de Conception	1 ^{er} Semestre 2016 à 1 ^{er} Trimestre 2017
<input type="checkbox"/> Esquisse <input type="checkbox"/> Avant Projet Sommaire <input type="checkbox"/> Avant Projet Définitif <input type="checkbox"/> Projet <input checked="" type="checkbox"/> Dossier de Consultation des Entreprises	Janvier à Février 2016 Mars à Avril 2016 Fin Mai à Fin Juillet 2016 Mi Septembre à Novembre 2016 Décembre 2016 à Janvier 2017
✓ Consultation des Entreprises – Appel d'Offres	2 ^{ème} Trimestre 2017
✓ Notification des marchés de travaux	Juin 2017
✓ Période de Préparation	3 ^{ème} Trimestre 2017
✓ Travaux	Fin Octobre 2017 à Décembre 2018 (interruption chantier 3 semaines en Janvier 2018)

12

Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire

argens.fr

Concernant le calendrier, nous sommes aujourd'hui fin mai. L'avant-projet sommaire est donc abouti. Cela engage toute la partie études de détail, avant-projet définitif pendant l'été, et projets techniques. Nous reviendrons en septembre pour faire approuver l'avant-projet définitif. Le dossier de consultation des entreprises sera prêt au tout début 2017 pour une consultation. Au second trimestre, il est prévu une phase de négociations et notification des marchés au début de l'été. Nous souhaitons engager les travaux au troisième trimestre. Il y aura une préparation pendant le troisième trimestre et le début des travaux en octobre 2017, avec cependant le maintien de l'auditorium pour le dernier trimestre 2017 et pour le mois de janvier 2018 afin d'y tenir "Premiers Plans".

Cela signifie que ces travaux d'octobre 2017 concerneront très certainement, même si aujourd'hui c'est encore un peu difficile de l'affirmer complètement, la nouvelle salle sur le jardin des plantes. Les travaux préparatoires permettront de ne pas démonter les réseaux. Nous gardons le centre des congrès pour recevoir dans l'auditorium et aux abords de l'auditorium à la fois un certain nombre de concerts, mais surtout le festival "Premiers Plans". Puis nous ferons les travaux au lendemain du festival "Premiers Plans" pendant 11 mois et demi, pour une inauguration ou une fin des travaux au festival "Premiers Plans 2019". Voilà Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Messieurs VERCHÈRE et CAPUS pour la présentation et pour cette information au conseil municipal de cet avant-projet sommaire concernant le centre des congrès. Mes chers collègues, avez-vous des questions ou des demandes d'intervention ? La parole est à Fatimata AMY.

Fatimata AMY : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, vous venez de nous présenter la rénovation du centre des congrès comme dossier en exergue du conseil du jour, donc un dossier hautement stratégique en matière de rayonnement pour la ville d'Angers et sa communauté urbaine.

Pour rappel, Monsieur le Maire, vous écriviez dans un courrier du 4 avril 2013, je vous cite : "le tourisme d'affaires est un axe important de développement économique pour Angers et je comprends parfaitement le souhait de s'interroger sur la capacité actuelle à répondre aux attentes des congressistes". Fin de citation. Permettez-moi également de rappeler les propos de Madame Catherine LEBLANC dans un échange avec Angers Mag' du 7 août 2015 : "le projet porté par l'actuelle majorité consiste en une rénovation et modernisation d'un équipement qui date de 1983, tout cela dans un contexte de concurrence accrue en la matière". Toujours selon Angers Mag de l'époque : "le tout devant nous revenir à plus de 16 104 000 euros". C'était la promesse de campagne.

Oui Monsieur CAPUS, la concurrence est rude dans notre région. Vous venez de le rappeler. Dans notre grande région Ouest, Rennes, Nantes, Saint-Malo, La Baule, Tours ont soit reconstruit des centres de congrès, soit rénové de façon importante les leurs. Mais notre région est également rude dans notre environnement local. Nous savons que des congrès se tiennent à Terra Botanica, à Arena Loire, au Parc Expos, aux Lieux Insolites, au Château, au Grenier Saint Jean, dans des musées et j'en passe. Cela fait beaucoup de monde avec qui partager le gâteau, qui si nous n'y prenons pas garde, pourrait devenir une tartelette pour notre belle ville d'Angers. Nous notons que la seule nouveauté, ce n'est pas moi qui le dis, elle se limite à une terrasse jardin de 392 mètres carrés et nous retenons surtout que la rénovation proposée n'est principalement qu'une transformation des espaces. Monsieur VERCHÈRE, vous venez de dire que c'est une refonte des espaces. Nous étions sûrs qu'avec une enveloppe de 16 millions d'euros et ce petit projet de départ, nous n'allions pas révolutionner le marché du congrès à Angers.

Monsieur le Maire, je vais parler un peu de ma vie privée, mais j'étais en week-end en Bretagne et quand j'en suis revenue dimanche soir, j'ai vu dans le journal que vous parliez maintenant d'une enveloppe de 20 millions d'euros. Nous nous en réjouissons. Le tourisme d'affaires est une filière d'emplois directs et indirects de plus de 5 000 personnes. Cela représente aussi 375 000 nuitées d'hôtel qui sont à elles seules 66% du business d'affaires des hôteliers, sans oublier les taxis, le commerce et la restauration. Ce sont les chiffres de la dernière lettre de l'office de tourisme. J'ai un seul exemple : le Bureau Horticole Régional représente deux millions d'euros de retombées économiques en moins dans les caisses. Nous ne le souhaitons pas, mais son départ, comme celui d'autres événements, serait un sacré coup dur pour le rayonnement du cœur de ville. Monsieur CAPUS, d'après le journal je vous cite : "nous devons réagir". Oui nous le devons, Monsieur CAPUS. J'ajouterai juste : "avec ambition et une vision stratégique". Ce centre pour lequel nous parlons aujourd'hui d'une enveloppe de 20 millions d'euros tout compris, sera -t-il plus polyvalent ? Puisque vous venez de dire Monsieur CAPUS, et nous en sommes conscients, que l'outil ne permet pas aujourd'hui d'accueillir tous les types de congrès. Quelle stratégie face à la concurrence, tant au niveau local, régional, que national ? Que faisons-nous face aux départs, comme par exemple ceux du BHR ? Quel est le coût économique pendant les travaux ? Vous avez parlé du fait que "Premiers Plans" pourra se tenir, mais nous n'avons pas entendu parler de l'ONPL. Que faisons-nous pendant les travaux avec l'ONPL ? En conclusion, la concurrence s'accroît, mais la concurrence fait de l'économie, et pas de la politique. L'ambition de la ville d'Angers ne doit pas être bloquée.

Monsieur le Maire, faites démentir les Douces Angevines, qui titraient il y a quelques jours : "Angers végété". Présentez-nous un projet de centre des congrès qui renforcera le rayonnement et l'attractivité de notre belle ville d'Angers. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame AMY. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Pas d'autres demandes d'intervention ? Nous allons passer aux réponses Monsieur CAPUS. La parole est à Emmanuel CAPUS.

Emmanuel CAPUS : Oui je vais ajouter quelques mots, Monsieur le Maire, parce qu'il faut rester sérieux. Nous présentons un projet de rénovation important, et complète sur le site. Cette rénovation, cela fait des années qu'elle aurait dû être faite. Nous avons tergiversé par le passé, dans l'équipe précédente, parce qu'il y a eu un projet de faire un centre des congrès avec un coût invraisemblable, de l'autre côté de la Maine, non desservi par le tramway.

Nous nous sommes rendu compte, dans votre propre majorité, que ce n'était pas faisable et qu'il ne fallait pas le faire. Il y a eu un moratoire et ensuite nous n'avons pas vraiment compris quel était exactement votre projet. Je crois que dans votre projet vous disiez qu'il fallait approfondir les études sur le nouveau centre des congrès. Nous avons perdu un temps fou. En plus, pendant tout ce temps-là vous avez expliqué que notre centre des congrès actuel était vétuste de telle sorte qu'effectivement, cela me permet de répondre aussi ce que j'ai lu dans la presse, si vous regardez les chiffres d'Angers Expo Congrès 2011, 2012 et 2013, vous voyez effectivement que le chiffre d'affaires et le bénéfice d'Angers Expo congrès était négatif sur ces années-là. Nous avons été déficitaires.

Vous avez été déficitaires en 2012 et 2013. Aujourd'hui la société va bien. Nous avons un exercice bénéficiaire cette année et l'année dernière il était également bénéficiaire. C'est pour répondre à la question et aux inquiétudes de certains sur les finances d'Angers Expo Congrès.

Je reviens sur le centre des congrès. Après toutes ces tergiversations, l'équipe à laquelle j'appartiens a présenté un projet clair : rénovation complète sur le site du jardin des plantes au cœur de la ville, pour les raisons que j'ai exposées tout à l'heure. Nous sommes au cœur de la ville, nous aurons le tramway qui passera devant. Nous avons le jardin des plantes. Nous avons effectivement une vitrine sur le végétal, auquel nous sommes très attachés, et cela nous coûte 17 millions d'euros hors taxes, et pas 170, ou de 20 millions d'euros TTC. C'est le même chiffre, selon que nous parlons Hors Taxes ou TTC. Il y avait donc une urgence et cette urgence a été tranchée par les angevins. C'était clairement dans notre programme de campagne et nous avons dit que nous ferions le centre des congrès là où il sera, au jardin des plantes. C'est pour votre réponse sur : pourquoi nous le faisons ici ?

Dans votre deuxième question vous me dites que cela manque d'ambition. Le but est effectivement davantage d'attractivité et davantage de développement économique. Je le répète, il n'y a pas qu'une terrasse de 392 mètres carrés. Vous n'avez pas suivi. Il y a aussi une salle de près de 400 mètres carrés effectivement, mais aussi une terrasse ainsi que le remodelage de l'ensemble des services, de l'ensemble des salles à l'intérieur et davantage de modularité.

Effectivement, nous pourrions répondre à des demandes auxquelles nous ne répondions pas par le passé. Dès 2020 vous aurez le congrès de l'ONPL qui a déjà signé pour l'après-rénovation et qui viendra à Angers pour son congrès. Pour le BHR, peut-être que le maire souhaitera répondre lui-même. J'ai moi-même été effectivement très surpris de la façon dont le BHR a annoncé, dans son coin, qu'il allait partir à Nantes. Nous lui souhaitons bon vent, il n'en reste pas moins que les angevins sont attachés au végétal, et qu'effectivement l'ensemble de la filière réfléchira sur ce qui doit être fait à Angers. Je n'en dis pas plus.

Je l'ai dit effectivement dans la presse, Angers Expo Congrès reste réactif, c'est le sens de cette rénovation. C'est aussi le sens des nouveaux congrès que nous allons chercher, puisque nous sommes effectivement dans une concurrence très importante. Si nous n'avancions pas, nous reculons et nous nous ferons dépasser par les autres. Effectivement il y aura donc de nouveaux projets. Il y a un nouveau salon du cheval, qui est une nouveauté et que nous lancerons en novembre. Cela attirera du monde, je l'espère.

J'ai enfin une dernière réponse à vous apporter. Vous nous parlez du coût des travaux et vous nous demandez ce que nous allons faire pendant les travaux. Vos propos sont paradoxaux et contradictoires. Vous nous dites qu'il y a une concurrence avec les autres territoires et qu'il y a même une concurrence interne avec Terra Botanica et les autres salles sur notre territoire. Justement cela devrait vous réjouir, puisque cela veut dire que pendant les travaux les autres opérateurs sur le territoire pourront bénéficier de la fermeture pendant 11 mois du centre des congrès. Le premier bénéficiaire sera le Parc Expos, puisqu'il y a de nombreux événements qui pourront être transférés au Parc des Expositions, mais j'espère sincèrement que Terra Botanica, les autres salles privées dont vous parlez et l'ensemble des acteurs du tourisme sur le territoire pourront bénéficier du report de différentes manifestations pendant les 11 mois de travaux. Il n'y aura pas de difficulté pour l'ONPL, qui ira effectivement jouer dans d'autres lieux. Les grands congrès pourront aller au Parc Expos. Je vous assure que l'offre du territoire sera amplement suffisante pour les plus petits congrès pour ces mois-ci. Et pour la suite, je vous l'ai déjà dit, je ne doute pas un instant que la rénovation ambitieuse sur site permettra l'arrivée de nouveaux congrès et de nouveaux salons et congressistes sur notre ville.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur CAPUS. Monsieur BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Oui Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur CAPUS a émis un certain nombre de propos tout à l'heure, mais il fait mine de ne pas saisir, parce qu'il était dans cette enceinte au moment où la décision sur l'ancien projet de centre de congrès avait été pris. Je pense que cela avait été fait dans une certaine clarté.

Je voudrais d'abord redire que l'intervention de Madame AMY était très sérieuse. Nous avions dit qu'il fallait rester sérieux. Je pense que c'était sérieux et argumenté et que le ton responsable de son intervention n'avait d'autre but que de dire que nous nous interrogeons sur un certain nombre de questions de façon constructive, sur un dossier qui doit mobiliser et nous rassembler. Parce qu'effectivement, et l'actualité nous le montre, ce domaine du tourisme d'affaires, des congrès et des salons est extrêmement concurrentiel. Ce n'est pas une nouveauté. C'est ce qui avait amené mon prédécesseur à lancer une réflexion.

D'abord une étude de rénovation du centre des congrès actuel amenait vers un résultat qui était alors jugé optimal dans cette concurrence, bien au-delà des sommes dont il est question aujourd'hui, et qui fait aussi nous interroger sur la pertinence et le résultat de cette opération. Parce que chaque euro dépensé doit être efficace. Cela avait donc amené à se demander ce qui pouvait dans l'idéal nous permettre d'être en pole position de ce contexte. Et c'était effectivement toute la réflexion et tout le travail sur le centre des congrès au front de Maine où le tramway serait bien arrivé, je l'espère plus rapidement qu'il arrivera maintenant.

Je voulais aussi dire qu'une des premières décisions que j'ai prise en devenant Maire a été d'arrêter les choses, parce que l'ampleur des masses budgétaires nécessitait clairement d'interrompre les choses. Nous ne pouvons pas faire des lettres au père Noël sur ce sujet et dire que nous pourrions le faire, puis renvoyer à mi-mandat la décision de le faire ou pas. Clairement, vu la situation qu'on nous prédit pour les ressources des collectivités demain, je pense qu'aujourd'hui si c'était une décision à refaire, je la referais. Parce qu'être amené à dépenser une telle somme aurait empêché bien d'autres choix d'investissements actuels. Je pense que vous aussi Monsieur le Maire vous vous en félicitez, de façon à voir les choses d'une autre façon. Nous sommes bien conscients qu'il y a un idéal qui était ce centre des congrès à la pointe et très compétitif. Et puis il y a la rénovation. C'est l'autre alternative, puisqu'il faut effectivement rénover pour rester compétitifs. Ensuite, l'autre interrogation porte sur le niveau de cette réhabilitation. Est-elle suffisante pour être compétitive par rapport à un benchmarking et par rapport à ce qui existe ailleurs ? C'était le sens des questions

Nous savons par exemple que l'un des enjeux est d'avoir à la fois de la restauration et de l'espace d'exposition suffisant pour générer du chiffre d'affaires. Ici aussi l'économie des congrès a évolué sur un certain nombre de questions. Puis l'autre élément porte sur la stratégie de territoire, sur la complémentarité

et les synergies. Peut-être que la période de fermeture sera effectivement l'occasion de passer ces accords, de réfléchir sur qui répond à quoi et comment cela se coordonne. C'est aussi l'avantage. C'est ce qui avait été lancé avec le bureau des congrès, pour justement mettre tout le monde autour de la table et répondre ensemble à un certain nombre de questions. L'idée était de ne pas avoir trois réponses d'Angers sur un dossier, mais d'être coordonnés et de savoir là où chacun est le plus compétitif. Je pense que l'enjeu d'avoir un bâtiment qui réponde aux attentes est indispensable, mais l'autre enjeu est aussi d'avoir la stratégie et les moyens de faire venir des prospects et de permettre ce développement, puisque je crois que cela représente 150 euros par jour et par congressiste qui sont dépensés sur le territoire de la ville. C'est donc un enjeu considérable.

Au-delà de cette question, par rapport au projet architectural, je n'étais pas dans la commission donc je vois les documents. Gardons-nous dans un endroit de ce bâtiment, un témoignage de ce qu'était cette architecture ? Parce que la ville se reconstruit sur elle-même et ce bâtiment est le témoignage de l'architecture de la fin des années 70 et du début des années 80. On peut l'aimer ou ne pas l'aimer, mais c'est une réalité. C'est aussi la diversité architecturale et l'histoire de la ville dans la partie contemporaine qui doivent être sauvegardées pour une part de ce bâtiment.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BÉATSE. Sur quoi sommes-nous finalement d'accord ? Sur beaucoup de choses. Une fois passée la manière de les présenter, au moins si j'en juge par les propos que vous tenez, je me dis qu'il est dommage qu'il n'y ait pas de vote, sinon vous auriez voté cette délibération.

Le premier point de départ est que nous avons affaire à un centre des congrès qui a 33 ans. Emmanuel CAPUS l'a rappelé, la date des derniers travaux remonte à 1993. Depuis 23 ans, il n'y a donc pas eu de travaux de rénovation dans ce site. Aucun travaux dans l'auditorium, pas davantage dans les espaces publics : rien. Une réflexion légitime, normale et conduite par la majorité précédente a amené à deux hypothèses : la rénovation sur place ou la construction d'un nouveau centre de congrès. Il y a eu une décision prise par votre prédécesseur disant que nous ferions un nouveau centre des congrès. Le budget affiché a une valeur 2010 ou 2011 de 55 millions d'euros hors l'hôtel porté par un groupe privé. Il est quand même aussi écrit en tout petit qu'il y aura des travaux de rénovation du centre de congrès actuel, pour ne pas la raser, dans lesquels il était prévu de mettre entre 12 et 20 millions d'euros, dans la manière dont les choses étaient présentées, éventuellement pour y accueillir une annexe de l'université et en particulier, si mes souvenirs sont exacts, de la filière tourisme. Elle aurait pu du coup bénéficier de ce site. Le montant global de la facture est aux alentours de 70 millions d'euros. Vous devenez Maire, vous insistez effectivement sur le fait qu'à ce moment-là vous faites un constat, et vous vous dites que pour 70 millions d'euros, avant même de connaître l'ampleur de la baisse de la DGF puisque l'actuel gouvernement n'est pas encore en responsabilité, vous vous rendez compte que nous allons quand même avoir un petit sujet.

Vous prenez la décision du moratoire. Mon seul regret sur cette période n'est pas le moratoire, mais le fait de ne pas avoir réglé les 3,5 millions d'euros d'études qu'il a fallu payer au moment de notre arrivée et qui correspondaient à des études lancées en 2010 et qui, compte tenu du moratoire, étaient suspendues. Elles ont été portées de manière indirecte par la société d'économie mixte de la ville, mais elle n'apparaissait pas dans les comptes de la ville. C'est le passé. Nous avons déjà eu des occasions d'intervenir là-dessus et quand on dit que chaque euro dépensé doit être un euro utile, je vous avoue qu'en arrivant nous nous serions bien passés de ces 3,5 millions d'euros.

Deuxièmement, vous nous dites que nous aurions pris une décision à mi-mandat. Nous avons pris une décision dès le début, y compris parce que nous avons annoncé les choses. Je comprends dans vos propos que vous n'auriez finalement pas pris une autre décision que celle que nous prenons. C'est-à-dire que vous auriez décidé de rénover ou de ne rien faire. Compte tenu de la tonalité de l'intervention de Madame AMY, j'en déduis que vous auriez éventuellement vous aussi pris la décision de rénover. Je ne vois donc pas bien l'opposition éventuelle qu'il y a entre nous sur ce sujet. Il reste la question de l'ampleur. Je n'ai pas bien compris si vous trouviez que les 20 millions d'euros n'étaient pas suffisants ou si c'était trop.

Je comprends en creux, dans vos propos, que vous réalisez que l'enjeu du tourisme d'affaires justifie que nous y consacrons des moyens. Je rappelle pourquoi nous refaisons les choses sur place. Cela n'est pas qu'une question de coût. Il y a aussi cette idée que nous avons des restaurants et des hôtels à proximité de l'actuel centre des congrès et que cela permet de faire vivre le centre-ville. C'est évidemment une préoccupation forte et constante que nous rappelons à chaque fois que nous en avons l'occasion.

Sur le plan architectural, nous gardons intégralement le coin qui est si typique de la fin des années 70 et du début des années 80, et qui est en béton désactivé, auquel nous ne toucherons pas. C'est entre guillemets un "témoignage" de l'histoire et du passé. C'est la façade après le béton désactivé qui va être refaite, notamment parce que nous ne sommes pas sur une façade linéaire. À l'époque, le caractère dentelé de certaines choses faisait sans doute très moderne. Il ne participe pas aujourd'hui à la lisibilité du bâtiment. Il nous permet de regagner des espaces, y compris pour que le hall d'accueil, quand on se trouve sur le boulevard Ayrault, soit plus accueillant que ce qui existe aujourd'hui. Comme les images de synthèse vous l'ont montré, nous reprofilons le parvis d'accueil qui aujourd'hui n'est pas très lisible, puisque c'est aussi finalement assez daté. Vous avez l'entrée de l'hôtel à côté du centre des congrès et qui n'est pas à la hauteur de ce que nous pouvons attendre aujourd'hui d'un équipement de ce type. Puis à l'intérieur il y a effectivement un certain nombre de modifications.

Je comprends qu'après un week-end de Madame AMY, que j'espère ensoleillé, elle ait retenu la terrasse de 392 mètres carrés. À vrai dire, je ne vais pas dire que la terrasse est anecdotique. Je pense que ce sera un lieu qui participera au confort d'accueil des congressistes, mais si cette terrasse mesure cette surface, c'est parce qu'elle est effectivement au-dessus d'un espace qui nous permettra d'accueillir des congrès ou des colloques de plus petite forme, mais en version gradinée. Parce que la particularité que nous avons aujourd'hui c'est qu'il n'y a qu'une seule salle dans laquelle il y a des gradins. Mais elle est tout de suite très grande compte tenu de sa taille. C'est l'auditorium.

Les autres salles ne permettent d'accueillir que des réunions ou des colloques à plat. L'idée est que cette salle qui sera réalisée en rez-de-jardin puisse accueillir un gradin rétractable sur le modèle de celui que vous avez réalisé à Chabrol. Il permettra d'accueillir des congrès aux alentours de 300 personnes pour lesquelles nous savons qu'il y a un potentiel complémentaire d'accueil à ce qui existe. Ensuite je ne reviens pas sur le détail de ce qu'il y a à l'intérieur. Je dis un mot sur la restauration. Le choix résolu que nous faisons est celui de faire travailler les traiteurs du territoire, plutôt que d'internaliser une activité de restauration qui serait gérée par la SEM. Nous pensons qu'un des moyens de faire en sorte de dynamiser le site est de nous appuyer sur ce qui fonctionne. Cela fait baisser le chiffre d'affaires, mais néanmoins en termes de contribution à l'économie locale, cela permet à plusieurs personnes de travailler. Comme cette activité d'accueil de congrès a une certaine importance pour nous, cela permet en plus de proposer en termes de gamme à ceux qui viennent, une variété ou un éventail, par rapport à ceux qui sont susceptibles de travailler sur le territoire.

Je dirai ensuite un mot sur l'auditorium. Une des raisons pour lesquelles nous faisons ce projet, c'est aussi pour améliorer l'acoustique. Cela peut sembler mineur quand nous le voyons, mais nous refaisons la totalité du nez de scène avec des acousticiens qui sont parmi les meilleurs et qui se basent sur quelque chose qui existe aujourd'hui au philharmonique de Paris. Aujourd'hui on ne le voit pas quand on est dans la salle, mais vous avez un effet. Je crois qu'il y a un plan, si nous pouvons éventuellement montrer à nouveau la diapositive dans laquelle nous voyons la modification de la scène.

Vous avez en pointillés rouges, l'allure actuelle du nez de scène. Vous le voyez, il est restreint en termes d'acoustique la manière dont vous percevez ce qui se fait sur la scène. En modifiant le nez de scène et en reprenant la totalité de cet espace pour le ré-ouvrir et que vous n'avez pas un effet qui soit bloquant au niveau du son, nous allons améliorer de manière spectaculaire l'acoustique qui sera proposée. C'est en tout cas la promesse des acousticiens. J'ajoute que, vous voyez, derrière le mur rouge qui est symbolisé ici, il y a un emplacement pour pouvoir installer un orgue hybride pour lequel il y a l'heure actuelle une

souscription lancée par les amis du printemps des orgues. Vous savez qu'il s'agit tous les ans de 12 000 personnes qui viennent assister à cet événement.

À partir d'un orgue connecté, puisque le son est amplifié et vous avez un mixte entre du numérique et des tuyaux physiques, cela nous permettra de pouvoir disposer et proposer, toujours sur le plan de la musique, des choses qui sont très peu proposées ailleurs en France, voire même en Europe. L'orgue étant réalisé chez un facteur d'orgues, de manière spécifique, dans le cadre d'une commande lancée par cette association et d'une souscription populaire qu'ils viennent d'initier. Je ne vais pas aller beaucoup plus loin. La reprise de l'auditorium fait évidemment partie du programme tout comme la relecture de la totalité des espaces. Quand vous êtes aujourd'hui dans le centre des congrès, les correspondances entre les niveaux et la répartition ou la ventilation des tailles de salles, ne participent pas à la lisibilité du site. C'est donc un programme ambitieux. Les 20 millions d'euros TTC correspondent à ce que nous avons évoqué. Nous avons parlé d'une somme entre 15 et 20 millions d'euros pendant la campagne municipale, tout simplement dans les mois qui avaient suivi notre arrivée aux responsabilités. Je ne vais pas être beaucoup plus long. Pour le reste nous aurons dans peu de temps évidemment l'occasion de voir le début de ces travaux. Je veux dire un mot en termes de stratégie et en termes d'accueil.

S'il y a bien une chose sur laquelle nous nous mobilisons depuis notre arrivée, c'est précisément sur les occasions de favoriser le rayonnement du territoire. Au courant de l'été 2014, nous avons envoyé une délégation à Brisbane en Australie pour remporter l'organisation du congrès mondial de l'horticulture, et nous serons la première ville de moins d'un million d'habitants à accueillir ce congrès pour lequel nous attendons 3 500 congressistes, sans compter les accompagnants. Dans quelques jours va se tenir à Angers le congrès de la fédération internationale des journalistes pour lequel nous étions en compétition avec la ville d'Athènes. Ici aussi une délégation angevine a obtenu à Bruxelles un vote favorable de la part du comité d'organisation. Et je pourrais multiplier la description d'événements de ce type.

Même si effectivement nous n'avons pas encore communiqué à ce sujet avant ce soir, le dernier étant l'organisation du congrès national de la fédération des EPL qui se tiendra à Angers et qui doit représenter quelque chose comme 1500 ou 2000 congressistes en 2019. Notre volontarisme pour accueillir le Tour de France ou d'autres événements du même type, s'inscrivent dans la même logique. Ils ne sont pas seulement dans une logique de congrès, mais dans une logique de rayonnement pour le territoire et de valorisation et d'accueil de nuitées. Nous passerons un peu plus tard ce soir une délibération culturelle qui représente 1 000 nuitées pour le territoire pour le tournage d'une émission de télé-réalité au Quai à Angers à la fin du mois d'août, dans le cadre d'une émission passant sur une grande chaîne du service public. C'est dire l'optique et l'orientation que nous avons dans ce domaine.

Enfin je veux dire un mot sur le salon du végétal. J'ai déjà eu un certain nombre d'occasions de m'exprimer au cours de ces derniers jours. Je ne veux pas en faire un sujet de polémique. En tout cas, pas entre nous, parce que je pense que finalement le sujet n'est pas la droite contre la gauche, la minorité contre la majorité, ou quoi que ce soit de ce type. Le sujet est la question du territoire. Par le passé, ici, quand des décisions défavorables au territoire ont été prises, il y avait une volonté de se dire que nous étions capables de jouer collectif quand il s'agissait de défendre le territoire. Quitte à ce que chacun indique ce qu'avait été sa part, sa contribution, sa vision et sa manière de procéder dans le temps des campagnes électorales et dans les moments qui sont des moments de choix.

Il y a eu d'ailleurs une tentative de la part du BHR de m'expliquer qu'il ne m'avait en effet pas interpellé directement, mais qu'ils avaient prévenu mon prédécesseur. Nous ne sommes pas entrés là-dedans, y compris parce qu'il n'y a aucune trace d'un courrier qui avait été envoyé par le passé à Frédéric BÉATSE, pas plus qu'il n'y avait de courrier qui avait été envoyé récemment à la nouvelle équipe. Cela n'aurait pas eu de sens, et cela n'a pas de sens de mettre les choses sur ce plan. Le vrai sujet est effectivement celui de la manière dont nous réagissons. Il y a 2 options. La première option est de considérer qu'après tout c'est un camouflet. C'est à une difficulté. C'est un problème et nous en restons là.

La deuxième option consiste à considérer que le végétal est un bien commun qui correspond à notre identité depuis 600 ans et que si nous restons sans réagir au départ de ce salon, demain ou après-demain, sur d'autres événements, nous serons effectivement susceptibles de vivre des choses qui soient comparables.

Mais ce ne sera pas forcément comparable, parce que dans ce monde des congrès il y a deux types d'événements. Il y a les salons et les événements dont nous sommes propriétaires, qui ont été initiés par la SEM Angers Expo Congrès et pour lesquels nous décidons du format et dont l'intégralité du chiffre d'affaires est versée à celui de la SEM. Et puis dans le même temps, il y a des événements que nous organisons pour le compte de tiers. Pour être concrets, le salon du végétal participe à hauteur de 300 000 euros au chiffre d'affaires global de la SEM Angers Expo Congrès, au titre du dernier exercice. Cela ne veut pas dire que son chiffre d'affaires est égal à 300 000 euros. Cela veut dire que la part qui revient à la SEM Angers Expo Congrès est de l'ordre de 300 000 euros, puisque toute une part n'apparaît pas dans notre chiffre d'affaires, mais dans celui du propriétaire de l'événement, en l'espèce le BHR.

Tous les acteurs, collectivités locales, consulaires, réseau d'entreprises locales, et office communautaire des variétés végétales, sont résolus à ce que nous puissions organiser un événement sur le végétal en février prochain. C'est l'optique dans laquelle nous sommes. À l'heure qu'il est, ce sont les professionnels qui sont en train de préparer un programme et un format d'un événement végétal. Sera-t-il réservé aux professionnels ? Sera-t-il l'occasion de l'ouvrir aux particuliers ? Quelle sera la place des collectivités locales dans ce salon, compte tenu de la présence de Plante et Cité à Angers ? Compte tenu aussi de l'importance de ce que cela représente en terme de donneurs d'ordre, des enjeux en termes d'évolution des techniques par rapport au zéro phyto qui conduit des réflexions dans toutes les collectivités de France sur la manière de se préparer à cette échéance. Est-ce que ces différents éléments ne sont pas de nature à pouvoir constituer un socle pour un événement angevin dès février l'année prochaine ? En réponse dans les tous prochains jours puisqu'au milieu du mois de juin, l'ensemble de la filière aura achevé une première partie de réflexions. Nous nous mettrons à ce moment-là en mode d'organisation de projet pour l'avenir.

Voilà très simplement, mes chers collègues, les divers éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Je termine par un point de stratégie si j'ose dire. Lors d'un des derniers conseils municipaux, nous avons passé le principe de faire coïncider la fin des DSP du centre des congrès et du Parc Expositions pour qu'elles ne soient plus distinctes dans le temps, mais qu'elles se terminent en même temps. Il s'agissait précisément que la stratégie soit commune et que celui qui répondra ou ceux qui répondront pour devenir les éventuels titulaires de la future DSP, aient bien les deux outils avec la même durée en termes de temps. Il y aura une prise d'effet en janvier 2018, qui sera donc dans le même temps propice à une coopération et une collaboration avec les autres sites d'accueil informels ou officiels de congrès qui sont présents sur notre territoire. Il y aura évidemment au titre de l'année 2018 peu d'événements organisés au centre des congrès, à l'exception de "Premiers Plans" ? Quelles conséquences cela aura pour le territoire ?

Dans le pire du pire des cas nous faisons deux millions d'euros de chiffre d'affaires sur le centre des congrès proprement dit. À l'exception de "Premiers Plans" nous pouvons avoir une perte de chiffre d'affaires qui soit de ce niveau-là. À quoi travaillons-nous ?

D'abord nous voulons faire en sorte qu'une partie de ces événements se tiennent à Amphytéa, au Parc Expos ou dans d'autres centres d'affaires publics dont vous avez évoqué le nom et l'existence. Pour l'ONPL, nous avons évidemment l'option du Quai, même si la fosse n'a pas été dimensionnée pour accueillir de manière complète la demi-phalange de l'ONPL. Il n'empêche que cela peut être un espace dans lequel il se passe des choses. De la manière qu'à Amphytéa où il y a déjà eu des concerts, le manque à gagner en ce qui concerne l'ONPL ne sera évidemment pas de ce niveau. Pour autant j'ai vraiment la conviction que cette décision conforme à nos engagements décrit une stratégie. Elle s'inscrit dans une montée en gamme et elle participe d'une volonté de rayonnement qui ne nous quitte pas depuis le début de ce mandat. Voilà mes chers collègues les informations que nous pouvions vous donner ce soir à l'occasion de cet APS.

Je vais maintenant vous proposer que nous passions au deuxième dossier de l'ordre du jour, qui est le premier au niveau délibératif. Il concerne Angers Cœur de Maine. Si vous ne voyez pas d'inconvénients, je vais vous demander à ce qu'il y ait peut-être une présentation des deux premiers rapports qui se fasse de manière continue. Les deux portent sur le même thème et nous pourrions peut-être avoir un temps d'échanges et de débats à l'issue de la présentation des deux rapports et pas au milieu de la présentation, sauf évidemment si vous y voyez un inconvénient. Il n'y a pas de difficulté pour que nous présentions les deux en même temps ? Parfait. Monsieur VERCHÈRE vous avez la parole.



DOSSIERS EN EXERGUE



Délibération DEL-2016-219

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Angers Cœur de Maine - Site Ligny - Jean Turc - Mandat d'études et de travaux confié à la Société Publique Locale de l'Anjou.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Par délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2015, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale de l'Anjou un mandat d'études et de travaux visant à définir et mettre en œuvre l'aménagement du Centre-ville Maine (places Molière et Poissonnerie, pont de Verdun et bas de la montée Saint-Maurice).

Parallèlement à cette mission et dans le cadre du mandat d'études Angers Cœur de Maine, la SPL de l'Anjou, en lien avec les services d'Angers Loire Métropole, du Département de Maine-et-Loire et de l'Etat (Service Sécurité Routière de la DDT), a procédé aux études permettant de préfigurer l'organisation des nouveaux accès à la voie des berges (RD523) nécessitée par la suppression des rampes d'accès situées entre les trémies Molière et Verdun, cet espace devant être recouvert pour l'aménagement d'une vaste esplanade en balcon sur la Maine.

L'objectif de ces études consiste à trouver une solution optimale visant à apaiser la voie des berges, à effacer l'écriture autoroutière, à retrouver des continuités paysagères et des circulations douces en :

- facilitant un accès direct de la voie des berges au site Centre-ville Maine et au bas du centre-ville plus généralement ;
- maintenant ou reconstituant un accès à la voie des berges depuis le boulevard de Gaulle ;
- améliorant le traitement paysager du pied du Château en confortant l'aménagement et les continuités douces présentes au niveau de la promenade Jean Turc.

Ces études, réalisées notamment par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine GRETHER-PHYTOLAB-SCE et EGIS, ont permis de comparer différents scénarios d'aménagement, rassemblés en deux familles :

- une première famille, dénommée « virgule du Roi de Pologne », visant à étudier les conditions de réalisation de ce nouvel accès à la voie des berges depuis le boulevard de Gaulle via un tourne-à-gauche contournant l'Hôtel du Roi de Pologne ;
- une seconde famille, dénommée « collectrice Ligny », visant à étudier les conditions de transformation de la contre-allée située le long de la promenade Jean Turc afin de collecter, sur un linéaire adéquat, les flux de véhicules provenant du boulevard de Gaulle et ceux quittant la voie des berges pour rejoindre le site Centre-ville Maine.

Il ressort de ces études que la solution « collectrice Ligny » est la plus avantageuse en termes de fluidité du trafic et de sécurité routière.

En outre, cette solution, qui peut être mise en œuvre quasiment à emprises routières constantes, permettra d'amorcer un programme plus général d'intégration de la voie des berges au contexte urbain et patrimonial du centre d'Angers, notamment par la suppression de murs de soutènement, la création d'un terre-plein central paysager et permettra d'améliorer la qualité paysagère du pied du Château par la

réaffectation d'une partie de l'actuelle contre-allée de la promenade Jean Turc et l'amélioration paysagère de la promenade actuelle.

En outre, cette solution nécessite moins de terrassements, n'impose pas de déplacements d'ouvrages d'art ou équipements liés à l'exploitation de la voie des berges (terre-plein central), ce qui permettra de réduire l'impact de ces travaux sur le fonctionnement de la voie des berges et de réduire les coûts d'investissement.

Enfin, il est possible de compléter ces transformations par une amélioration des rives présentes dans ce secteur, la cale de Ligny en l'occurrence, qui se trouve en connexion directe avec l'espace Centre-ville Maine.

Ces études de préfiguration permettent désormais de confier à la SPL de l'Anjou un mandat d'études et de travaux visant à réaliser cet aménagement complémentaire du site Centre-ville Maine.

Ainsi, dans le prolongement direct des nouveaux espaces publics qui vont être créés dans le secteur Centre-ville Maine, l'aménagement de cet espace situé au pied du Château d'Angers doit à la fois permettre d'améliorer les accès au bas du centre-ville, d'engager une première étape d'apaisement de la voie des berges dans cette section urbaine à forte valeur patrimoniale et d'améliorer la qualité et la continuité des espaces paysagers des rives et de la promenade Jean Turc.

Parallèlement à ces études et travaux et dans le cadre du mandat d'études Angers Cœur de Maine, un programme d'apaisement d'ensemble de la voie des berges est en cours de définition, depuis le pont de l'Atlantique jusqu'au pont Jean Moulin.

Le périmètre du mandat d'études et de travaux est délimité au Nord-Ouest par la Maine, au Sud-Ouest par la trémie de la Basse-Chaîne, au Nord-Est par le site Centre-Ville Maine et au Sud-Est par le Château d'Angers et la Cité, comme indiqué sur plan annexé.

Le programme de travaux vise principalement à réaliser une voie collectrice en contact avec la voie des berges permettant un accès au site Centre-ville Maine, à apporter un traitement plus qualitatif à la voie des berges et à améliorer le traitement paysager du pied du château et des rives de Maine.

Le coût de l'opération est estimé à 2 000 145 € HT auquel s'ajoutera la rémunération du mandataire fixée à la somme de 100 007 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Approuve le mandat d'études et travaux « Ligny – Jean Turc » confié à la Société Publique Locale de l'Anjou pour un montant de 2 100 152 € HT (soit 2 520 182 € TTC) dont 100 007 € HT (120 008,40 € TTC) de rémunération de la SPL de l'Anjou ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer ;

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Merci Monsieur le Maire. Les deux délibérations portent sur ce que nous avons appelé au travers de cette présentation visuelle, l'apaisement de la voie des berges.

The image shows the cover of a presentation slide. At the top right is the logo for 'ANGERS, VILLE EN MOUVEMENT' with three horizontal lines above the text. In the center, the word 'ANGERS' is written in a light purple font, and 'CŒUR DE MAINE' is written in a larger, bold font with 'CŒUR' in orange and 'DE MAINE' in purple. Below this is a decorative graphic consisting of a horizontal orange line, a shorter purple line, and a small purple dot. The main title 'Apaisement de la voie des berges' and the date 'Conseil Municipal du 30 mai 2016' are written in orange. At the bottom left, it says 'ANGERS CŒUR DE MAINE - SPL DE L' ANJOU - EQUIPE GRETHER PHYTO LAB SCE'. At the bottom right, there are logos for 'angers.fr', 'Angers' (with a stylized 'A' logo), and 'angers Loire métropole' (with a circular logo).

En fait, la première délibération porte sur un mandat de travaux complémentaires au mandat d'études qui avaient été menées par la SPL, un mandat d'études et de travaux pour cette partie "apaisement de la voie des berges" et surtout cette partie aménagement du quai Ligny et de la promenade Jean Turc.

Mais nous ne pouvons pas évoquer cet aménagement et ce mandat complémentaire d'accès et de sortie de la voie des berges en face du château sans cette présentation beaucoup plus fondamentale que nous allons faire devant vous. Le deuxième dossier, c'est l'avenant au marché GRETHER qui va avec. Qu'est-ce que cet apaisement de la voie des berges ?

Les objectifs recherchés



Des principes simples qui visent à

- Renforcer les échanges et les conditions d'accès au centre ville, notamment aux parkings
- Améliorer la qualité paysagère et l'inscription de la voie dans la ville
- Réduire les nuisances et les pollutions
- Conserver la capacité de l'infrastructure tout en dissuadant le trafic de transit

ANGERS CŒUR DE MAINE - SPL DE L' ANJOU – EQUIPE GREETHER PHYTO LAB SCE

angers.fr



Au travers de ce mandat, nous demandons à la fois à la SPL et au maître d'œuvre, de revoir l'aménagement pour pouvoir bien évidemment renforcer les échanges et les conditions d'accès au centre-ville, notamment au parking, malgré et avec la couverture de la partie centrale du projet cœur de Maine et le réaménagement de la poissonnerie de la place Molière.

Deuxièmement, nous voulons améliorer la qualité paysagère et l'inscription de la voie dans la ville. Nous y reviendrons. Nous voulons aussi réduire les nuisances et les pollutions, conserver la capacité de l'infrastructure tout en dissuadant le trafic de transit. Ce sont les objectifs recherchés. Par quoi cela passe-t-il ?

Les objectifs recherchés



Paysage :

- Gommer l'écriture autoroutière de la signalétique et de l'éclairage
- Renforcer la qualité paysagère des abords et du terre plein central

Circulation :

- Abaisser la vitesse, resserrer la chaussée
- Maintenir la capacité (2x2 files), renforcer la sécurité
- Maximiser les échanges à niveau, améliorer la desserte des quartiers
- Intégrer l'infrastructure dans le maillage des voies urbaines

ANGERS CŒUR DE MAINE - SPL DE L' ANJOU – EQUIPE GREYER PHYTO LAB SCE

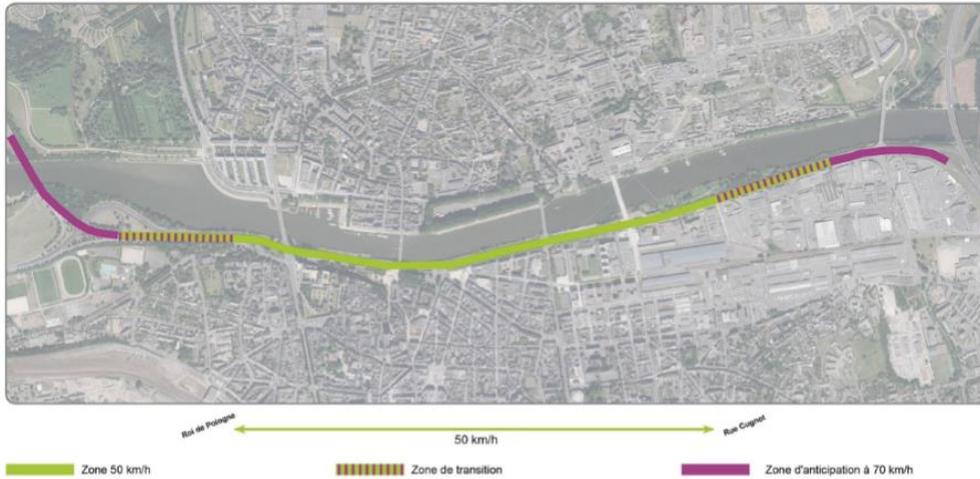


Cela passe en matière de paysage par un travail sur l'écriture autoroutière que nous voulons voir disparaître dans tout ce tronçon. Et c'est là où ce n'est pas propre qu'à l'espace Ligny et aux abords de la promenade Jean Turc, mais c'est une modification pour aller de l'échangeur du pont de l'Atlantique jusque pratiquement à l'échangeur du pont Jean Moulin. Il s'agit donc de gommer l'écriture autoroutière en matière de grands portiques de signalisation, et en matière d'éclairage par mat. Il s'agit aussi de renforcer la qualité paysagère des abords de la voie nouvelle, mais aussi, le cas échéant, et probablement le terre-plein central à réaménager, à élargir, voire à planter.

En matière de circulation, il s'agit d'abaisser la vitesse en resserrant la chaussée. Vous savez qu'en matière de débit, ce qui fait le débit d'une voirie, c'est son nombre de voies. Ce n'est pas la vitesse puisqu'une vitesse plus basse à 40 ou 50 kilomètre-heure a un débit supérieur à une vitesse de 80 ou 90 kilomètre-heure, compte tenu des espacements de voiture que nous sommes obligés de laisser quand on est en vitesse haute. Il s'agit donc d'abaisser la vitesse, resserrer la chaussée, mais maintenir la capacité, notamment les 2 fois x 2 files, et renforcer la sécurité en abaissant la vitesse.

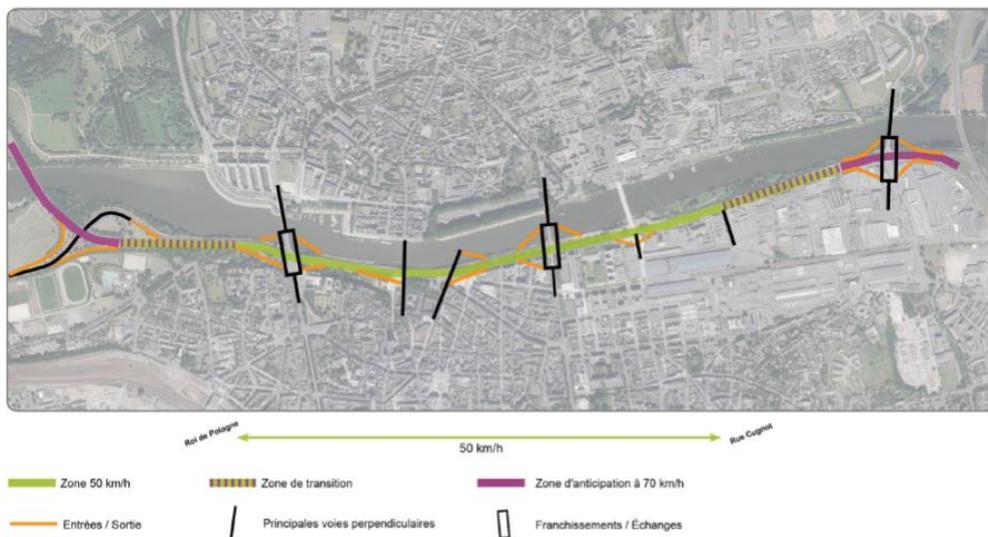
Il s'agit aussi de maximiser les échanges et améliorer la desserte des quartiers. Maximiser les échanges, c'est bien sûr couvrir entre les deux trémies et faire les 300 mètres au total, ou 295 mètres, de partie tunnel sans tunnel, ou ouvrages dénivelés sans échange. Mais il s'agit avant cette couverture ou après cette couverture, d'accentuer les entrées et les sorties sur la voie des berges, et les entrées et sorties vers le quartier, notamment vers les parkings Molière et les parkings qui resteront aux abords de la Poissonnerie et Molière, mais aussi le parking République. Il s'agit d'intégrer l'infrastructure dans le maillage des voies urbaines. Vous avez ici la zone concernée par l'apaisement. Elle va de l'échangeur, sur lequel nous n'avons pas encore fait porter la traversée du parc des sports vers le rond-point Grimault, mais avec une zone transitoire entre l'échangeur du pont de l'Atlantique et le château du roi de Pologne. Ce sera une zone apaisée qui ira jusqu'à un abaissement de la vitesse à 50 kilomètre-heure, autant le dire, et puis une zone transitoire à l'autre extrémité, avant l'échangeur de Jean Moulin.

Apaisement de la Voie des berges
Réduction de la vitesse et principe des échanges



ANGERS CŒUR DE MAINE - SPL DE L' ANJOU – EQUIPE GRETHER PHYTO LAB SCE

Apaisement de la Voie des berges
Réduction de la vitesse et principe des échanges



ANGERS CŒUR DE MAINE - SPL DE L' ANJOU – EQUIPE GRETHER PHYTO LAB SCE

Sur la diapositive suivante, nous voyons les échanges qui restent avec 4 bretelles avec une entrée et sortie à Jean Moulin, avec la totalité des échanges au pont de l'Atlantique, la totalité des échanges au pied du château, la quasi-totalité des échanges, comme aujourd'hui en tout cas, au pont de la Haute-Chaine en

utilisant la place Mitterrand et le quai Robert Faivre. Puis, au niveau du pont de Verdun et de l'entrée nord couverte, en gardant des échanges par demi-échangeur. Je parle encore d'échangeurs. Notre volonté est bien évidemment de descendre à des voies urbaines, des accès urbains, et même si nous gardons et que nous restons attachés aux dénivelés, pour garder cette capacité, nous abandonnons l'écriture autoroutière. Du moins c'est l'étude que nous demandons à la fois la SPL et à GREThER.

Des moyens efficaces et progressifs qui visent à



Sur le plan paysager :

- **Gommer l'écriture autoroutière de la signalétique et de l'éclairage**
 - Dépose des portiques, glissières
 - Dépose des mats et remplacement en entrée / sortie
 - Dépose de la signalétique verticale autoroutière
 - Minimisation de la signalétique horizontale (musoir)

- **Renforcer la qualité paysagère des abords et du terre plein central**
 - Végétalisation des abords, rompre la linéarité
 - Création d'ouvertures visuelles vers la rivière
 - Elargissement et plantation du terre plein central
 - Création d'une signalétique plus urbaine

ANGERS CŒUR DE MAINE - SPL DE L' ANJOU – EQUIPE GREThER PHYTOlab SCE



Comment gommer l'écriture autoroutière ? Sur le plan paysager, cela peut se traduire par la dépose des portiques et une signalisation urbaine beaucoup plus adaptée, ou l'enlèvement des glissières. En végétalisation, cela va concerner les bords et les terre-pleins centraux. Cela va se traduire par l'utilisation d'une seule voie latérale chaque fois que ce sera possible. Et ce sera possible pratiquement partout au niveau des voies latérales et des collectrices. Puis nous pourrions agrandir la promenade Jean Turc et l'éloigner du pied de la falaise en supprimant au moins la largeur d'une voie. Puis nous ferons la même chose au niveau de Gambetta et du quai Félix Faure, avec une simplification avec la végétalisation. Nous abandonnons ces quatre voies et deux voies. Nous avons une quantité de voies, dont certaines à contresens. Il s'agit donc de renforcer la qualité paysagère.

Des moyens efficaces et progressifs qui visent à



Sur le plan de la circulation :

- **Abaisser la vitesse, resserrer la chaussée**
 - Limitation à 50km/h dans le centre urbain
 - Largeur de chaussée à 6,50m par sens maximum
- **Maintenir la capacité (2x2 files), renforcer la sécurité**
 - Conservation de 2 files constantes
 - Suppression des contre-sens en sortie
- **Maximiser les échanges à niveau, améliorer la desserte des quartiers**
 - Optimisation du principe de collectrice
 - Signalétique dynamique vers les parcs de stationnement
- **Intégrer l'infrastructure dans le maillage des voies urbaines**
 - Augmenter les points et linéaires d'échanges
 - Améliorer la lisibilité des destinations centre ville

ANGERS CŒUR DE MAINE - SPL DE L' ANJOU – EQUIPE GREETHER PHYTO LAB SCE

angers.fr



Nous passons à la diapositive suivante. Je l'ai déjà dit, sur le plan de circulation il s'agit de baisser la vitesse, resserrer la chaussée, maintenir la capacité, réaliser la suppression des contresens en sortie. Vous voyez qu'en face d'EDF et en face du Gaumont c'est illisible. Il s'agit aussi de maximiser les échanges à niveaux, optimiser le principe de collectrice, et mettre en place des signalétiques dynamiques. Il est évident que quand nous parlons d'abaisser la vitesse à 50 kilomètre-heure et d'avoir des tronçons transitoires à 70 kilomètre-heure, nous pouvons aussi aller vers de nouvelles dispositions qui permettent de prendre en compte le niveau de circulation, le débit, le volume et des accidents ou un certain nombre de choses. En tout cas nous pouvons mettre en place une signalisation dynamique et informer de la direction pour les parcs de stationnement selon le sens d'où l'on vient.

La phase transitoire



Dans une première étape, des aménagements transitoires visent à accompagner l'abaissement de la vitesse durant la phase travaux et a posteriori jusqu'à la réalisation progressive des aménagements définitifs.

Ces aménagements **transitoires** consistent à :

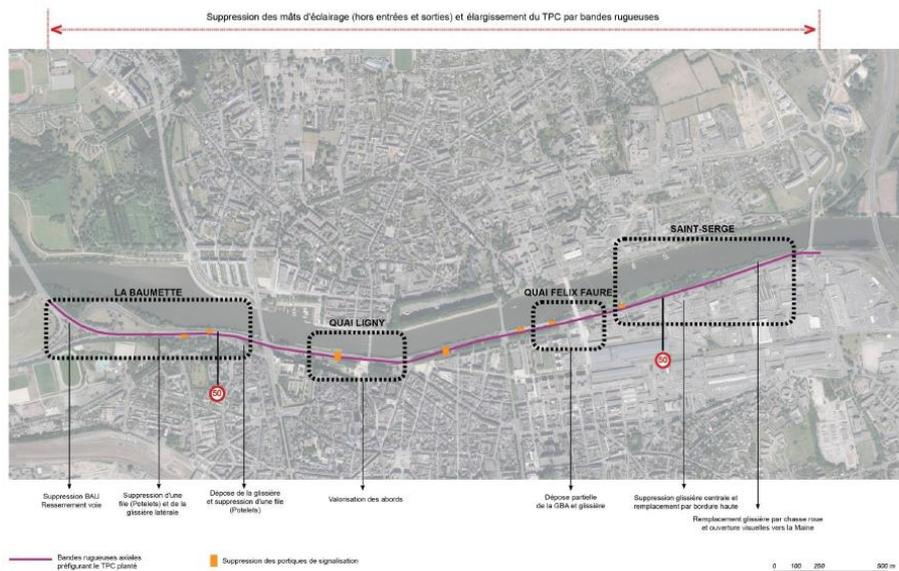
- ➔ Déposer les équipements autoroutiers (a maxima)
- ➔ Élargir le terre plein central (bandes rugueuses)
- ➔ Resserrer les chaussées (bande, potelets, etc.)
- ➔ Engager la valorisation paysagère des abords

ANGERS CŒUR DE MAINE - SPL DE L' ANJOU – EQUIPE GRETHER PHYTO LAB SCE



Dans une première étape il pourra donc y avoir des aménagements transitoires. L'objectif sera un plan d'ensemble et nous pourrons aller vers des choses qui évolueront en fonction des tranches et de l'avancement. Il y a des secteurs différents. Nous ne traitons bien évidemment pas de la même façon la transition entre le roi de Pologne et l'échangeur avec le pont de l'Atlantique. Je ne l'ai pas dit, mais à un moment donné les études avec le département, l'État et la Ville nous avaient amenés à évoquer la virgule du roi de Pologne. C'est-à-dire que quand nous descendons le Château, plutôt un virage à gauche qui allait chercher la voie des berges en revenant derrière le château du roi de Pologne.

La phase transitoire



L'abaissement de la vitesse à 50 kilomètre-heure nous permet, entre le mur de sortie de la trémie de la Basse-Chaîne et le mur d'entrée de la partie qui sera couverte demain, d'avoir une collectrice très simple. Elle donne l'ensemble des mouvements entrée-sortie vers la voie des berges : donc Quai de Ligny, Quai Félix Faure se Saint Serge. Ce sont les phases différentes que nous mènerons, mais pour un objectif et un projet unique et commun.



ANGERS CŒUR DE MAINE



ANNEXES

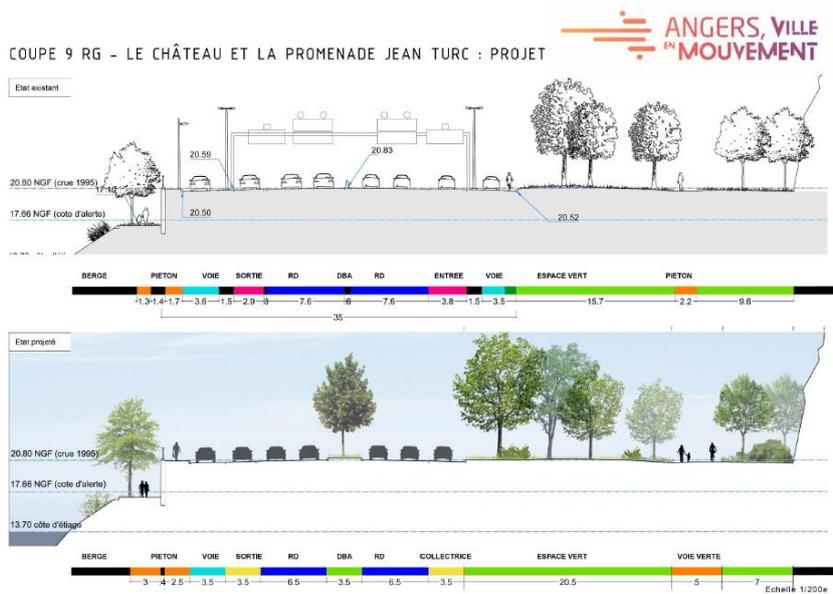
ANGERS CŒUR DE MAINE - SPL DE L' ANJOU – EQUIPE GRETHER PHYTO LAB SCE



Secteur Ligny - Jean-Turc



Nous avons un certain nombre de photos de l'état actuel, avec son éclairage et ses glissières, avec un certain nombre d'esquisses. Mais nous n'en sommes vraiment qu'aux esquisses que Monsieur GRETHER a menées.



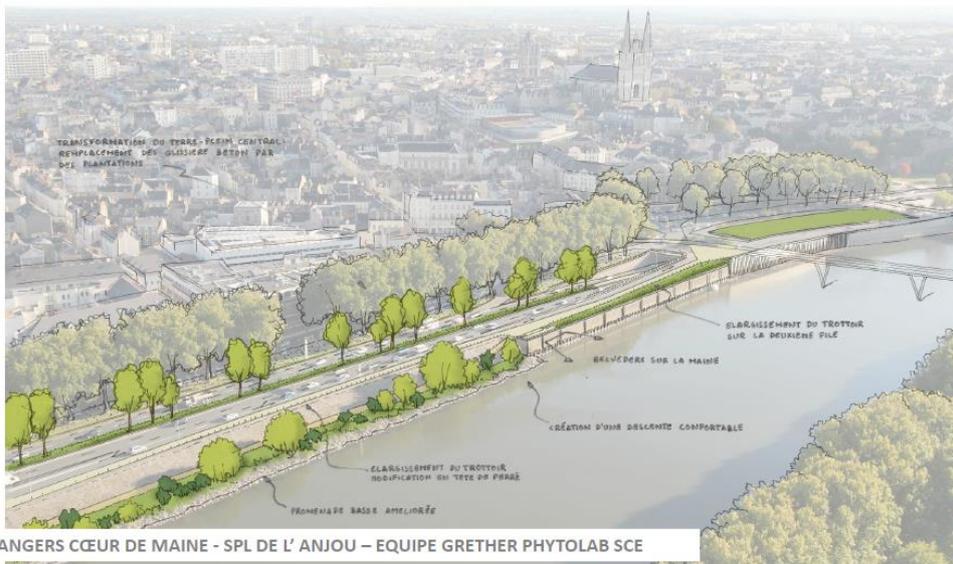
EXISTANT

Secteur Quai Gambetta



PROJET A TERME

Secteur Quai Gambetta



ANGERS CŒUR DE MAINE - SPL DE L' ANJOU - EQUIPE GRETHER PHYTO LAB SCE

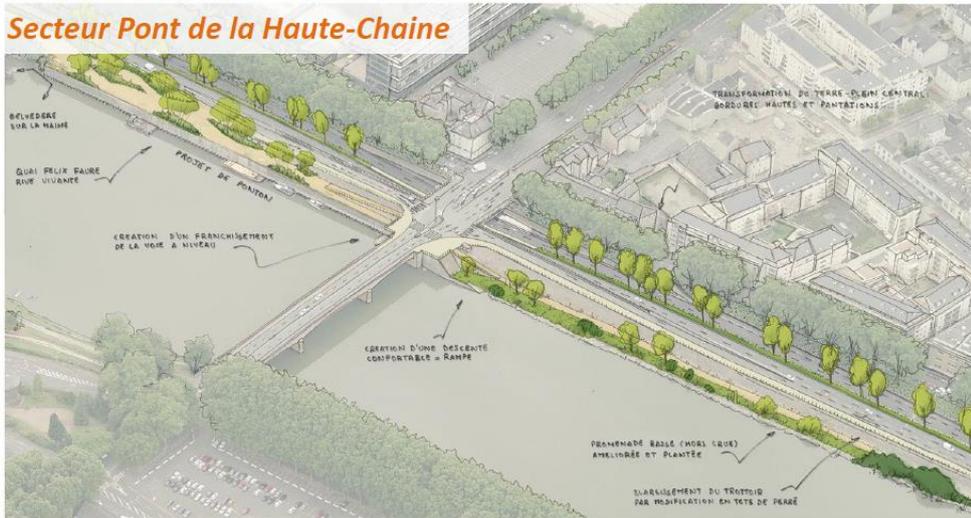
EXISTANT

Secteur Pont de la Haute-Chaine

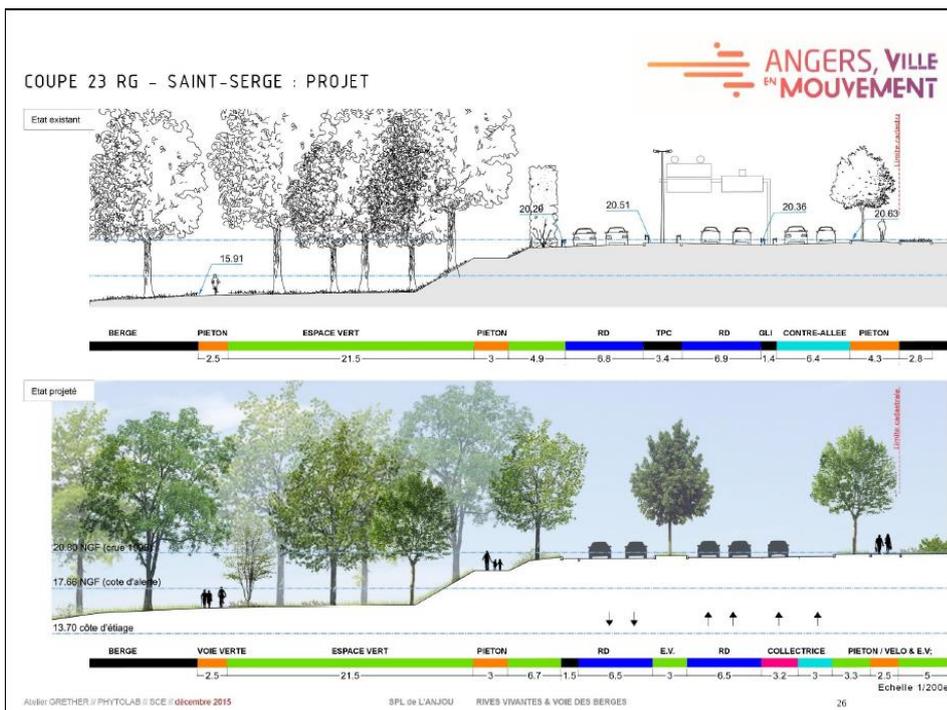


PROJET A TERME

Secteur Pont de la Haute-Chaine



ANGERS CŒUR DE MAINE - SPL DE L' ANJOU – EQUIPE GREETHER PHYTO LAB SCE



Vous voyez qu'en haut nous avons des écritures avec des portiques, avec des mats, que nous pouvons assez facilement revoir. Nous pouvons aussi diminuer la largeur et le nombre de voies, même si en bas à gauche, je pense que nous sommes au niveau du départ de la Baumette où les deux voies partent vers la Baumette. Mais nous voyons bien que nous n'avons qu'une seule collectrice, et ce n'est pas encore très valorisant comme type de profil. Voilà Monsieur le Maire, je pense avoir fait le tour.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur VERCHÈRE. Il y a donc une deuxième délibération qui se rapporte au même sujet. C'est également vous qui nous la rapportez.

Jean-Marc VERCHÈRE : Excusez-moi je n'ai pas parlé du montant des travaux de cette première tranche Quai Ligny, accès-sortie de la voie des berges, continuité douce et paysagère en bord de Maine. L'ensemble s'élève à 2 500 000 euros, honoraires compris.

Je n'ai pas cité le chiffre avec exactitude, mais il s'agit de 2 145 000 euros hors taxes, auxquels s'ajoutent 100 000 euros d'honoraires. Ceux-ci étant hors taxes, cela représente 2 100 000 auxquels s'ajoutent la TVA. Nous arrivons donc à 2 500 000 euros.



Délibération DEL-2016-220

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - Marché de maîtrise d'œuvre urbaine avec l'équipe GRETHER - Avenant n°5 pour l'aménagement du secteur Ligny - Jean Turc.

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre du projet de reconquête des berges de Maine, la Ville d'Angers a mis en place un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine en novembre 2010. Suite à un premier marché subséquent qui a permis à trois équipes d'urbanistes d'élaborer un projet urbain, la Ville d'Angers a retenu l'équipe GRETHER avec laquelle elle a signé un marché de maîtrise d'œuvre urbaine en juin 2012 (marché subséquent n°2).

L'équipe GRETHER est une équipe pluridisciplinaire composée de l'atelier d'architecture et d'urbanisme dirigé par François GRETHER, Grand Prix de l'Urbanisme 2012, de l'agence de paysage PHYTOLAB et des bureaux d'études SCE, CONTREPOINT et MRS.

Ce marché, d'une durée de 9 ans, d'une durée initiale de 3 ans et renouvelable 2 fois par tranches de 3 ans, a déjà fait l'objet de quatre avenants :

- en juin 2013, le premier avenant a permis d'apporter des clarifications et précisions au marché d'origine ;
- en janvier 2015, le deuxième avenant, a permis d'adapter le marché à la nouvelle commande liée à la définition du projet urbain Angers Cœur de Maine ;
- en octobre 2015, le troisième avenant a permis de confier à l'équipe GRETHER la maîtrise d'œuvre de l'espace public stratégique Centre-ville Maine ;
- en novembre 2015, le quatrième avenant a permis de confier à l'équipe GRETHER la maîtrise d'œuvre de l'espace public stratégique Quai Saint Serge.

Aujourd'hui, il est proposé un avenant qui participera à la mise en œuvre de l'aménagement du site Ligny – Jean Turc, correspondant à l'espace public stratégique n°1 identifié dans le marché subséquent n°2.

Dans le prolongement direct des nouveaux espaces publics qui vont être créés dans le secteur Centre-ville Maine, l'aménagement de cet espace situé au pied du Château d'Angers doit à la fois permettre d'améliorer les accès au bas du centre-ville, d'engager une première étape d'apaisement de la voie des berges dans cette section urbaine à forte valeur patrimoniale et d'améliorer la qualité et la continuité des espaces paysagers des rives et de la promenade Jean Turc.

Suite à l'étude de préfiguration de cet aménagement confiée par la SPL de l'Anjou à l'équipe GRETHER et afin que les missions à confier à l'équipe GRETHER puissent se poursuivre dans le cadre du marché subséquent n°2, un avenant n°5 doit permettre à la SPL de l'Anjou, maître d'ouvrage de cet aménagement, d'utiliser le marché subséquent n°2.

L'avenant n°5 vise à :

- Permettre à la SPL de l'Anjou, maître d'ouvrage de l'aménagement du site Ligny – Jean Turc, d'utiliser le marché subséquent n°2 ;

- Enclencher l'option « maîtrise d'œuvre opérationnelle sur espaces publics stratégiques » pour l'espace public stratégique n°1 ;
- Adapter le périmètre de l'espace public stratégique n°1 afin qu'il corresponde au périmètre d'intervention arrêté pour l'aménagement du site Ligny – Jean Turc.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre urbaine signé avec l'équipe GRETHER ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'avenant n°5;

Demande à la SPL de l'Anjou d'utiliser ce marché en imputant les dépenses afférentes au mandat de travaux Ligny – Jean Turc ;

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.



Jean-Marc VERCHERE : La deuxième délibération étant l'avenant numéro 5 au marché GRETHER, pour intégrer ces nouvelles études et le suivi des travaux. Nous passons aussi dans une phase opérationnelle.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation Monsieur VERCHÈRE. Mes chers collègues y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je passe la parole à Gilles MAHÉ. Le vert finit toujours par devenir rouge.

Gilles MAHÉ : Vous avez raison. Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération visant à préfigurer l'organisation des nouveaux accès à la voie des berges témoigne pour nous de la fébrilité liée à votre projet Cœur de Maine, dont la dalle de béton, abusivement appelée Balcon sur Maine, en constitue l'armature principale, coupant ainsi le bas du centre-ville et de ses accès.

Dans ce que vous nous avez présenté ce soir, il y a bien une tentative d'y remédier. Pour nous c'est un premier rétropédalage que vous nous proposez que vous nous demandez de retenir. La collectrice Ligny, celle-là même sur laquelle porte cette délibération, ressemble fort à un bout de boulevard urbain, qui dans le projet précédent Angers Rives Nouvelles, était le type de voirie retenu, mais pour progressivement prendre place et lieu en substitution de la 2 X 2 voies et sur un tracé tout au long de la Maine. Le scénario dit de la virgule du Roi de Pologne, et je pense que vous l'avez dit Monsieur VERCHÈRE, paraissait une telle hérésie qu'il n'est heureusement pas surprenant que vous l'abandonniez.

Ainsi, votre proposition de réalisation de travaux pour faire coexister la 2 X 2 voies et ce mini boulevard urbain de surface, côte à côte, tout en tentant de préserver la promenade Jean Turc et d'habiller de vert l'ensemble, tient pour nous de la haute voltige. Les angevins vivront toujours cette coupure d'avec leur fleuve, encombré de voirie, de trafic routier, comme autant de barrières. Non. Monsieur le Maire selon nous votre projet reste un mauvais projet, même si c'est sur celui-ci que vous avez été élu. Ici je parle bien de l'ensemble du projet Cœur de Maine. D'ailleurs nous sommes inquiets de voir le nombre d'avenants le concernant tel celui qui suit, c'est-à-dire la deuxième délibération. Il nous semble dans le calendrier que vous aviez annoncé, qu'il faudrait être en enquête loi sur l'eau depuis mars. Et en mai sur Saint Serge. Aussi, d'avenant en avenant, d'enquête publique retardée, nous vous posons la question Monsieur le Maire de savoir où va le projet Cœur de Maine ? Où en sont les études et quels en sont d'ores et déjà les résultats ? Quels sont les nouveaux calendriers ? Allons-nous assister à un épisode 10 du tramway ? Les angevins et les angevins souhaiteraient y voir plus clair. Nantes avance résolument sur son projet Loire en y associant largement les habitants. À Lyon, c'est un déclassement d'autoroute et sa transformation en quai aménagé qui vient d'être obtenu. À Paris, les voies des berges sont en passe d'être effacées et il est même question d'aller beaucoup plus loin avec l'exposition universelle. Et à Angers, nous restons accrochés à des aménagements que nous considérons relever du passé. Monsieur le Maire, vous ne serez pas surpris que nous votions contre cette délibération et la suivante.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur MAHÉ. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? La parole est à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Oui Monsieur le Maire. À ALM vous aviez conclu une intervention sur la voie des berges sur Cœur de Maine en indiquant que dans le projet initial de François GRETHER figurait la réalisation de la liaison sud.

Je voudrais redire ici qu'à aucun moment dans le projet de François GRETHER, comme d'ailleurs aucun des trois qui avaient répondu, ne figurait la réalisation d'une infrastructure de rocade sud. Suite à une étude conduite par l'État il y avait eu bien avant cette préconisation, mais c'était avant que nous décidions de maintenir précisément dans le projet des berges une voie sur les berges. Cela n'était plus à caractère autoroutier, mais cela allait finalement se rassembler pour une part comme le disait Gilles MAHÉ. C'est-à-dire qu'il s'agit de maintenir une 2 X 2 voies sur les berges, mais à caractère urbain. Ce projet de liaison sud ne figurait donc pas dans la réponse de GRETHER. Il parlait de « parkway » pour gérer le trafic des voies départementales actuelles. Le 23 mai il disait même que son projet de rocade sud est un projet à l'intérieur de l'agglomération qui ne réglerait pas le problème. On ne résout pas l'avenir des villes avec des voies rapides. D'ailleurs nous n'en construisons plus guère. Si une vraie rocade doit être réalisée, il faut la faire davantage au sud.

Tant les travaux qui avaient été réalisés dans le vote du plan guide et des éléments de réalisation, la liaison sud n'était pas un préalable. D'autant plus qu'ici dans les mêmes moments, nous avons voté l'arrêt de cette liaison sud concomitamment au choix de GRETHER, à quelques semaines d'écart sur la stratégie d'ensemble de développement. Pour votre information, les choses n'étaient pas conditionnées, parce que vous les aviez présentées telles quelles. Précisément dans le projet d'aménagement avec la connexion directe à la gare par le pont de l'Atlantique et l'échangeur à Saint-Serge, nous organisions différemment le transit et les flux de traversée du centre-ville. Je dois dire que c'est la raison qui a amené à maintenir dans le plan guide la voie à 2 x 2 voies sur la traversée tant que ces éléments n'étaient pas réalisés. Puis nous aurions pu voir ensuite à l'avenir ce qu'il serait possible de faire. Finalement comme le disait Gilles MAHÉ tout à l'heure, dans ce que vous présentez il y a les 50 kilomètre-heure, une circulation apaisée, et décourager le transit. Nous retrouvons un certain nombre de choses qui étaient citées dans le projet en termes de configuration de la voie.

La différence essentielle est qu'avec votre projet vous coupez les angevins d'une vaste promenade le long de la Maine. Je pense donc que la problématique qui vous embête peut-être pour avancer, parce que nous sommes sur des positions différentes sur ces dossiers-là, et qui vous éviterait de faire cette dalle de béton

et d'organiser les choses de cette façon, pourrait être de reprendre le projet initial de François GRETHER.

Ce projet d'une 2 X 2 voies un peu rapprochée de la ville et apaisée, pourrait permettre de faire les plissés et les cheminements, et de s'interroger sur la façon dont les piétons peuvent traverser cette voie pour pouvoir cheminer. Cela pourrait peut-être constituer une réponse qui permettrait de ne pas réaliser cette dalle, de permettre une vraie continuité et de penser des traversées autrement. Je pense que nous irions davantage dans le sens de l'histoire du projet initial et en même temps nous éviterions cette dalle, ce passage en tunnel digne des années 1970

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BÉATSE. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? La parole est à Roch BRANCOUR.

Roch BRANCOUR : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. J'ai donc quelques réactions par rapport à vos propos qui, notamment pour Monsieur MAHÉ, consistent à caricaturer un petit peu le projet. Mais en même temps avec plus de difficultés qu'avant, parce que vous vous rendez compte que notre projet n'est pas contradictoire avec un apaisement de la circulation sur les voies des berges.

Vous parlez d'abord de béton. Je voudrais quand même rappeler que, à mon avis, dans notre projet nous allons utiliser moins de béton que dans ce qui était le vôtre, puisqu'il conduisait à combler des trémies par des remises à niveau. C'est la première chose. Sur le plan financier, je ne parle pas du côté un peu pharaonique des dimensions, mais c'était un projet qui conduisait à des dépenses inutiles. Il conduisait à détruire des ouvrages existants pour les reconstruire à l'identique en les déplaçant légèrement. C'est d'ailleurs d'autant plus vrai que vous venez de le reconnaître avec un peu plus de sincérité que lors des précédents échanges que nous avons pu avoir, mais peut-être plus proches d'un cadre de campagne électorale. Votre projet comprenait lui aussi une 2 X 2 voies.

Vous savez très bien, d'ailleurs vous venez d'affirmer qu'il serait irresponsable de passer en 2 X 1 voie au regard du maillage existant de notre circulation. Cela conduirait à des embolies sur de nombreux autres axes de circulation de la ville. Finalement je voudrais donc quand même souligner à nouveau un certain nombre de points positifs du projet que nous présentons ce soir. Cela vient affiner et compléter le projet Cœur de Maine que nous développons depuis le début du mandat et qui effectivement fait l'objet d'un certain nombre d'avenants.

Je ne crois pas qu'il faille y voir ou laisser entendre ou soupçonner que ce serait un projet qui prendrait du retard. Ce n'est pas le cas. C'est plutôt un projet que nous affinons tout au long des études. Mais rappelons quand même que c'est donc un projet qui va amener de l'apaisement, et une réduction des nuisances. Je veux quand même dire que passer à 50 kilomètre-heure, en termes de nuisance phonique, cela équivaut à une division par 2 de la circulation à 70 kilomètre-heure.

C'est aussi un projet qui est davantage réaliste, parce qu'il prend en compte la réalité de notre système de circulation qui ne dispose pas d'un bouclage complet, notamment au sud. C'est un projet qui va décourager davantage encore le trafic de transit aujourd'hui, et c'est sain. Parce que notre volonté n'est pas de limiter définitivement un trafic qui se reporterait ailleurs, mais de bien écarter le trafic de transit. Puis c'est un projet qui, en transformant des voies quasi autoroutières aujourd'hui en boulevard urbain, parce que tel est effectivement le projet, il facilitera l'usage des modes doux en bord de Maine et l'accès à la ville côté sud.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BRANCOUR. La parole est à Maxence HENRY.

Maxence HENRY : Oui Monsieur le Maire, une fois n'est pas coutume, je voudrais pour ma part saluer l'intervention de Gilles MAHÉ. Parce qu'en fait son intervention nous apprend une chose intéressante, c'est qu'il prend comme modèle Paris et Nantes, en termes de circulation automobile.

Merci Gilles MAHÉ de nous avoir effectivement éclairés sur votre orientation de projets, parce qu'en

termes de circulation, si nous prenons comme modèles Paris et Nantes, qui sont devenus des enfers en termes de circulation automobile, je suis très heureux que les angevins aient choisi l'alternance il y a 2 ans. Cela va effectivement éviter qu'Angers ne devienne ce que sont devenus Paris et Nantes. C'est à dire absolument incirculables, alors qu'aujourd'hui nous avons la chance d'avoir une ville fluide. Même en période de pointe nous pouvons traverser la ville de part et d'autre en moins d'une demi-heure.

Si nous suivons votre logique, et si les angevins avaient suivi votre logique, nous serions devenus comme Paris ou comme Nantes, c'est-à-dire une ville infréquentable et intraversable, où il eût fallu investir dans des deux-roues et dans des scooters pour pouvoir à peu près aisément traverser la ville. Merci de nous avoir donc révélé vos modèles en termes de circulation. Je suis heureux qu'Angers reste Angers et ne devienne ni Paris ni Nantes à cet égard.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur HENRY. La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : J'ai attendu que cela passe au rouge. Chers collègues, ce qui me gêne dans le débat de ce soir, c'est que si nous voulons que ce passage soit apaisé, il faut que nous nous posions la question de délester un peu le trafic, et donc de faire le contournement par la rocade sud.

C'est un petit peu le serpent de mer qui ne plaît pas à tout le monde. Je le sais. Mais il est aussi oublié par vous et ça me gêne un petit peu que nous soyons ici à discuter de ce dispositif qui pourrait être encore plus volontariste si nous avions cette question du contournement d'Angers qui était bouclée. Je sais que cela ne se fera pas en deux ans, mais cela me gêne quand même un petit peu que ce sujet soit oublié de la discussion ce soir.

Puis j'ai une deuxième remarque. Une fois que j'ai dit cela, pour ne pas me mettre à dos mes amis écologistes, je continue à plaider pour un développement vigoureux des transports en commun. Ce n'est pas du tout contradictoire avec ce que je viens de dire.

Monsieur le Maire : J'aime à vous l'entendre dire Monsieur PAGANO. Mes chers collègues, j'apporterai quelques éléments de réponse. Nous n'allons pas faire d'archéologie politique ce soir. Les angevins qui ont été d'accord, qui ont vu l'exposition qui avait été réalisée dans le cadre d'Angers Rives Nouvelles savent qu'il était écrit sur les panneaux de Monsieur GRETHER que la réalisation de la liaison sud était un préalable au passage à 2 x 1 voie des voies sur berges.

Si vous le souhaitez, je vous adresserai une partie des documents de l'époque si vous ne les avez pas gardés pour vos propres archives. À certains égards ce soir nous sommes presque à fronts renversés. Je vous entends plaider pour la réalisation de la liaison sud. Je parle d'Alain PAGANO. Ou alors je vous entends expliquer qu'il fallait ne pas la faire, et je me permets de vous rappeler que vous avez voté un SCOT prévoyant un fuseau pour la réalisation de la rocade sud et que nous avons proposé un SCOT avec la disparition du fuseau de la liaison sud. Il est quand même assez spectaculaire de vous entendre ce soir nous expliquer qu'il aurait fallu ne pas la faire alors que vous avez voté pour vous donner la possibilité de la faire. Vous nous reprochez dans le même temps quelque chose que nous avons supprimé. Maintenant nous parlons de l'opération proprement dite. Monsieur MAHÉ, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer.

Le 23 juin à 19 heures 30, il y aura la réunion publique de présentation du projet Cœur de Maine avec François GRETHER. Ce sera pour nous l'occasion de donner le détail de ce qui est prévu. Je crois même que cela se tiendra au centre des congrès. Ce sera donc l'occasion ce soir-là de vous indiquer où nous en sommes sur la totalité des études, sur la visualisation globale du projet, sur l'allure que cela prendra, sur les équipements qui sont prévus, sur les modes de circulation, sur les modifications des stationnements et sur la manière dont tout cela va fonctionner, y compris sur les usages futurs de ce vaste espace. Cet espace sera rendu aux angevins et balconnera la Maine sur un espace de 4 hectares. Il sera exactement le contraire de ce que vous avez décrit.

Dans le projet que vous défendiez, la présence d'une 2 x 2 voies constituait cette coupure empêchant les angevins de rejoindre la Maine, puisque vous nous dites vous-même qu'il y avait le maintien de cette quatre voies. Avec ce que nous réalisons, il y aura au contraire la possibilité de venir jusqu'aux bords de la Maine sur la partie la plus centrale. Il sera aussi fait en sorte qu'entre la Douvre et le centre-ville, au contraire, les rives se rapprochent. Mais je vous donne rendez-vous ce jour -là, y compris pour voir la façon dont on traitera le pied de la cathédrale, le bout de la place de la Poissonnerie, etc.

Ensuite sur le fond, j'avoue ne pas tout comprendre, parce que j'ai entendu dans vos propos que vous aviez le sentiment qu'il y avait des éléments d'un boulevard urbain que vous appeliez de vos vœux. Et dans le même temps, malgré le fait que nous allons réaliser cet apaisement de la circulation, cette diminution de la vitesse, cette diminution du nombre de voies, puisque nous allons au fur et à mesure du temps, de manière progressive, diminuer le nombre de voies qui sont de front en bord de Maine, vous trouvez quand même matière à critiquer quelque chose qui, d'après vous, se rapproche de ce qu'était votre projet de départ.

Je plaide de manière très simple pour que chacun mesure que la différence essentielle c'est depuis le début la différence en termes d'horizon temporel. Là où un projet à l'horizon 2040 ou 2050 consistait à présenter une vision, je dis que nous avons la responsabilité et le devoir, sans attendre 2040, de faire en sorte de pouvoir nous réapproprier la rivière. Parce que quand vous comparez aux villes qui nous entourent, elles ne se sont pas projetées sur des projets à 30 ou 40 ans. Elles ont fait en sorte de manière immédiate de pouvoir lancer et initier des programmes. Vous évoquez Lyon. Le programme de reconquête des berges de Lyon a été conçu par Raymond BARRE. C'est à la suite de l'alternance, quand Gérard COLLOMB a été élu, que la version initiale a été amendée et enrichie avec un architecte qui s'appelait Monsieur GRETHER. Elle a permis d'aboutir aujourd'hui à des réalisations. Il faut parfois du temps et du temps long sur ce type de projet. Les alternances permettent de regarder à nouveau et de revisiter les projets. Je peux vous assurer qu'à l'issue de la réunion du 23 juin, dans la continuité du choix qu'ont fait les angevins, parce que de façon très claire nous respecterons nos engagements de campagne et que ce point fait partie des engagements de campagne, l'opération Cœur de Maine sera terminée pour la fin du mandat.

Cet apaisement tel qu'il vous est présenté sera lui aussi conduit et ce n'est sans doute pas terminé. Parce que dans le cadre du projet des boucles vertes présenté à ALM, pour lesquelles les travaux ont commencé en juillet, avec le début de l'enlèvement des voies de chemin de fer entre Pignerolle et Montreuil-Juigné, cela permettra d'avoir demain des boucles de balades en site propre pour les vélos et pour les piétons. Une fois que nous aurons réalisé cette transversale qui va de l'Est à l'Ouest ou de l'Ouest à l'Est, avec le pont de chemin de fer de Segré comme point principal, y compris pour la vue qui permettra de voir sur les basses vallées angevines, nous nous attaquerons aux axes nord-sud qui permettront précisément d'avoir des promenades tout au long de la Maine, y compris en refaisant le chemin de halage le long du lac de Maine, entre le pied de ce pont de chemin de fer et le bout de la ville. Cela fera en sorte de pouvoir passer de part et d'autre de la Maine, et donc de participer à cette opération de reconquête des berges dont nous présentons ce soir un nouvel épisode.

Mes chers collègues, voilà très simplement l'organisation dans laquelle nous nous situons, et la date à laquelle nous rendrons les choses publiques. Ce sera aussi l'occasion par rapport aux groupes de travail citoyen qui ont été mis en place, avec des angevins qui se sont inscrits et qui ont participé à un certain nombre de groupes pour réfléchir à ce que pouvaient être les usages, les balades, les fonctions commerciales, et de pouvoir indiquer précisément où nous en sommes, dans la continuité très claire des engagements que nous avons pu prendre. Je vais vous demander de passer aux voix sur ces deux dossiers. Y a-t-il un souhait que les délibérations soient disjointes pour le vote ? Je ne le pense pas. Nous allons donc voter sur ces dossiers 1 et 2 et je vais demander à ceux qui sont favorables à l'adoption de ce dossier Angers Cœur de Maine, de cet apaisement des voies sur berges, de bien vouloir lever la main. Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Quels sont ceux qui souhaitent voter contre ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-219 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Délibération n° DEL-2016-220 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Mes chers collègues, nous avons un quatrième dossier en exergue ce soir qui concerne la charte de la laïcité. Je vais demander à Madame SFAIHI de bien vouloir nous le rapporter.



Délibération DEL-2016-221

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Pacte Républicain - Charte de la Laïcité - Approbation

Rapporteur : Faten SFAÏHI

EXPOSE

Par délibération du 30 novembre 2015, le conseil municipal a adopté un Pacte Républicain, pour exprimer sa volonté d'agir localement après les attentats terroristes survenus le 13 novembre dernier à Paris.

La présente délibération porte sur le second pilier de ce Pacte Républicain qui concerne la Laïcité. Elle s'appuie sur la rédaction d'une charte destinée aux agents et aux usagers du service public afin de leur rappeler le sens, le contenu et la portée du principe de Laïcité.

Cette Charte de la Laïcité, annexée à la présente délibération, s'intègre dans une politique globale conduite par la municipalité d'Angers. Cette politique comprend notamment des engagements sur la formation des agents d'Angers, du CCAS et d'Angers Loire Métropole qui doivent être des acteurs privilégiés pour faire vivre la laïcité dans les services publics. A ce titre, elle a été présentée au Comité technique du 13 mai 2016 et sera soumise à l'approbation des autres assemblées délibérantes concernées. Elle a également fait l'objet d'un échange avec les élus représentant le groupe minoritaire du Conseil municipal.

Au-delà de l'importance de son message, cette charte a vocation à produire des effets juridiques avec des conséquences concrètes sur les conditions d'attribution de subvention ou la mise à disposition des équipements publics pour les usagers et les associations angevines qui en bénéficient aujourd'hui.

Conçue comme un outil de proximité adapté au territoire angevin, cette Charte de la Laïcité est au service de tous. Elle contribue à préciser les conditions de notre « vivre ensemble » et doit être un moyen de respecter la liberté de chacun de croire ou ne pas croire tout en luttant contre ceux qui veulent imposer leur croyance.

Comprenant un préambule et des références constitutionnelles et législatives majeures, cette Charte de la Laïcité définit en 17 articles les droits et devoirs de chacun et rappelle que les valeurs de la République ne sont pas négociables.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte de la Laïcité annexée à la présente délibération,
Vu l'avis du Comité Technique du 13 mai 2016,

Considérant que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,
Considérant que la présente charte répond à la satisfaction d'un intérêt public communal,
Considérant que la présente charte n'obéit à aucune considération partisane ou religieuse,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Décide :

- d'adopter la Charte de la Laïcité figurant en annexe de la présente délibération
- d'informer par tout moyen approprié (affichage public, courrier, site internet, magazine municipal...) l'ensemble des publics concernés, notamment les associations et les délégataires du service public qui bénéficient d'une subvention ou d'un financement municipal.
- de mettre en œuvre, à partir du mois de juin 2016, un plan de formation en direction de l'ensemble des agents de la collectivité pour les accompagner et les aider à mieux appréhender le principe de laïcité.
- d'inclure explicitement une référence à la Charte de la Laïcité dans tous les règlements intérieurs, les dossiers de demande de réservation de salle ou d'équipement public, les dossiers de demande de subvention, les délibérations d'attribution de subvention et les courriers de notification, les conventions d'objectifs et de moyens et de délégation de services publics et tout autre document interne et externe à la collectivité jugé utile pour l'application de la Charte.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour mettre en œuvre la Charte de la Laïcité, d'en assurer l'application et de prendre toute mesure de sanction motivée si nécessaire.
- de proposer aux organes délibérant du CCAS et de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole d'adopter la Charte de la Laïcité



Faten SFAIHI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération fait suite à celle du 30 novembre où nous avons adopté le pacte républicain.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ

PRÉAMBULE

Profondément attachés aux valeurs de la République, les élus de la ville d'Angers, du Centre communal d'Action Sociale et d'Angers Loire Métropole réaffirment avec force qu'aux côtés des principes constitutionnels que sont la Liberté, l'Égalité et la Fraternité, figure aussi au premier rang : la Laïcité. C'est pour rappeler le sens, le contenu et la portée de ce principe fondamental de la Cité que la présente charte a été réalisée. Elle s'adresse tout autant aux agents, aux usagers, aux associations et aux partenaires du service public.

Elle fait suite au Pacte Républicain adopté en Conseil municipal d'Angers du 30 novembre 2015.

Cette charte se veut être un outil de proximité au service de nos concitoyens, des agents de nos collectivités et de notre territoire pour prévenir toute forme de radicalisation et de communautarisme religieux. Elle doit être un moyen de respecter la liberté de croire ou de ne pas croire tout en luttant contre ceux qui veulent imposer leur croyance

Vu l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958,

Vu l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789

Vu l'article 9 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Vu l'article 1^{er} de la loi de 1905, concernant la séparation des Églises et de l'État,

Vu la loi n°2004-228 du 15 mars 2004, encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics,

Vu la loi n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations,

Vu la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public,

Vu la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française,

Vu le Pacte Républicain adopté au conseil municipal du 30 novembre 2015,

Considérant que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale et qu'elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion et respecte toutes les croyances,

Considérant que la laïcité doit s'entendre comme étant la séparation des religions et de l'État qui induit la neutralité des collectivités territoriales à l'égard de toutes les religions,

Considérant que nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi,

Considérant que la loi garantit aux femmes et aux hommes, des droits égaux dans tous les domaines et prohibe toute forme de discrimination,

Considérant que la République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes tandis qu'elle ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte,

Considérant qu'il peut se révéler nécessaire d'assortir la liberté de religion ou de conviction de limites propres au respect du pluralisme religieux à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile,

Considérant que la présente charte vise à promouvoir et garantir la laïcité en tant que principe de liberté pour renforcer le « vivre ensemble » et lutter contre toute forme de communautarisme,

La présente charte rappelle et affirme que :

I - EN CE QUI CONCERNE LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC.

Art. 1 : Le principe constitutionnel de laïcité impose à tout agent public un devoir de stricte neutralité, le traitement égal de tous les individus et le respect de la liberté de conscience.

Art. 2 : Le principe de laïcité fait obstacle à ce qu'un agent de l'administration dispose, dans le cadre du service public, du droit de manifester ses croyances religieuses.

Art. 3 : La liberté de conscience est garantie aux agents publics. Les agents peuvent solliciter des jours d'absence pour célébrer les fêtes religieuses propres à leur confession dans la mesure où cela est compatible avec le fonctionnement normal du service. Les absences sont à décompter des droits à congés annuels, des jours RTT et des récupérations.

Art. 4 : Les responsables des services publics doivent faire respecter en leur sein l'application du principe de laïcité.

II - EN CE QUI CONCERNE LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC

Art. 5 : Tous les usagers ont un égal droit d'accès aux équipements et services publics. Ils doivent en respecter les règlements et les conditions de fonctionnement.

Art. 6 : Les usagers du service public ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses, dans les limites du respect de la neutralité du service public et du bon fonctionnement de celui-ci.

Art. 7 : Les usagers du service public doivent s'abstenir de toute forme d'endoctrinement et de prosélytisme. Le prosélytisme religieux consiste à chercher à convaincre d'adhérer à une religion ou de se conformer à des pratiques religieuses. Il est interdit dans les services publics au nom de leur neutralité.

Art. 8 : Nul ne peut être contraint, sous la pression d'un individu ou d'un groupe, d'arborer un signe religieux dans les équipements publics de nos collectivités.

Art. 9 : Le port de signes ou tenues manifestant ostensiblement l'appartenance religieuse d'un élève est interdit dans les écoles publiques.

Art. 10 : Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, les usagers doivent se conformer aux obligations qui en découlent.

Art. 11 : Les usagers des services publics ne peuvent, en raison de leurs convictions, récusar un agent public ou d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public. Ils doivent s'attacher au respect des règles civiles de bienséance.

III - EN CE QUI CONCERNE LES ASSOCIATIONS ET LES PARTENAIRES DU SERVICE PUBLIC.

Art. 12 : Les associations sont des vecteurs d'intégration, de mixité et de cohésion sociales. Elles s'engagent à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre toute forme de discrimination. Elles ne sauraient contraindre leurs adhérents à une quelconque pratique religieuse dans les créneaux horaires de salles ou équipements publics dont elles bénéficient pour leurs activités. Toute forme de dérive sectaire ou communautariste pouvant entraîner une emprise sur des personnes fragiles, particulièrement sur les adolescents et les jeunes adultes, est formellement interdite.

Art. 13 : La diffusion de messages faisant la promotion d'une religion dans les bâtiments et équipements publics (sportifs, culturels ...) est interdite. Les inscriptions ou annonces destinées à l'information du public doivent être formulées en langue française. Il en est de même pour les bulletins et documents d'information des associations financés ou publiés directement par la collectivité.

Art. 14 : Les collectivités territoriales ne subventionnent aucune association culturelle. Les associations culturelles peuvent louer des salles appartenant à des entités publiques dans le but de réaliser leur objet associatif, à condition de préciser les activités qu'elles envisagent de faire. En tout état de cause, l'association culturelle devra respecter le règlement intérieur de la location.

Art. 15 : Une association constituée conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901 peut obtenir une subvention de la part des collectivités. Sa proposition d'action qui engendre sa demande de subvention doit correspondre à un besoin d'intérêt général local conforme à son objet. Elle s'engage à respecter les principes rappelés et contenus dans la présente charte à l'occasion du dépôt du dossier de subvention, de mise à disposition de matériel, de salles ou d'équipements publics.

Art. 16 : Les partenaires et associations chargés d'une mission ou d'une délégation de service public doivent appliquer strictement la présente charte et garantir une neutralité dans l'accès au service public qu'elles gèrent. Cette règle sera rappelée systématiquement dans toutes les conventions d'objectifs et de moyens et les contrats de délégation de service public entre les collectivités et les délégataires.

Art. 17 : Tout manquement aux obligations de la présente charte pourra entraîner une suspension motivée des autorisations de mise à disposition de matériel, d'occupation de salles ou des équipements publics et/ou des subventions des collectivités

Pour rappel, ce pacte républicain reposait sur deux piliers : le premier pilier étant la sécurité et le second, la laïcité. Nous avons proposé au 30 novembre 2015 d'élaborer une charte, de mettre en place un cycle de formation pour les agents des trois collectivités, de conditionner l'octroi de subventions et la mise à disposition de salles et d'équipements à la signature de cette charte et de revoir avec les associations les conventions en ce sens.

Cette charte que nous vous présentons ce soir est à destination des agents, des usagers et des partenaires de la collectivité. Elle se veut un outil de proximité. J'insiste bien là-dessus : il ne s'agit pas d'un texte supplémentaire, ou de faire de la littérature, mais bien d'un outil de proximité pour être à l'écoute des

agents, de leurs préoccupations au quotidien et de pouvoir répondre à leurs questions. C'est en ce sens que, parallèlement à cette charte, nous proposons une formation aux 4 000 agents des 3 collectivités CCAS, Angers Loire Métropole et ville d'Angers. Cette charte a été présentée au comité technique du 13 mai. Elle sera soumise à l'approbation des autres assemblées délibérantes et elle a fait également l'objet d'un échange avec les élus représentant le groupe minoritaire du conseil municipal. Elle a vocation à produire des effets juridiques avec des conséquences concrètes sur les conditions d'attribution de subventions ou la mise à disposition des équipements publics pour les usagers et les associations angevines qui en bénéficient.

Elle contribue à préciser les conditions de notre vivre ensemble et doit être un moyen de respecter la liberté de chacune et de chacun de croire ou de ne pas croire, tout en luttant contre ceux qui veulent imposer leurs croyances. Elle comprend un préambule et des références constitutionnelles et législatives majeures. Elle se définit en 17 articles qui reprennent des droits et des devoirs de chacun et elle rappelle que les valeurs de la république ne sont pas négociables. Je vous invite donc à délibérer sur le fait d'adopter cette charte de la laïcité qui figure en annexe de la présente délibération et de nous autoriser à informer par tous les moyens appropriés, affichage public, courrier, et cætera, à l'ensemble des publics concernés. Cela concerne notamment les associations et les délégataires de service public qui bénéficient d'une subvention d'un financement municipal.

Il s'agit de mettre en œuvre à partir du mois de juin 2016 un plan de formation en direction de l'ensemble des agents des trois collectivités, d'inclure explicitement une référence à la charte dans tous les règlements intérieurs, les dossiers de demandes de réservations de salles ou d'équipements publics, les dossiers de demandes de subventions, les délibérations d'attribution de subventions et les courriers de notification, les conventions d'objectifs et de moyens et de délégation de service public ou tout autre document interne et externe à la collectivité jugé utile pour l'application de cette charte. Nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour mettre en œuvre la charte de la laïcité, d'en assurer l'application, de prendre toutes mesures de sanction motivée si nécessaire et enfin de proposer aux organes délibérants du CCAS et de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole d'adopter cette présente charte. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Madame SFAIHI, pas seulement pour la présentation de ce soir, mais bien pour le travail en amont qui a permis d'en arriver à cette charte ce soir. Mes chers collègues y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame ARAB vous avez la parole.

Chadia ARAB : Merci Monsieur le Maire, Madame l'adjointe. Je rappelle avant tout que la laïcité repose sur trois principes : la liberté de conscience et la liberté de culte, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses et l'égalité de toutes et tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

La laïcité est là pour protéger l'ensemble des concitoyens croyants ou non-croyants. Il y a plusieurs remarques à faire sur cette charte et cette délibération. Dans d'autres villes, il existe des initiatives en lien avec la laïcité. À Paris il existe un guide de la laïcité par exemple et plus proche de chez nous, à Rennes, un comité consultatif laïcité regroupe des représentations de culte religieux, représentants de mouvements de pensée, représentants d'associations dans le domaine de l'éducation populaire, de la culture, du sport, et cætera, des acteurs engagés, des experts et des élus.

Ce comité consultatif réfléchit ensemble et de manière participative et concertée, à la rédaction de leur future charte de la laïcité pour la ville de Rennes. Ma première question est de savoir comment cette charte a été élaborée et avec qui ? Avez-vous rencontré des acteurs locaux travaillant sur cette question, pour l'élaboration de cette charte ?

Vous nous dites dans cette délibération qu'elle a fait l'objet d'un échange avec les élus de la minorité du groupe minoritaire du conseil municipal. Certes, mais de cet échange nous pouvons dire que vous n'avez

tenu compte que des propositions qui étaient à la marge et non des plus importantes. J'en rappelle quelques-unes. Dès le préambule, nous vous proposons de dire que cette charte ne porte pas une laïcité de surveillance de quelque religion, mais est un guide pour réaffirmer que la laïcité n'est pas un choix spirituel parmi d'autres, mais qu'elle rend possible leur coexistence plutôt que d'être un outil pour prévenir toute forme de radicalisation et de communautarisme religieux. Pour nous, la laïcité ne peut être soupçonnée d'être le prétexte de discrimination.

La laïcité n'est pas non plus un instrument de police ou de maintien de l'ordre public. Il y a d'autres moyens juridiques pour cela. La laïcité est une trop belle valeur républicaine pour être réduite à cela. Cependant vous souhaitez conditionner l'accès des équipements publics et du matériel ainsi que les subventions des associations à la signature de cette charte (article 15) et sanctionner les manquements (article 17). Comment ces manquements aux obligations de la présente charte seront-ils constatés ? Avez-vous prévu un comité d'évaluation et de suivi pour répondre à ces manquements ? Comment et par qui les sanctions seront-elles décidées ?

Ensuite, nous nous étions opposés à l'article 13, car nous ne voyons pas ce que l'utilisation de la langue française vient faire dans une charte de la laïcité. En plus il y a un doute sur la conformité à la loi numéro 94 665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française. Cet article 4 permet justement des documents en langue étrangère si ceux-ci sont traduits en français. Je cite l'article 4 : "la présentation en Français est aussi lisible, audible ou intelligible que la présentation en langues étrangères". Nous vous proposons aussi que ce qui doit être appliqué par les agents le soit aussi par les élus que nous sommes. Nous avons également une image d'exemplarité à respecter et à donner dans ce domaine à nos concitoyens. Je pense notamment aux propos d'un adjoint qui s'en prenait à l'islam radical en indiquant "les musulmans modérés sont comme les allemands des années 30, ils doivent choisir leur camp". Voilà comment on stigmatise une religion, et voilà surtout ce que nous ne voulons pas faire. Cette charte doit véritablement être garante de ce type de dérapage.

Jean-Louis BIANCO, directeur de l'observatoire de la laïcité, avait également pu l'envisager par l'instrumentalisation qui peut en être faite par les extrêmes. Je le cite : "la laïcité est instrumentalisée, en particulier par le Front National qui l'utilise comme une arme anti musulmans". Selon nous, cette charte ne doit pas être là pour stigmatiser une religion en particulier. Enfin pour terminer, la ville avait fait un appel d'offres pour le volet formation des agents municipaux. Qu'en est-il des réponses obtenues et des critères de sélection, l'État ayant mis en place des habitations information laïcité pour que certains soient habilités à faire ces formations auprès d'associations et des collectivités ? Ont-ils été sollicités ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame ARAB. La parole est à Grégoire LAINÉ.

Grégoire LAINÉ : Mes chers collègues, c'est avec émotion que je prends la parole aujourd'hui pour vous exprimer mes convictions quant au sens et à l'importance que représente la mise en place de la charte de la laïcité. Tout d'abord je souhaite commencer par un rappel historique de l'esprit de la loi 1905, texte fondateur de la laïcité en France.

La volonté du législateur et d'Aristide Briand en particulier, était bien d'assurer la liberté de conscience, tout en assurant le libre exercice des cultes. En effet la laïcité est porteuse d'un cadre bien défini qui permet aux différentes pensées et religions de s'exprimer sans que ces différences soient des motifs de conflit. En effet, pour assurer une bonne coexistence et une bonne concordance de vie apaisée, aucune religion ne doit opposer ses dogmes à l'État. Et en retour l'État doit garantir la liberté religieuse. En effet, dénier le droit de manifester sa foi, que cela soit en portant une croix, une kippa ou un voile, revient à s'opposer à l'existence même de la religion, c'est-à-dire à un droit humain fondamental. Bien entendu, cela est à condition que ces expressions soient sans contraintes et sans trouble à l'ordre public. En permettant ces différentes formes d'expressions religieuses, la laïcité assure ainsi la cohésion sociale. Ainsi, nous rappelons dans la charte à l'ensemble des différents acteurs, agents, usagers, associations et partenaires du service public les droits et obligations de chacun. Je nous place dans la population civile en tant qu'usager,

c'est-à-dire comme représentants de la cité.

Par rapport à nos obligations, l'objectif est d'aider chacun à adopter la conduite la plus juste. En effet le respect par nous tous de ce principe fondamental de la laïcité garantit d'abord une expression d'une liberté fondamentale, la mise en œuvre concrète d'une égalité, et donne surtout les conditions d'une dynamique morale et politique de l'attention à autrui. C'est-à-dire qu'elle permet la mise en œuvre de la plus belle nos valeurs, celle qui cimente notre société, c'est-à-dire la fraternité.

Enfin, je conclurai par la lecture d'un article de la déclaration universelle des droits de l'homme, que j'apprécie particulièrement, c'est l'article 18 : "toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule, ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. Je vous remercie chers collègues.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LAINÉ. La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Je ne vais pas en faire des tonnes. Vous savez combien je suis attaché à la laïcité. Je partage donc un certain nombre de choses qui sont dans cette charte. Je partage aussi un certain nombre de critiques ou de remarques qui ont été faites précédemment par ma collègue Chadia ARAB.

Il faut trouver un équilibre. C'est toujours délicat pour ne pas attiser des tensions. Je voulais juste attirer l'attention sur une formulation "dérives sectaires ou communautaristes" que je trouve maladroite et ambiguë dans la charte. En effet, nous avons un organisme pour juger d'une dérive sectaire. Il s'appelle la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) Concernant une dérive communautariste, d'autant plus que nous ne savons pas si le "ou" est un "et ou", ou un "ou bien". Qui va juger de ce qu'est une dérive communautariste ? Je vous pose la question. À moins que j'aie loupé quelque chose, je ne crois pas qu'il y ait un organisme officiel qui nous permette de juger de ce type de structure. Je vous inciterai donc à enlever le mot "communautariste" de la charte.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Marcel MOULANT.

Marcel MOULANT : Oui Monsieur le Maire, je n'avais pas prévu d'intervention, mais ici je suis obligé de réagir après les propos de ma collègue Madame ARAB, qui s'étonne de ce que nous mettons l'accent sur la formulation de la langue française. Je crois que c'est quand même important. En France c'est une des valeurs. Après le drapeau, après l'hymne national, c'est la langue française. La langue française qui existe depuis Villers-Cotterêts.

J'ai eu l'occasion, au nom de la ville et au nom de vous tous, de recevoir vendredi et samedi le groupe des ambassadeurs francophones de France. Nous avons eu l'occasion de dissenter sur le sujet de la langue française. Je peux vous dire que l'ambassadeur de Québec est absolument étonné de voir qu'en France nous ne défendons pas davantage la langue française. Parce qu'eux, au Québec, ils défendent la langue française. D'autre part il y a des perspectives d'avenir très importantes sur l'Afrique. Parce que l'Afrique est plutôt francophone d'une manière générale. Je parle d'une manière générale, mais aujourd'hui nous nous apercevons en Afrique que l'anglais et le chinois sont en train de prendre davantage le pas sur la langue française. Tout cela tourne autour de l'enseignement.

Cela tourne autour de la qualité de l'enseignement et des professeurs que nous pouvons envoyer dans ces pays pour apprendre la langue. Mais je dis que cela commence par la France et je crois que ce n'est pas malsain de rappeler la possibilité de parler en français et de faire ce que nous avons inscrit dans le texte. Les inscriptions ou annonces destinées à l'information du public doivent être formulées en langue française, parce que je ne souhaite pas que nous ayons des annonces ou des formulations en langues étrangères. Quelles que soient les langues étrangères, il faut que les personnes qui vivent en France s'adaptent à nos modes et à notre langue qui est si belle et qu'il faut mettre en avant. Voilà ce que je

voulais vous dire. Je n'avais effectivement rien prévu. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur le conseiller municipal chargé de la francophonie. La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Oui je viens d'entendre l'intervention de Marcel MOULANT. Nous partageons ce qu'il vient d'indiquer, mais ce n'est pas le sujet ici. Le sujet est de tenir compte du fait que l'apprentissage d'une langue prend un peu de temps, surtout quand on vient d'entrer sur le territoire.

Et compte tenu de ce temps, quand on participe à une association, il faut bien qu'on puisse avoir un texte dans la langue d'origine qui est aussi traduite en français. Le sujet est clairement ici. C'est l'article que nous avons évoqué. Nous ne parlons donc pas de la question des anglicismes. Nous revenons au sujet traité par cet article. Je voulais insister sur ce point.

Monsieur le Maire : La parole est à Roselyne BIENVENU.

Roselyne BIENVENU : Merci Monsieur le Maire. En fait cette délibération m'amène à exprimer ici une forme de réflexion qui traduit peut-être aussi une interrogation. Concernant le contenu de cette charte de la laïcité, j'en profite pour saluer le travail qui a été piloté par Faten SFAIHI et qui a été alimenté par un certain nombre de collègues ainsi que le travail de recherche des services.

J'ai participé à quelques-unes de ces réunions et finalement à la réflexion, il se trouve qu'un certain nombre de dispositions ou d'éléments qui figurent dans cette charte de la laïcité figurent déjà dans la loi, dans le droit commun. Il s'agit finalement ici d'un assemblage que nous sommes invités à valider ce soir. Ce n'est pas un assemblage, une réflexion ou une charte que nous sommes les seuls à devoir adopter. J'avais alors un questionnement et une forme de mal-être aussi à me demander pourquoi nous avons besoin, ici en France, d'écrire une charte de la laïcité ?

Puisque finalement le droit commun et les textes le prévoient. Soit on se dit que cela ne sert à rien, soit on se dit que c'est utile. J'ai plutôt la conviction que si ce soir nous prenons le temps d'y réfléchir c'est que c'est utile et sans doute nécessaire, parce que nous assistons parfois à une certaine forme de difficultés de compréhension, dans nos délégations et dans l'exercice de nos responsabilités, en ce qui concerne le service public et l'égalité de tous et toutes devant l'accès au service public.

C'est peut-être la vertu que je trouve à ce texte ce soir. Il s'agit d'aller rechercher par des dispositifs que la République nous offre depuis fort longtemps, un assemblage qui nous permette d'avoir un référentiel commun pour faire en sorte de prendre en compte toutes les différences dans certains moments, lorsque nous sommes invités à coopérer, à co-construire et à faire évoluer le service public. En tout cas pour ce qui me concerne, et je tenais vraiment à le dire ici, il ne s'agit pas de gommer les différences et d'avoir une référence unique qui serait la mienne, puisque j'ai la parole. Car dans ce cas ce serait dangereux et en effet la discrimination me guetterait. C'est-à-dire que je trierais, je classerais, je hiérarchiserais, et je me mettrais au-dessus de tout le monde parce que ce serait ma façon de penser qui serait la bonne.

En tout cas en votant tout à l'heure cette charte et cette délibération, nous serons bien à l'opposé de cela. Il s'agira de dire que cette charte de la laïcité doit être ouverte, prendre en compte toutes les différences, accepter toutes les convictions, jusqu'à ce que le vivre ensemble et les lois de la République ne soient pas atteintes. Voilà ce que je voulais dire Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Très bien mes chers collègues. Je veux rappeler ce que nous nous apprêtons à faire. Si chacun est sincère dans son attachement à la laïcité, je pense que le moment aussi est venu d'officialiser une position. Nous avons des agents qui le réclament, pour savoir comment ils sont susceptibles de se comporter vis-à-vis des usagers du service public.

Madame ARAB, au sujet des formations que vous avez évoquées, nous avons ouvert il y a quelques jours des inscriptions pour savoir qui souhaitait se former. Nous sommes à 1 786 demandes de formation sur le thème de la laïcité en interne. Par rapport au créneau que nous avons prévu, cela va amener par exemple à remplir intégralement le grand théâtre pour écouter un formateur pour 580 personnes qui suivront la formation. Je pense qu'il y a peu de précédents aujourd'hui dans les collectivités, et que cela posera aussi la question de la manière dont il va falloir que nous organisions les choses. Nous avons des acteurs associatifs qui nous demandent comment ils doivent réagir par rapport à un certain nombre de situations. L'actualité récente nous a rappelé qu'il pouvait y avoir des risques d'atteinte à la laïcité sur notre territoire.

Nous nous sommes efforcés avec beaucoup d'humilité de trouver des formulations, mais à l'arrivée quand vous mettez 5, 10, 15, 20, 25 ou davantage encore de gens pour essayer de définir une formulation, vous avez forcément besoin d'arriver à une écriture définitive. Comment avons-nous travaillé ? Nous avons commencé par récupérer toutes les chartes de la laïcité existantes depuis la première, qui doit dater de Monsieur PEILLON quand il était le ministre de l'Éducation Nationale sur la laïcité à l'école. Nous avons récupéré un guide assez bien fait, qui a été réalisé à la RATP à la demande des agents sur la manière de procéder, et sur la façon de trouver une manière d'agir pour le personnel, en interne et en externe. Vous avez cité le guide de la laïcité de la ville de Paris, dont nous nous sommes également inspirés. Mais à la minute où je parle, il n'y a que quelques dizaines de villes en France, sur les 36 000 communes que compte notre pays, qui disposent d'une forme de charte de la laïcité. Nous avons dit dès le début que de notre point de vue il fallait que ce document ait trois ambitions. La première par rapport à notre personnel en interne. Que fait la collectivité employeur par rapport aux éventuelles demandes qui émanent de ses agents ?

Deuxièmement : quelle réaction avoir par rapport aux usagers ? Et le troisième point est la question des locaux associatifs. Dans les interventions qui ont été évoquées ce soir, je relève que chacun a proclamé l'attachement qu'il pouvait avoir au rappel du principe et son importance pour le vivre ensemble. J'entends et je note que dans ce qui a été dit, ce n'est pas tellement sous l'angle interne et la manière dont les choses se passent vis-à-vis du personnel qu'il y a des questions. Vous avez posé une question précise : quelle formation pour les agents ? La réponse est simple. Nous avons procédé de manière très classique avec un appel d'offres. Nous avons une quarantaine de dossiers qui ont été repris, et à l'issue de ces 40 dossiers, 9 structures de formations ont déposé une offre.

Parmi celles-ci, de façon classique, un choix a été opéré en fonction des qualifications et des expériences des candidats par une commission principalement composée par des membres de la direction des ressources humaines ayant une connaissance de qui étaient les différents acteurs. Pour être clair, tout au début du processus, nous avons une forme d'à priori favorable. Ce n'est peut-être pas le bon mot, mais il y avait quelqu'un qui semblait faire autorité, Dounia BOUZAR, qui semblait avoir une certaine expertise sur les phénomènes de formation par rapport à une prévention à la radicalisation. Il y a eu ensuite un peu de contentieux et de conflit avec le gouvernement sur l'orientation et sur le débat autour de l'identité et de la déchéance de nationalité qui l'a conduite à retirer son offre.

Nous avons donc pris un contact exploratoire, mais qui ne valait pas appel d'offres de quelque manière que ce soit. Au final je crois que nous n'avons même pas eu de réponse de la part de cet organisme. Et nous pourrions vous donner le nom de la structure qui a été choisie pour assurer cette formation. C'est une première, mais nous avons près de 1800 agents inscrits.

La deuxième chose par rapport aux usagers, c'est que je n'ai pas non plus entendu de remarques particulières. Je comprends qu'il y a finalement deux types de sujets sur lesquels il y a des interrogations. Le premier porte sur les termes "communautarisme" ou "dérives sectaires" sur lesquels les choses ont été précisées de manière très claire par Monsieur PAGANO, mais je l'ai aussi compris en filigrane dans vos propos. Je considère que vous avez raison, la dérive sectaire a une qualification juridique. Mais je ne vois pas comment nous pourrions retirer le mot "communautariste" d'un préambule de charte, sauf à donner le sentiment que nous ici élus nous sommes persuadés qu'il n'y a pas de communautarisme. Nous l'avons

précisément inscrit dans l'introduction. Je n'ai peut-être pas bien compris, mais j'ai entendu Monsieur PAGANO demander à ce que nous retirions le mot communautariste.

Je vous le dis, mes chers collègues, retirer ce mot ne me semble pas aller dans le bon sens. Nous devons collectivement veiller à éviter les phénomènes communautaristes. J'assume politiquement ces propos, surtout quand j'entends des responsables politiques de premier plan, quelle que soit leur famille politique, parler de guerre de civilisations ou d'un certain nombre de sujets de ce type, et avec des niveaux de responsabilité politique très différents de ceux que nous exerçons ici. Je considère que cela peut mettre de l'huile sur le feu. Autant expliquer qu'il faut prévenir les dérives sectaires ou communautaristes. Je vous le dis honnêtement, je ne vois pas en quoi ce serait une façon de ne pas faire face à des réalités.

Le deuxième sujet de divergence est la question de la langue française, dont je veux croire qu'il ne vous empêchera pas au final de voter cette charte qui est attendue par le personnel et par de nombreux acteurs sur le terrain. Dans ce qui est indiqué et dans le fait que nous ayons l'usage de la langue française dans les bâtiments, il n'y a honnêtement rien de révolutionnaire. Nous avons listé un certain nombre de choses qui nous ont été remontées. L'écrire ne relève en aucune manière d'une forme de discrimination quelconque ou alors elle serait complètement à rebours. Il me semble logique d'exiger que nous ayons du français dans les salles qui sont des salles municipales.

Enfin, si j'ai bien compris, il y a le sujet de la manière dont la charte sera appliquée. Tout est dedans, y compris dans la délibération. Il est écrit que le Maire aura la responsabilité de veiller à la mise en œuvre de la charte. Je précise, si c'était utile, qu'elle a effectivement fait l'objet d'un certain nombre d'échanges. J'ai reçu les responsables des communautés religieuses très en amont de l'écriture d'une charte. Je leur ai fait part à la fois de la volonté qu'il n'y ait pas de stigmatisation, mais une nécessité d'écrire les principes de la laïcité dans une charte et dans un document spécifique. C'est très précisément ce à quoi je vous invite ce soir. Il s'agit simplement d'adopter ce document comme il en existe dans quelques villes en France et comme je pense qu'il en existera ailleurs. En filigrane aux propos qui ont été tenus, je souhaite de manière très claire, que ce soit plutôt entre nous un objet de concorde.

Ce soir, nous ne terminons pas quelque chose. Nous prenons une position. S'il y a des nécessités pour l'avenir d'aller amender tel ou tel aspect, de faire en sorte de pouvoir corriger telle chose, nous sommes au début d'un processus. Il y a une forme de tâtonnements de la part des collectivités autour de ces sujets. Il n'y a pas de modèle national. Si demain il y en avait un, nous pourrions nous poser la question de s'y rattacher, mais en l'espèce je préfère que nous adoptions une charte plutôt que nous continuions à ne pas en avoir. C'est aussi simple que cela. Puisque le débat a été suffisamment long, je vais laisser la parole à Frédéric BÉATSE pour une explication de vote.

Frédéric BÉATSE : Après les propos de Chadia ARAB et d'Antony TAILLEFAIT, nous regrettons d'abord, comme vous le disiez, que nous en soyons au stade du tâtonnement sur un sujet si important.

Nous avons joué le jeu de la concertation puisque nous avons fait un grand nombre de propositions qui, je pense, n'étaient pas contestables. La plupart n'ont pas du tout été reprises, et donc dans ces conditions, avec les propos qui ont été posés, nous nous abstenons sur cette charte de la laïcité.

Monsieur le Maire : Je l'entends, et je le regrette parce que nous avons nous aussi joué le jeu de la concertation. Je pense que nous avons dû reprendre à peu près la moitié des propositions qui nous ont été faites. Peut-être que ce n'étaient pas celles qui vous semblaient être les plus importantes.

Nous avons présenté ce document aux organisations syndicales. Il a été voté en comité technique paritaire par les organisations qui sont les plus présentes à l'intérieur de la collectivité. Cela a marqué ce dont je parlais à l'instant sur la manière dont les choses se faisaient. Il y aurait eu à un symbole s'il avait pu voter à l'unanimité. Votre abstention ne nous empêchera pas de faire apparaître le fait qu'il n'y a pas de vote contre et que c'est une forme d'unanimité. Je veux croire que je ne peux la prendre comme une abstention positive

ni comme une abstention négative, mais comme le fait que certains mots n'auraient pas été utilisés de la même manière, mais que vous rejoignez la volonté de poser un cadre exprimé par la majorité du conseil de municipal. Dans ces conditions, je vais demander à celles et ceux qui souhaitent approuver ce texte de bien vouloir lever la ou les mains. Je vous remercie. Pas de votre contre ? Il y a des abstentions. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-221 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.



Délibération DEL-2016-222

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Manifestations sportives

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 - Stade Jean Bouin - Mise à disposition - Convention avec la SASP Angers SCO - Réalisation de travaux d'entretien - Remplacement de la pelouse - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Le dernier chapitre de la saison 2015/2016 de Ligue 1 s'est refermé samedi 14 mai à Jean Bouin. Après 38 journées de championnat, le retour d'Angers SCO parmi l'élite du football français a été particulièrement réussi puisque le club termine à la 9^{ème} place au classement final devant des clubs aussi prestigieux que les Girondins de Bordeaux, l'Olympique de Marseille ou le Football Club de Nantes Atlantique.

A l'occasion des 19 matches de championnat à domicile, ce sont près de 256 000 spectateurs qui ont fréquenté les travées du stade Jean Bouin soit une affluence moyenne de 13 500 spectateurs par match. Avec une fréquentation doublée par rapport à la saison précédente, Angers SCO dispose ainsi de l'un des meilleurs taux de remplissage du championnat de Ligue 1 avec le Paris Saint Germain.

Avec le 19^{ème} budget du championnat, le club aura su, tout au long de ce championnat, porter haut les couleurs de la Ville d'Angers et de son agglomération et contribuer chaque semaine au rayonnement national de son territoire. Il a, en outre, mobilisé et fidélisé également des entreprises partenaires qui concourent à la dynamique et à l'équilibre financier du club.

Pour l'organisation de ses rencontres, la Ville d'Angers a mis, par convention, à la disposition de la SASP Angers SCO le stade Jean Bouin et ses annexes. La convention, approuvée par délibération du Conseil Municipal le 26 mai 2015 et complétée par un avenant n°1 adopté lors du Conseil Municipal du 29 juin 2015, arrivera à expiration le 30 juin 2016.

Dans la perspective de la prochaine saison, la SASP Angers SCO va procéder à ses frais au remplacement de l'actuelle pelouse. Il s'agit d'un investissement très significatif, nécessaire pour « mettre à niveau » la pelouse par rapport à celle d'un grand nombre de stades de L1.

Afin de faire face à ses obligations de propriétaire de l'équipement, la Ville d'Angers va de son côté réaliser, dans les prochaines semaines, des travaux de rénovation et d'entretien estimés à environ 300 000 € : réfection des chéneaux de la tribune Jean Bouin, remplacement des amorces des quatre pylônes d'éclairage et du groupe électrogène pour garantir et honorer les obligations de secours électrique pendant les matches, reprise de la peinture de la charpente de la tribune Jean Bouin (partie arrière au-dessus de la courside) et création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales de la tribune Saint Léonard.

Pour la nouvelle saison 2016/2017, la SASP Angers SCO a exprimé le souhait auprès de la Ville d'Angers de devenir le gestionnaire du stade Jean Bouin. Ces nouvelles conditions de mise à disposition de l'équipement feront ainsi l'objet d'une nouvelle convention de mise à disposition qui entrera en vigueur le 31 mai 2016 en remplacement de la convention précédente.

Il s'agira désormais pour la SASP d'assurer l'entretien et la maintenance des installations à ses frais c'est à dire l'ensemble des travaux et actions nécessaires au maintien desdites installations louées en état de fonctionnement normal.

La SASP assurera ainsi notamment l'entretien de la nouvelle pelouse, prendra à sa charge les interventions d'entretien telles que matériels techniques, mobiliers et équipements, paiera les fluides et la maintenance des installations techniques et sécuritaires.

Le fonctionnement du stade Jean Bouin représente chaque saison pour la Ville d'Angers une somme d'environ 300 000 € (frais de personnel, fluides, contrats de maintenance et petits travaux d'entretien divers).

La redevance de mise à disposition du stade est composée d'une part fixe de 146 133 € pour la saison et d'une part variable égale à 2% du chiffre d'affaires des bars et buvettes, le calcul s'opérant sur le chiffre d'affaires constaté au cours de la saison précédente.

Compte-tenu des investissements pris en charge par la SASP Angers SCO, il est prévu de déduire du montant de cette redevance d'occupation 50% du montant des charges effectivement supportées au titre de la conception et de la réalisation de la nouvelle pelouse.

Afin d'accompagner le club dans son projet de développement et améliorer les conditions d'accueil des nombreux supporters qui viennent assister à chaque rencontre de Ligue 1, la Ville d'Angers souhaite également rénover et couvrir la tribune Colombier. Il sera ainsi proposé, lors du Conseil Municipal de juin, de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour un démarrage des travaux prévu au printemps 2017.

Pour ce faire, la Ville d'Angers sollicitera des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat (Centre National pour le Développement du Sport) et de la Région des Pays de la Loire.

Dans un second temps, une fois que ces travaux auront été réalisés par la collectivité, il est envisagé de donner au Club une autonomie plus importante afin qu'il soit en mesure de réaliser des investissements complémentaires relevant plus des besoins liés au football professionnel. Cette volonté pourrait se traduire par la mise en place d'un bail de longue durée au bénéfice de la SASP Angers SCO.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé de passer une nouvelle convention de mise à disposition du stade Jean Bouin à la SASP Angers SCO avec effet au 31 mai 2016, de procéder à des travaux de rénovation d'ici la prochaine saison sportive 2016/2017 et d'autoriser la SASP Angers SCO à procéder au remplacement de l'actuelle pelouse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition en vigueur passée entre la SASP Angers SCO et la Ville d'Angers, complétée par un avenant N°1,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Angers de passer une convention de mise à disposition du stade Jean Bouin et de ses annexes avec la SASP Angers SCO,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016,

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec la SASP Angers SCO, pour la saison 2016-2017, dans le cadre de l'utilisation du stade Jean Bouin qui entrera en vigueur le 31 mai 2016 en remplacement de la convention précédente qui devient caduque.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à signer la convention.

Autorise la SASP Angers SCO à procéder au remplacement de l'actuelle pelouse.

Impute les recettes aux budgets principaux 2016 et 2017



Roselyne BIENVENU : Merci Monsieur le Maire. Je suis ravie et je dois avouer que j'avais une forme d'impatience pour vous présenter ce soir, Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération qui a beaucoup fait parler. Elle a intéressé les angevines et les angevins et a aussi passionné la presse, quant au devenir du stade Jean Bouin qui nous a offert cette année un certain nombre de belles victoires à Angers.

Il a aussi permis à Angers SCO et puisque la saison est terminée, je profite de ce moment-là pour dire qu'il faut vraiment savourer cette première saison en ligue 1, parce que je crois que nous avons eu la chance et le plaisir de vivre des moments extraordinaires. J'espère que nous aurons l'occasion de les revivre, mais il faut quand même mesurer que tenir en respect le PSG ici à Angers, battre les grosses cylindrées de la ligue 1 et infliger un 5 à 1 à Lorient était quand même quelque chose d'assez exceptionnel. C'est donc dire que le stade Jean Bouin réussit au noir et blanc finalement. Quand bien même en effet, ce stade et cette pelouse ont été sujets de discussion, d'observation, de commentaires et peut-être de rêve aussi.

Il faut vous préciser que la délibération qui vous est présenté ce soir fait suite à une année d'échanges et de réflexion avec le président d'Angers SCO. Je pense que tout à l'heure Monsieur le Maire pourra vous préciser un certain nombre d'éléments en fonction des échanges qui s'établiront. Je voudrais vous dire que c'est l'aboutissement d'un dialogue ouvert avec aussi un contexte de franches et sincères interventions qui ont permis à la fois au président du SCO et à la SASP de formuler des attentes. Elles ont aussi permis au maire d'Angers et à son équipe, et en particulier le service des sports, de pouvoir approfondir et rechercher quelle pouvait être la meilleure solution pour l'avenir et le devenir de notre stade.

En effet, il faut bien convenir que ce stade Jean Bouin restera en lieu et place un stade de centre-ville, même s'il fut un autre temps où nos rêves étaient peut-être différents. Aujourd'hui ce stade restera à Jean Bouin. Il restera dans sa configuration principale et en l'état. Néanmoins nous convenons qu'il est nécessaire d'y réaliser les travaux et qu'il est sans doute indispensable pour l'équipe, le staff, le président, le manager général et le coach, de pouvoir disposer d'une pelouse digne de la ligue 1. Dans ce contexte, nous avons ce soir une délibération qui vous propose trois temps.

Le premier temps revient à considérer que la convention qui est encore en cours aujourd'hui va être revue et corrigée. Elle avait une durée de vie jusqu'à la fin du mois de juin, c'est-à-dire le 30 juin 2016. Les conditions de mise à disposition du stade et de son proche environnement, c'est-à-dire les tribunes ainsi que les loges, entrent dans un accord un peu différent qui amplifie la mise à disposition de cet équipement et notamment qui transfère la gestion de l'équipement footballistique à la SASP Angers SCO. Cette délibération qui prendra effet dès demain à la première heure, si elle est votée ce soir, nous permettra à ce moment d'autoriser la SASP Angers SCO à réaliser des interventions majeures sur l'équipement. Les travaux principaux seront effectués sur la pelouse, à la charge d'Angers SCO. C'est donc la SASP qui prendra la décision et le format de cette décision, pour réaliser une nouvelle pelouse.

Parallèlement à cela, il s'agira en fait dans cette convention de transférer la charge du fonctionnement à la SASP, alors que c'était auparavant à la charge de la ville. Nous pouvons à peu près estimer ces frais à 300 000 euros, à la fois sur les fluides, les interventions sur l'équipement, et puis l'entretien de la pelouse, notamment les deux jardiniers qui étaient affectés à ce chantier. J'en profite pour saluer et à la fois leur travail et leur patience, parce que ce n'était pas un travail si simple que cela. Puis je saluerai toutes les compétences qu'ils ont vraiment mises à disposition, à la fois de la ville et de la SASP Angers SCO pour

faire en sorte que les footballeurs d'Angers puissent évoluer dans les meilleures conditions. Comme je le disais tout à l'heure, cela leur a plutôt souri, parce que si nous terminons 9ème du championnat, c'est parce qu'il y a eu beaucoup de belles victoires à Jean Bouin, donc sur cette pelouse.

La seconde partie de cette délibération, je devrais parler du deuxième temps, puisqu'il y aura un troisième temps, consistera à nous engager pour réaliser symboliquement, mais de manière aussi importante, des travaux sur une des tribunes. Il s'agit peut-être de la plus symbolique de ce stade. Vous l'avez évidemment reconnue, il est question de la tribune du Colombier. Elle se trouve être une tribune à ciel ouvert, ce qui ne veut pas dire que cela soit une qualité. Vous l'avez observé, puisque nous avons pris la décision de transférer les supporters adverses d'une tribune vers une autre, de Coubertin à Colombier. Ce n'était pas franchement concordant avec notre sens de l'accueil et de l'hospitalité que de les mettre sous la pluie, là-bas de ce côté. Ceci était évidemment lié à des contraintes de sécurité et pas à la volonté de les mettre au grand air.

Considérant que la ville d'Angers doit aussi apporter sa contribution en ce qui concerne une perspective à court terme de réfection de cet équipement, nous interviendrons dès l'intersaison prochaine, c'est-à-dire tout juste dans un an, pour réaliser des travaux de transformation de la tribune du Colombier. Cela se fera sur le budget de la ville, pour marquer très précisément à la fois la volonté de participer à la restauration et la réfection du stade Jean Bouin, mais aussi pour réaffirmer la volonté de garder cet équipement comme un équipement public et un bien commun de tous les angevins.

Concernant le troisième temps, je ne vous en dirai pas davantage maintenant, puisque je reviendrai devant vous lors du conseil municipal du mois de juin pour préciser un certain nombre d'éléments quant aux grands travaux qui pourront être réalisés, en commençant par la tribune du Colombier. Nous vous demanderons donc à ce moment-là de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre. À l'issue de cette consultation, l'architecte qui sera retenu sera vraisemblablement celui qui traitera ensuite avec la SASP Angers SCO dans le cadre d'un bail de plus longue durée que je m'emploierai à vous présenter avec davantage de détails lors du conseil municipal du 27 juin prochain. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, voilà ce que je voulais vous présenter ce soir.

Il convient donc d'approuver une convention à conclure avec la SASP Angers SCO qui annule et remplace la précédente pour faire en sorte qu'elle entre en vigueur dès demain. Cette convention nous permettra donc d'autoriser Angers SCO à réaliser les travaux sur la pelouse et transférera l'ensemble de la gestion du stade à concurrence des frais qui seront à engager pour entretenir cet équipement. En parallèle la redevance de mise à disposition du stade est composée d'une part fixe qui s'élève à 146 133 euros ainsi que d'une part variable qui est en fait calculée à hauteur de 2% du chiffre d'affaires des bars et buvettes. Compte tenu des investissements qui auront été réalisés pour cette saison, il y aura une compensation qui s'opérera à hauteur de 50% du montant des charges supportées au titre de la conception et de la réalisation de la nouvelle pelouse. Ceci étant entendu pour la durée de la convention qui est soumise à votre approbation ce soir, c'est-à-dire pour la saison 2016-2017

Monsieur le Maire : Merci pour la présentation de ce rapport numéro 4 Madame BIENVENU. Mes chers collègues, avez-vous des demandes d'intervention ? La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Chers collègues, cette délibération est une nouvelle illustration de notre implication financière et matérielle dans l'activité de la société anonyme SCO d'Angers, pour accompagner les excellents résultats de l'équipe professionnelle de football de notre ville. Et nous nous en réjouissons.

Cette délibération ne va pas vous donner le bourdon Monsieur le Maire, et vous n'aurez pas besoin de nicotinoïdes pour stigmatiser notre position. Nous voterons cette délibération. Pour autant, nous avons deux regrets dont nous voudrions vous faire part. Puis nous voudrions aussi formuler deux remarques. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur ce point, mais le premier regret est ce que nous

pourrions appeler le télescopage des calendriers. Depuis quelques semaines, vous nous présentez des calendriers de réduction des subventions pour le sport amateur, ou encore de subventions pour certaines activités culturelles, dont certaines sont d'ailleurs historiques et ont un retentissement national et européen.

Vous nous présentez des réductions de subventions à des associations qui ont une action sociale forte sur l'ensemble du territoire. Nous voudrions à nouveau dire d'une autre manière ce que nous avons déjà évoqué. Nous espérons que les réussites du sport professionnel ne constituent pas des points d'éblouissements qui font que nous ne verrions plus les difficultés qu'a le sport amateur et le bénévolat qui lui est indispensable.

Le second regret, mais nous avons déjà eu l'occasion de le dire en commission, concerne le coût pour la ville de cette démolition et reconstruction de la tribune du stade Jean Bouin. Vous l'avez dit Madame l'adjointe, la conséquence de cette convention que nous allons approuver ce soir est aussi cet investissement sur la tribune Colombier. Je crois que c'est la première fois, mais cela mériterait d'être vérifié, que nous allons voter une délibération qui implique un investissement dont nous ne connaissons pas le coût maximal, ou coût plafond. C'est toujours un peu regrettable dans cette période de difficultés financières dont vous parlez si fréquemment.

J'aurais ensuite deux remarques. La lecture de la convention mise à disposition met bien en évidence le fait que, mais vous avez oublié de le dire, notre ville participe financièrement à la réfection de la pelouse, puisque selon les stipulations de la convention nous accordons un rabais sur la redevance d'occupation pour compenser en partie cette réfection. Nous participons donc à la réfection de la pelouse. C'est quand même important de le rappeler quand même. Enfin, et dernière remarque, nous tenons à dire que notre vote de ce soir ne préjuge en rien notre adhésion à d'éventuels avenants à cette convention, ou notre adhésion au projet de réfection, et notamment au coût de cette réfection, qui sera présenté lors du prochain conseil.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur TAILLEFAIT. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? D'abord je vous remercie de la tonalité de votre intervention. J'ai quelques remarques. D'abord, indirectement, si vous votez cette délibération, cela veut dire que vous vous inscrivez dans un schéma où la subvention du SCO va baisser, en solde, de 20%, puisque nous allons porter à leur charge l'intégralité des dépenses de fonctionnement du stade pour la saison qui arrive.

Cela concerne les dépenses liées à l'entretien de la pelouse, les factures d'eau, les factures d'électricité, et les factures d'assurance par rapport au site. Le montant que nous avons payé pour les 12 derniers mois s'élevait à 313 000 euros. Maintenant, nous ne savons pas ce que sera la réalité climatique et les besoins en eau de la nouvelle saison. Mais je vous donne l'ordre de grandeur malgré tout. À subvention inchangée, cela représente bien un solde de 20% de moins en fonctionnement par rapport à la réalité des moyens dont ils disposent aujourd'hui. Il y a donc une participation à l'effort de diminution des subventions que nous évoquions. C'est la première chose.

La deuxième chose est par rapport à la nature qui consiste effectivement à dire que nous allons voter un principe, une subvention ou un investissement budgétaire sans que nous en connaissions le montant. Nous allons voter ce soir le principe du lancement d'une consultation pour trouver l'architecte qui va conduire le projet. Le coût de l'opération sera présenté dans un mois, au moment où nous chercherons cet architecte pour nous accompagner sur la tribune Colombier, y compris parce que nous affinons un certain de choses.

Chacun comprend que pour être prêts mi-août pour la reprise du championnat, il était nécessaire d'aller relativement vite, même si je reconnais qu'il existe des moyens plus confortables pour faire en sorte de donner l'autorisation de lancer les choses en ce qui concerne la pelouse. Ensuite, en ce qui concerne la tribune, il y aura plusieurs étapes. Nous lançons la consultation, nous choisirons un architecte, et nous arrêterons un programme d'opérations. Chacune de ces étapes sera donc marquée par la possibilité pour la collectivité, et pour chacun en son âme et conscience, de considérer si l'investissement est à la hauteur des

enjeux, ou s'il s'inscrit dedans.

Je précise bien que nous conditionnons la réalisation de cette tribune à la prise d'un bail de longue durée de l'ensemble des dépenses en fonctionnement et en investissements par le club. Autrement dit, un effort nous sera demandé l'année prochaine, mais il se traduira ensuite par une économie sur le long terme. À l'arrivée, d'un point de vue budgétaire, et je ne vais pas le crier trop fort avant demain, je ne pense pas que ce soit une mauvaise opération pour la ville. Nous présenterons tout cela en regardant les choses de manière précise.

J'ajoute que, pour autant, nous étions dans des conditions de mise à disposition temporaire pour lesquelles il fallait aller relativement vite. Pour autant quand nous avancerons vers cette convention de longue durée, puisqu'ici nous avons du temps, je souhaite que la commission joue pleinement son rôle pour regarder dans le détail ce qui sera dans cette convention et ce qui n'y sera pas, jusqu'où nous allons dans les obligations et ce que nous conservons, en termes de droit de regard sur ce qui se fait dans le stade. Il faudra aussi étudier comment les choses se passent, ce que nous ferons en matière de "naming", ou de nommage.

Le mot "nommage" a été utilisé dans une convention pour la ville de Caen, et je ne le trouve pas très heureux. Nous parlerons donc de "dénomination", de capacité à nommer de manière pérenne ou temporaire. Il y a de nombreux sujets sur lesquels nous aurons à avancer. Nous sommes bien sur une mise à disposition pour un an, avec une contrepartie claire en ce qui concerne la pelouse, un engagement à réaliser la tribune Colombier et la perspective que cela puisse déboucher sur un bail. Tout cela est un tout, mais si j'ose dire, avec une première pierre ou une première motte, que nous faisons en sorte de poser tous ensemble dès ce soir. Je vais passer aux voix. Mes chers collègues, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Merci pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2016-222 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Mes chers collègues, je vais maintenant passer la parole à Alima TAHIRI pour le rapport numéro 5 qui concerne une attribution de subvention exceptionnelle. Je ne doute pas que le rythme de présentation des rapports devrait être sensiblement supérieur à celui qu'il a été jusqu'à maintenant.



AUTRES DOSSIERS



Délibération n° DEL-2016-223

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association des Habitants et Commerçants du Grand Pigeon et Alentours - 61ème anniversaire de la rue Levavasseur - Attribution de subvention exceptionnelle

Rapporteur :Alima TAHIRI

EXPOSE

L'Association des Habitants et Commerçants du Grand Pigeon et Alentours souhaite fêter le 61^{ème} anniversaire de la rue Levavasseur. En 2015, le changement de Présidence n'a pas permis de mobiliser suffisamment de bénévoles sur l'organisation du 60^{ème} anniversaire.

Cette manifestation se déroulera le 4 juin 2016 avec l'organisation d'un repas convivial, animations musicales, fanfare, lâcher de ballons en partenariat avec le Centre Marcelle Menet, l'association Trait d'Union, la Banque Alimentaire et les bailleurs sociaux.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1800 euros à l'association.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2016

DELIBERE

Attribue à l'Association des Habitants et Commerçants du Grand Pigeon et Alentours une subvention exceptionnelle de 1800 euros.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.



Alima TAHIRI : L'association des habitants et commerçants du Grand-Pigeon et alentours souhaitent fêter le 61ème anniversaire de la rue Levavasseur, située dans le quartier du Grand-Pigeon. Le projet était normalement prévu pour l'année dernière, mais il y a eu changement de Présidence. Les membres du conseil d'administration ont donc repoussé cette manifestation pour cette année. Elle aura lieu samedi 4 juin autour d'un repas convivial d'animation et de lâcher de ballons. Il est proposé de leur accorder une subvention de 1 800 euros pour la préparation de cette manifestation.

Monsieur le Maire : Merci Madame TAHIRI. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions à cette subvention ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-223 : le Conseil Adopte à l'unanimité

La parole est maintenant à Madame LEBEAUPIN.



Délibération n° DEL-2016-224

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Projets de quartiers 2016 - Université d'Angers (ISTIA) - Attribution d'une subvention pour un projet d'innovation robotique et numérique dans le cadre du renouvellement urbain de Belle-Beille.

Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN

EXPOSE

Le Conseil Municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuille de route du développement territorial souhaité dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être un espace de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.

Le fonds de soutien aux projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions répondant aux enjeux d'un projet de quartier, ne peuvent être soutenues par une politique publique municipale particulière. Le caractère **transversal** de certains des enjeux encourage la création d'un fonds dédié permettant de rendre concrète la mise en œuvre des dits projets de quartier.

Les pôles territoriaux, animateurs de ces projets de quartiers, seront les interlocuteurs municipaux dédiés à la mobilisation de ce fonds.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'attribution d'une subvention pour le projet suivant :

- Phase préalable à une démarche d'« Innovation robotique et numérique à la Maison du projet de Belle-Beille » dans le quartier de Belle-Beille, porté par l'Université d'Angers - ISTIA, pour un montant de 5 500 € sur un budget prévisionnel de 5 500 €.

L'objet est de financer deux études de faisabilité technique et la création de premiers pré-prototypes afin de préparer la mise en œuvre de deux innovations technologiques, création d'un musée virtuel et création d'un robot humanoïde, qui associeront étudiants, habitants et acteurs du quartier dans leur élaboration durant 2 années de mise en œuvre.

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale d'implication de l'Université dans le Projet de Renouvellement Urbain de Belle-Beille. Il est une première étape dans cette collaboration qui sera ponctuée, sur les deux années à venir, d'autres projets liant les dynamiques universitaires et celle du renouvellement urbain du quartier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2016

DELIBERE

Attribue au titre du Fonds Projets de quartiers, une subvention de 5 500 € à l'Université d'Angers – ISTIA ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 6574.



Sophie LEBEAUPIN : Bonsoir. Dans cette délibération il s'agit de financer un projet d'innovation de robotique et numérique, et plus précisément deux études techniques qui concernent la création d'un musée virtuel et d'un robot humanoïde. Ces études seront présentées à la maison du projet dans le cadre de la rénovation urbaine.

Il s'agit donc d'un projet riche qui s'inscrit de manière globale au projet de quartier, notamment en créant un lien entre le campus et le quartier, puisque ce projet associe les étudiants, les habitants, les écoles et les acteurs de quartier. Il s'agit donc ici d'attribuer une subvention de 5 500 euros.

Monsieur le Maire : Merci Madame LEBEAUPIN. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-224 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur EL BAHRI.



Délibération n° DEL-2016-225

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

ADEMA (Association Des Etudiants en Médecine Angevins) - Hôpital des Nounours - Edition 2016 - Attribution de subvention.

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

L'Association ADEMA (Association Des Etudiants en Médecine Angevins), a organisé, du 18 au 22 avril 2016, à la salle Daviers, l'évènement « l'hôpital des nounours ».

Cette manifestation, menée au niveau national, a pour but d'améliorer la relation soignant-soigné par la création d'un hôpital des Nounours, où se rencontrent de futurs professionnels de la santé (étudiants en médecine, pharmacie, orthophonie, élèves infirmiers, kinésithérapeutes, ...) et de jeunes enfants.

Ainsi, dans un univers ludique, les enfants font examiner leur peluche par les étudiants, dits « nounoursologues » au travers de différents stands et des différentes professions de Santé.

L'Association sollicite une subvention à hauteur de 136 € pour l'achat de matériel, et la Ville d'Angers a mis à sa disposition, à titre gracieux, la salle Daviers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 136 € à l'Association ADEMA (Association Des Etudiants en Médecine Angevins) pour l'organisation de l'édition 2016 de « l'hôpital des nounours ».

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.



Ahmed EL BAHRI : Tout aussi rapidement, Monsieur le Maire, il s'agit d'attribuer une subvention d'un montant de 136 euros à l'association ADEMA, qui œuvre pour la sensibilisation des tous petits au milieu soignant.

Monsieur le Maire : Merci. Pas de remarques sur l'hôpital des nounours ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-225 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame FEL, vous avez la parole pour plusieurs dossiers.



Délibération n° DEL-2016-226

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Mise en œuvre du programme Parler Bambin - Convention de participation financière avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) - Approbation.

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

Lauréat de l'appel à projets 2015 « la France s'engage », le programme Parler Bambin bénéficie aujourd'hui d'un nouvel essor.

La volonté, à l'origine du dispositif est d'œuvrer en faveur de l'égalité des chances et de développer le langage chez le jeune enfant dès le plus jeune âge dans les structures d'accueil de jeunes enfants.

Entre 2016 et 2020, sont prévues :

- une diffusion à grande échelle ;
- une association à un programme de recherche ambitieux visant à en mesurer les effets de manière rigoureuse, dans la durée et pour un grand nombre d'enfants.

Le programme national Parler Bambin permet la mise en place, pour la période 2016 / 2020 :

- d'un soutien opérationnel mené par l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA), association de loi 1901, dont la mission est d'accompagner des expérimentations sociales et des projets innovants de lutte contre les exclusions ;
- d'un programme de recherche porté par une équipe pluridisciplinaire du CNRS, du laboratoire Dynamique, du Laboratoire d'excellence ASLAN, du J-Pal et de l'Ecole d'économie de Paris.

L'ANSA accompagne les villes qui entrent dans l'expérimentation comme la Ville d'Angers en :

- structurant l'offre de formation : ingénierie pédagogique et conception d'outils pédagogiques avec un éditeur spécialisé ;
- organisant la formation (identification des formatrices, calendrier, modalités contractuelles) ;
- organisant et animant le réseau national des professionnels Parler Bambin ;
- coordonnant les relations entre sites expérimentateurs et équipe en charge du programme de recherche.

Le développement du langage du jeune enfant est une priorité du mandat actuel. La Ville d'Angers s'inscrit dans la démarche car :

- le langage est un élément déterminant dans le développement global de l'enfant ;
- les capacités acquises précocement en langage oral ont une influence sur l'apprentissage oral et la maîtrise du langage écrit ;
- de nombreux travaux de recherches ont montré qu'une action spécifique encourageant le développement du langage du très jeune enfant permet de favoriser ses futurs apprentissages.

La Ville passe donc une convention, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, avec l'ANSA pour la mise en oeuvre de la formation, et l'accompagnement dans le dispositif. La finalité de la formation est de permettre aux professionnels des crèches de mettre en pratique le dispositif Parler Bambin.

Ce programme de formation a pour objectif de permettre aux professionnels de la petite enfance :

- de s'approprier le programme Parler Bambin, ses enjeux, sa finalité.
- de construire collectivement le dispositif Parler Bambin qui s'inscrit dans le projet pédagogique par l'ensemble d'une équipe.

Pour mémoire, les trois volets du programme Parler Bambin sont :

- « Le langage au quotidien » : enrichissement linguistique des activités quotidiennes de la crèche, selon le principe « Parler avec l'enfant, et non pas seulement parler à l'enfant » ;
- « Les ateliers langage » : ateliers individualisés de discussion entre un professionnel et un très petit groupe (2 à 3 enfants), par exemple autour d'un imagier ;
- « La coopération avec les familles » : sensibilisation des familles et partage autour des acquisitions langagières de leur enfant.

La Ville d'Angers s'engage à inscrire 4 structures :

- la crèche Nelson Mandela,
- la crèche collective Monplaisir,
- le multi accueil de la Roseraie,
- le multi accueil Saint-Lazare.

La Ville d'Angers financera l'ANSA à hauteur de 4 400 € par structure, soit au total, 17 600 € HT.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve la convention d'aide financière avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) pour bénéficiaire de la formation Parler Bambin, participer au programme national de recherche et d'évaluation et au réseau national ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.



Caroline FEL : Merci Monsieur le Maire. Je serai un tout petit peu moins rapide puisque je dois ce soir vous présenter d'une part un très beau projet, et ensuite tenir un engagement que j'ai pris ici, puisque nous sommes en mai 2016 et que nous sommes un an après mai 2015. Je pense que nous serons d'accord sur ce point.

La Petite Enfance à Angers

- le projet parler bambin
- l'offre de places et les modalités d'attribution

Conseil municipal du 30 mai 2016

Direction Education Enfance / Service Petite Enfance
86, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél. : 02 41 05 43 83
www.angers.fr



Le projet « Parler Bambin »

22.07.16

1

Direction Education Enfance – Service Petite Enfance



LE PROJET « PARLER BAMBIN »

- Parler bambin est une méthode pédagogique appliquée en crèche qui favorise le développement du langage. Il vise à donner aux enfants l'envie et le plaisir de communiquer par la confiance et l'estime de soi
- Le projet est porté par une alliance des acteurs de Parler bambin : l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa), les experts à l'origine du programme, les collectivités, et des chercheurs

Direction Education Enfance – Service Petite Enfance



Dans un premier temps, je vais vous présenter un projet qui s'intitule : "Parler bambin". C'est un projet sur lequel nous allons retrouver une partie des échanges que nous avons eu précédemment et que je me permettrai d'introduire en citant Albert Camus qui disait : "Ma patrie, c'est la langue française". Cela répond à certaines interrogations que nous avons pu entendre tout à l'heure. Je voudrais mettre en perspective cette phrase avec un projet que nous souhaitons mettre en place dans les crèches de la ville d'Angers, dont je vous laisse lire le descriptif qui est affiché par le vidéoprojecteur, pour vous en dire deux mots.

Une étude de l'Éducation Nationale faisait le point sur les difficultés de lecture en 6ème, qui avait évolué entre 1997 et 2007 de +4%, passant de 15% à 19%, et particulièrement en zone d'éducation prioritaire, où elles atteignaient 31%. Nous avons donc en zone d'éducation prioritaire des enfants qui, pour un tiers d'entre eux, ne lisaient et ne parlaient pas correctement le français. Nous pouvons nous demander comment, dans ces conditions, n'ayant pas atteint leurs objectifs de compétences minimales, ils étaient en situation de poursuivre véritablement leurs apprentissages.

L'ambition de ce projet est à la fois très vaste, puisqu'elle vise à favoriser le développement précoce du langage, dans la mesure où il est déterminant pour les apprentissages futurs. L'idée est portée par une alliance d'acteurs dont l'Agence Nouvelles des Solidarités Actives, l'ANSA, les collectivités locales, et un certain nombre d'experts universitaires, puisque cela s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche universitaire. Le programme comporte trois composantes : le langage quotidien, la coopération avec les familles et des ateliers langage qui se déroulent dans chacune des crèches.

LE PROJET « PARLER BAMBIN »

➤ 3 composantes de ce programme :

- Le langage au quotidien – la création de situations stimulantes afin d'inciter l'enfant à avoir un échange individuel avec un adulte
- La coopération avec les familles – des échanges autour des acquisitions de l'enfant, un partage des savoirs et savoir-faire
- Les ateliers langage – par groupes de 2 / 3 enfants de 24 mois ou plus, parmi les moins « bavards », pour permettre à chacun de s'exprimer, pendant 10 à 20 minutes, deux à trois fois par semaine

➤ Pour Angers, 4 crèches municipales vont entrer dans le dispositif, une par an à compter de septembre 2016

- tirage au sort, le 11 juillet 2016
- formation des professionnels en septembre 2016

Direction Education Enfance – Service Petite Enfance



L'objectif de ce programme est de détecter les enfants qui, parce que leurs parents ne parlent pas, peu ou pas du tout le français à la maison, ou simplement parce que les échanges au sein du foyer sont pauvres, ne reçoivent pas la possibilité d'accéder à un vocabulaire vaste et à une capacité de construire un langage qui leur permette d'exprimer leur pensée. L'objectif est clairement de faire rentrer dans le programme 4 crèches municipales par voie de tirage au sort, ce qui relève du programme de recherche tel qu'il est voulu. C'est à dire qu'une ville qui est candidate à rejoindre ce programme intitulé "Parler bambin" propose un certain nombre de crèches et les fait ensuite entrer dans le programme de recherche par voie de tirage au sort, de manière à ne pas biaiser, par une volonté de participation supérieure d'une équipe sur une autre. le programme auquel elles sont intégrées. J'aurai l'occasion de revenir en détail au mois de septembre sur ce programme, quand les crèches auront été tirées au sort et que j'aurai l'occasion de vous présenter de manière plus approfondie le contenu du projet.

Je voudrais simplement conclure sur ce passage par cette très belle phrase d'Hélène Carrère d'Encausse qui disait : "Dans la France d'aujourd'hui, où des lignes de fractures culturelles, sociales et générationnelles troublent notre société, la langue doit être une fois encore le lieu et le moyen du rassemblement". Je pense que sur ce point, nous serons d'accord. Voulez-vous que nous votions ? Non. Nous continuons. Cette délibération me permet de tenir l'engagement que j'avais pris devant vous.

Monsieur le Maire : Non. Nous allons commencer par voter sur cette délibération puisqu'il y a un engagement financier sur le projet "Parler bambin".

Ensuite nous aurons la présentation de l'évaluation au titre du mécanisme que nous avons mis en place il y a un an. Pour la clarté des débats, je pense que nous allons commencer par voter sur cette mise en œuvre du programme "Parler bambin" dans le cadre de la convention de participation financière avec l'Agence Nouvelles des Solidarités Actives. Mes chers collègues avez- vous des questions sur ce dossier numéro 8 ? Il y a des questions. La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Merci. Comme nous l'avons dit en commission, nous vous suivons bien volontiers sur ce dossier.

J'ai juste une petite précision, qui doit être d'ordre technique. Dans le cadre du programme de recherche, vous allez proposer un certain nombre de crèches qui ensuite seront tirées au sort par les chercheurs. C'est bien cela ?

Caroline FEL : En réalité nous proposons 4 crèches et c'est leur ordre d'entrée dans le programme qui est soumis au tirage au sort. C'est-à-dire une par an à partir de septembre prochain.

Mais les 4 seront dedans au fur et à mesure. Comme je l'ai dit, j'aurai l'occasion de revenir en détail, mais outre les crèches intégrées au dispositif, les agents de la collectivité bénéficieront également de formations en lien avec ce programme. Cela fait que même des crèches ne participant pas au programme auront la possibilité de bénéficier de la compétence acquise. Merci de cette question Monsieur TAILLEFAIT. Elle me permet de revenir sur un tout petit point, si vous me permettez Monsieur le Maire. Je voudrais remercier encore une nouvelle fois ma collègue Faten SFAIHI et l'ensemble de notre équipe et de ceux qui ont travaillé sur la charte de la laïcité. Les agents de la direction Petite Enfance, que je tiens à saluer ce soir, font très clairement partis de nos agents municipaux qui sont le plus souvent et le plus difficilement confrontés au quotidien aux atteintes à la laïcité.

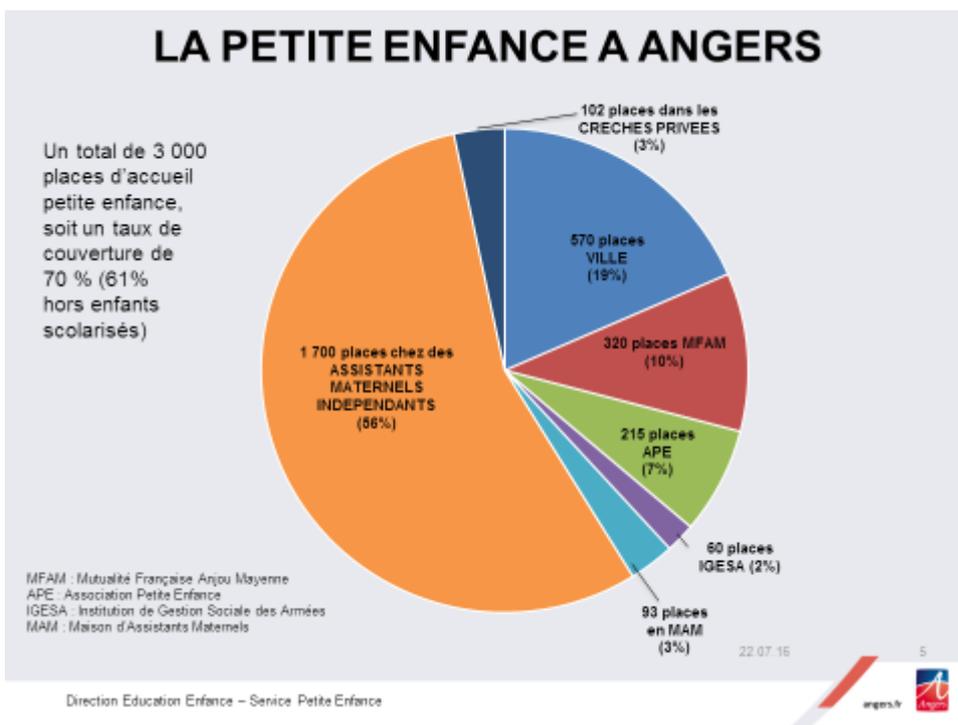
Monsieur le Maire : Merci. Nous passons au vote sur "Parler bambin". Je constate qu'il n'y a pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-226 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame FEL vous avez la parole.

Caroline FEL : Merci Monsieur le Maire. Je ferai un petit état des lieux concernant l'offre de classes Petite Enfance.





Aujourd'hui la ville d'Angers propose environ 3 000 places d'accueil aux enfants, sur les 5 000 enfants de moins de 3 ans que compte la ville d'Angers. Ces 3 000 places d'accueil sont réparties, comme vous pouvez le voir, entre 1 700 places chez des assistants maternels indépendants, autrement dit des nounous.

LES PLACES EN ACCUEIL COLLECTIF

	Total	Accueil régulier et occasionnel	Accueil familial	Places entreprises
VILLE	560	470	90	
MFAM	320	190		130
APE	215	215		
IGESA	60	30		30
PRIVE	100	100		

Ville : 15 crèches (dont 3 crèches familiales)
 MFAM : 10 crèches
 APE : 8 crèches (dont 4 à participation parentale)

Direction Education Enfance – Service Petite Enfance

Elles sont plus couramment nommées ainsi. Puis 1265 places sont réparties dans les crèches de la ville, les crèches de la mutualité, les crèches de l'association Petite Enfance, celle de l'IGESA et une centaine de places dans des crèches privées.

MAM ET CRÈCHES PRIVÉES

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Projets connus
Nombre de MAM	-	-	-	-	1	4	7	8	6
Places	-	-	-	-	12	50	83	93	
Nombre de crèches privées	1	1	2	2	4	5	6	8	6
Places	32	32	42	42	62	72	82	102	
Total places	32	32	42	42	74	122	165	195	

22.07.16

7

Direction Education Enfance – Service Petite Enfance



Elles sont complétées par 93 places en maison d'assistantes maternelles, qui sont donc cet intermédiaire entre l'assistante maternelle indépendante et une petite structure de collectivité. Sur le papier, nous avons un taux de couverture à 70%, mais largement constitué d'accueil indépendant chez une assistante maternelle, davantage que dans une crèche. Au total, la ville propose en accueil collectif, donc en crèche, 560 places. La mutualité en propose 320, l'APE en propose 215, l'IGESA en propose 60 et les crèches privées une centaine.

Au sujet de l'évolution des maisons d'assistantes maternelles, comme vous pouvez le constater nous nous étions engagés à soutenir le développement des maisons d'assistantes maternelles à Angers. Nous l'avons fait puisqu'en 2009 il existait une crèche privée, et en 2013 il existait une MAM. Nous en sommes aujourd'hui à 8, et nous avons encore plusieurs ouvertures prévues pour des MAM dans l'année qui vient. Six projets sont connus, il y a deux ouvertures très proches et deux ouvertures quasi assurées. Le total s'élève à presque 293 places.

L'attribution des places en crèches

*Enjeu : répondre aux
besoins d'accueil des familles*

22.07.16

8

Direction Education Enfance – Service Petite Enfance



Une fois passé l'état des lieux, nous allons un petit instant revenir sur la question de l'attribution des places en crèche. Parlons de la question du guichet unique. Comment sont aujourd'hui affectées les places aux familles qui en font la demande ? En 2011 la ville d'Angers avait engagé une réflexion qui tendait à obtenir un dossier unique entre la ville et les deux autres principaux opérateurs d'accueil Petite Enfance que sont l'Association Petite Enfance APE, et la Mutualité Française Anjou Mayenne.

LE GUICHET UNIQUE

Mise en place d'un guichet unique au Point Info Famille, pour la gestion des demandes de place en crèche, en lien avec l'APE et la MFAM

- Une réflexion engagée en 2011, du dossier unique (2013) au guichet unique (2015)
- Un système simple et lisible pour les familles
- Un observatoire des besoins d'accueil petite enfance

22.07.16

9

Direction Education Enfance – Service Petite Enfance



L'objectif était d'avoir un dossier unique dans un premier temps, qui nous a permis ensuite d'aboutir à une

logique de guichet unique. Pourquoi ? Pour avoir un système qui soit à la fois simple et lisible pour les familles. Les familles s'inscrivent en une fois, elles remplissent un seul dossier dans un seul point central qui est le point infos familles dans le hall de l'hôtel de ville. Cela nous permet également, à nous collectivités locales, d'avoir un poste d'observation des besoins d'accueil. Cela concerne l'évolution des demandes, l'évolution des pratiques, ou voir comment les parents conçoivent aussi la prise en charge de leurs enfants sur ce temps d'accueil par la collectivité.

LES BESOINS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

- Une moyenne de 1 000 dossiers actifs de demande de place en crèche
- 99 % de demandes pour une crèche collective
 - 60% de demandes pour une crèche collective ou familiale
 - 50% de demandes pour une crèche collective ou à participation parentale
 - 0% de demandes concernant uniquement une crèche familiale ou une crèche à participation parentale
- Baisse du recours aux assistantes maternelles indépendantes : en septembre 2015, plus de 450 places disponibles, soit 28 % des places

22 07 15 10

Direction Education Enfance – Service Petite Enfance

angers.fr

Aujourd'hui Angers a une moyenne d'un peu plus de 1 000 dossiers actifs de demandes de places en crèche. 99% de ces demandes sont pour un accueil en crèche collective. 60% de ces demandes sont pour une crèche soit collective, soit familiale. La crèche familiale étant une crèche constituée d'assistantes maternelles qui se regroupent de manière régulière dans les locaux d'une crèche pour que les enfants puissent bénéficier d'activités. 50% des demandes sont pour une crèche collective ou à participation parentale, qui est une spécificité angevine portée par l'Association Petite Enfance.

Cela sollicite donc un temps de présence des parents dans la crèche où leur enfant est accueilli. En revanche, nous avons eu 0% de demandes concernant uniquement une crèche familiale ou une crèche à participation parentale. Et nous constatons depuis plusieurs années maintenant de manière assez continue, une baisse du recours aux assistantes maternelles indépendantes, avec quasiment 30% des places disponibles en septembre 2015 à Angers. Alors que dans le même temps la pression sur les demandes de places en crèche est plus importante.

LE DÉCOUPAGE DES CRÈCHES EN SECTEURS

- Avant 2015, les familles choisissaient au maximum 3 quartiers. Au sein de ces 3 quartiers, elles choisissaient au maximum 5 crèches
- Depuis 2015, la ville est partagée en 4 secteurs (nord, sud, est, ouest). Les familles choisissent 1 ou 2 secteurs. Toutes les crèches du secteur sont sélectionnées
- Depuis 2016, dans les secteurs retenus, les parents choisissent les crèches qu'ils souhaitent. 62 familles sur plus de 1 000 ont souhaité réduire leur périmètre de recherche

22.07.16

11

Direction Education Enfance – Service Petite Enfance



Au sujet de la question du découpage des crèches, avant 2015 une famille qui souhaitait obtenir une place pour faire accueillir son enfant dans une crèche de la ville choisissait trois quartiers au sein desquelles elles choisissaient au maximum cinq crèches. Le maximum de lieux d'accueil de votre enfant que vous puissiez demander jusqu'à 2015 était cinq. Un certain nombre de familles se plaignaient sur ce nombre en disant ne pas avoir suffisamment d'opportunités. Ils nous ont dit : "Si nous pouvions demander davantage que cinq crèches, vous comprenez, nous notre problème c'est quand même avant tout que notre enfant puisse être accueilli pendant que nous allons travailler. Parce que nous n'avons pas de famille sur place et pas d'autres moyens de faire accueillir notre enfant".

Entendant ces demandes, j'ai proposé en 2015 de partager la ville en 4 secteurs. Tout simplement : Nord, Sud, Est, Ouest. Les familles choisissent un ou deux de ces secteurs et sélectionnent de fait toutes les crèches du secteur. Chaque secteur comportant en moyenne une dizaine de crèches, cela veut dire qu'une famille qui choisit deux secteurs se voit ouvrir la possibilité d'avoir une place dans une vingtaine de crèches. Devant la réaction de certaines familles qui nous avait dit : "ah oui, mais dans certains cas nous pouvons être nous retrouver à avoir une place en crèche un petit peu loin de chez nous, ce n'est pas extrêmement commode, et cætera", et souhaitant faire écho à ces demandes que la presse avait largement répercutées, nous avons donc ouvert la possibilité aux parents de limiter eux-mêmes leur périmètre de recherche.

Ils peuvent ainsi choisir deux secteurs, mais à l'intérieur de ces secteurs, ils ne choisissent que certaines crèches. Cela limite leur choix, et ils se limitent aussi dans la probabilité d'avoir une place en crèche. La réalité est que sur 1 000 dossiers actifs aujourd'hui à Angers seules 60 familles ont souhaité recourir à cette possibilité. Ce qui veut dire que les 940 autres considèrent comme l'objet principal de leur demande le fait que l'on puisse accueillir leur enfant pendant qu'ils vont travailler qu'ils vont en formation.

LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES

- Quand une place se libère, pour optimiser la fréquentation, la directrice de la crèche étudie les demandes en attente, et les priorise à partir de critères d'attribution partagés entre la Ville, l'APE et la MFAM
 - Une offre de places structurée en multi accueils (places en régulier et occasionnel)
Des places différenciées selon les besoins, en réservant l'accueil régulier pour les foyers en activité (emploi, formation, apprentissage)
 - Une priorisation pour certaines situations : enfant handicapé, maladie chronique, enfants d'âge rapprochés, reprise d'activité avec revenu modeste
 - Un minimum de 30% des places pour des revenus modestes (commande CAF)
- Une réunion hebdomadaire avec l'adjointe à la petite enfance est organisée afin d'étudier les situations particulières (contexte familial fragilisé...)
- Un rendez vous est fixé avec la famille, pour confirmer les besoins et établir le contrat. Le contrat est révisé chaque année (plus si le besoin évolue)

Concernant les modalités d'attribution des places en crèche, et parce que nous souhaitons avoir une politique qui soit la plus transparente et la plus lisible possible pour les familles, voici quelques éléments d'information. Comment cela se passe ? Quand une place se libère dans une crèche, de manière à optimiser la fréquentation, la directrice va étudier les demandes en attente et va les prioriser à partir de critères. Ces critères sont partagés entre les trois opérateurs sur la ville, l'APE et la Mutualité, avec une offre structurée en multi accueil, avec des places différenciées selon les besoins. Nous réservons évidemment l'accueil régulier au foyer en activité, qu'il s'agisse d'un emploi, d'une formation ou de parents en apprentissage. Il y a évidemment des critères de priorité pour certaines situations : enfant porteur de handicap, maladie chronique, enfants d'âges rapprochés, fratries et jumeaux. Nous prenons aussi en compte la reprise d'activité pour des familles avec des revenus particulièrement modestes. Je rappelle que la CAF exige un minimum de 30% des places d'une crèche attribuées à des familles aux revenus modestes. L'essentiel des crèches de la ville se conforme d'ailleurs à cette exigence.

Pour les situations particulières, l'adjoint en charge prend les dossiers en mains. C'est-à-dire qu'une fois par semaine j'ai l'occasion d'étudier avec les services les dossiers qui poseraient des questions, qui ne rentreraient dans aucun des critères et qui seraient des sujets individuels à régler. Il s'agit notamment des contextes familiaux fragilisés, qui peuvent l'être dans le cas de décès d'un des parents. C'est arrivé il y a très peu de temps dans une de nos crèches. Il peut aussi y avoir une maladie subite, une séparation, un accident de la vie quel qu'il soit. Nous sommes donc bien évidemment ci aussi présents pour répondre à ces besoins urgents et imprévisibles pour lesquels nous sommes en appui aux parents.

IMPACT DE LA MISE EN PLACE DU DOSSIER UNIQUE ET DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- Une simplification des démarches pour les usagers, avec une meilleure prise en compte des besoins
- Une meilleure connaissance des besoins sur le territoire et une meilleure adéquation entre offre et demande
- Une équité de traitement et un meilleur délais de réponses
- Une amélioration de la mixité entre les crèches de quartier et les crèches de centre ville

22 07 16

13

Direction



Ensuite, à partir du moment où la place est proposée, un rendez-vous est fixé par la directrice avec la famille pour confirmer les besoins et établir le contrat. Les contrats sont désormais révisés chaque année, et peuvent l'être plus souvent si le besoin de la famille évolue. L'impact de la mise en place de ce dossier unique et de ces nouvelles modalités d'attribution est d'une part une simplification des démarches pour les familles, avec une meilleure prise en compte de leurs besoins. Ces nouvelles modalités d'attribution donnent une meilleure connaissance des besoins sur le territoire et une meilleure adéquation entre offre et demande.

Je vous rappelle que dans certains quartiers de la ville nous avons un taux de couverture à plus de 130% alors que dans d'autres quartiers de la ville nous avons un taux à moins de 70%. De cette manière-là, nous pouvons aussi réfléchir à la promotion de maisons d'assistantes maternelles dans des quartiers où il y aura moins de places en crèche disponibles. Il y a une équité de traitement, puisqu'il s'agit de critères objectifs facilement mis en œuvre par les directrices de crèche au moment où les demandes leur arrivent. Les nouvelles modalités d'attribution offrent un meilleur délai de réponse pour les familles et également une amélioration de la mixité entre les crèches de quartiers et les crèches centre-ville, de manière à toujours avoir cet équilibre entre les différentes familles angevines. J'ai terminé, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Madame FEL pour cette présentation. Mes chers collègues, il y a deux options.

La première est évidemment de réagir tout de suite. La seconde option consiste à le faire dans d'autres occasions. Mais un engagement public avait été pris par rapport à cette date du mois de mai. Je laisse évidemment volontiers la parole à ceux qui le souhaitent. Je ne suis pas surpris, comme personne. Je pense que ce sera Laure REVEAU, qui connaît bien ces questions qui prendra la parole. Vous avez la parole, Madame REVEAU.

Laure REVEAU : Merci Monsieur le Maire. Merci Madame FEL pour ces éléments. J'ai quelques petites questions. La première est tout à fait pratico-pratique. Pouvons-nous être destinataires du support que vous venez de nous présenter ? Ces chiffres sont tout à fait intéressants. Merci.

J'ai une première remarque. Je me réjouis de voir que les projets de maisons d'assistantes maternelles que nous avons pu accompagner dans le mandat précédent ont pu concrètement voir le jour. Depuis les élections municipales, nous avons eu l'occasion d'en échanger avec Monsieur le Maire lors d'un débat sur le thème de la famille pendant les élections municipales. Je me réjouis donc de voir que les projets qui avaient été portés à notre connaissance aient pu voir le jour aujourd'hui. Juste par rapport aux maisons d'assistantes maternelles, avez-vous revu les modalités d'accompagnement financier qui avaient été alors mises en place ? Ou alors avez-vous continué sur la même ligne ?

Puis j'ai une dernière question. Sauf si mon attention n'a pas été précise tout du long, néanmoins êtes-vous en mesure de nous dire combien de familles ont obtenu satisfaction par rapport à leur souhait, et ceux qui n'ont pas obtenu satisfaction par rapport au souhait qu'ils avaient émis pour les crèches. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre. J'ai une dernière chose. Lorsque j'avais posé cette question en mai 2015, il s'agissait de l'évaluation du mode précédent d'attribution des places en crèche. Je voulais connaître l'évaluation que vous en faisiez pour vous conduire à le modifier. Vous aviez répondu brièvement dans votre propos, mais si vous avez des éléments complémentaires je suis preneuse. Merci Madame FEL.

Monsieur le Maire : Merci Madame REVEAU. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Madame FEL je vous laisse répondre.

Caroline FEL : Je parlerais très rapidement du bilan qui m'avait conduit à faire évoluer cela. C'est ce que j'évoquais très rapidement tout à l'heure.

Il y avait effectivement un souhait de davantage de transparence et de davantage d'objectivation des critères d'attribution. Nous savons toutes les deux, et nos collègues dans cette assemblée également, qu'aujourd'hui avec 1 000 demandes ouvertes sur la ville d'Angers, toutes ne pourront pas être satisfaites.

Il est dès lors extrêmement important de pouvoir expliquer aux familles comment et pourquoi les places sont attribuées, sous peine de créer des frustrations et des incompréhensions. Nous avons donc cet objectif de transparence que nous souhaitons atteindre. Il y avait aussi une nécessité de plus grande mixité sociale, puisque la répartition entre crèches de centre-ville et crèches de quartier favorisait un effet, entre guillemets, de "ghettoïsation". C'était très néfaste dans certains quartiers, en tout cas il était ressenti comme tel. Nous avons donc essayé de travailler à rééquilibrer tout cela en permettant à des familles qui habitent peut être un petit peu à l'extérieur du centre-ville, mais qui sont pourvues d'un moyen de transport individuel ou collectif, de venir confier leurs enfants dans des crèches de centre-ville et inversement. C'était donc ma réponse sur le premier point.

Concernant la question de l'accompagnement des maisons d'assistantes maternelles, je vous confirme effectivement que les quatre projets que j'avais trouvés dans les dossiers en arrivant, ont effectivement vu le jour. L'un d'entre eux a évolué et a donné naissance à deux projets distincts. Un certain nombre d'autres projets ont pu voir le jour en complément. Nous travaillons aujourd'hui notamment avec les bailleurs sociaux, pour chercher des locaux qui puissent être mis à la disposition des assistantes maternelles qui cherchent à créer une maison d'assistantes maternelles. À Angers nous avons essentiellement le problème du foncier et des locaux disponibles.

Concernant le soutien financier que nous leur apportons, je donnerai un petit rappel. Pour toute maison d'assistantes maternelles qui se crée, nous avons multiplié par deux l'aide de base que proposait votre équipe municipale, et qui était de 500 euros. Nous l'avons passée à 1 000 euros et nous l'avons complétée par deux autres subventions cumulables de 1 000 et de 500 euros, selon que la maison d'assistantes maternelles propose des horaires d'ouverture élargis par rapport à l'offre existante sur la ville d'Angers.

C'est à dire avant 7H30 le matin et après 19H45 le soir. Par ailleurs, si la MAM s'implique dans la vie du quartier en participant, par exemple, à des rencontres intergénérationnelles ou ce genre d'activités, dès lors, au bout d'un an d'exercice, sur présentation de justificatifs nous versons les 1 000 euros et/ou les 500 euros

complémentaires à la MAM. À ma connaissance, nous sommes la seule ville de l'Agglo à avoir une incitation aussi forte, avec beaucoup de projets et beaucoup de demandes de rencontres aujourd'hui sur ces sujets. Je crois que j'ai répondu à toutes vos questions.

Monsieur le Maire : Merci Madame FEL. Bien entendu sur la base du document qui vous sera envoyé, si vous avez d'autres questions, nous continuons à être à votre disposition. Madame FEL il me semble que vous avez deuxième rapport qui a un caractère délibératif, après cette présentation qui a permis d'objectiver le débat.



Délibération n° DEL-2016-227

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Crèche familiale et Ecole Montesquieu - Aide financière au fonctionnement - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Maine-et-Loire - Convention - Approbation

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

La crèche familiale Montesquieu, en partenariat avec l'école Montesquieu, a mis en place un projet destiné à préparer l'entrée à l'école des enfants (action passerelle).

Ce projet se décline en trois axes :

- des jardins d'enfants pour 6-9 enfants de 2/3 ans, 2 matins par semaine ;
- des temps d'échanges éducatifs, pour les enfants du jardin d'enfants de la crèche et les élèves de l'école, afin de les familiariser avec l'univers scolaire ;
- lors des inscriptions pour la rentrée scolaire, l'école propose aux familles une approche progressive de la collectivité en lien avec la crèche.

L'objectif principal de cette action est la préparation à une rentrée scolaire sereine et en confiance pour les enfants ainsi que les parents.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la politique d'action sociale de la CAF de Maine-et-Loire. En effet, il s'agit d'une initiative innovante qui favorise l'épanouissement de l'enfant et prévient les situations de fragilité et de vulnérabilité.

Au titre du Règlement Intérieur d'Action Sociale, la CAF accorde à la Ville d'Angers une aide financière d'un montant de 19 968 € pour couvrir les dépenses engagées en 2015 liées au fonctionnement de cette action.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve la convention d'aide financière au fonctionnement passée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Maine-et-Loire pour soutenir le fonctionnement de l'action passerelle entre la crèche familiale Montesquieu et l'école Montesquieu d'un montant de 19 968 €;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer ;

Encaisse les recettes au budget principal de l'exercice en cours, aux chapitres et article concernés.



Caroline FEL : Monsieur le Maire, je vous propose très rapidement d'approuver la convention d'aide financière au fonctionnement pour l'action Passerelle entre la crèche familiale et l'école Montesquieu. Cela permettra de percevoir de la CAF une aide financière d'un montant de 19 968 euros au titre de l'année 2016 pour couvrir les dépenses liées au fonctionnement de cette action.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Laure REVEAU.

Laure REVEAU : Merci Monsieur le Maire. Outre cette convention que nous approuvons bien évidemment, puisque l'objet des classes passerelles est tout à fait pertinent dans l'accompagnement des enfants vers l'école, je souhaiterais néanmoins poser une question à Monsieur EL BAHRI concernant l'école Montesquieu, mais semble-t-il aussi pour l'ensemble des écoles angevines.

Monsieur l'adjoint, après les baisses de subventions aux maisons de quartier, la diminution de l'offre de camp d'été, après les augmentations des tarifs des accueils de loisirs et la garderie périscolaire, voilà que maintenant nous apprenons la diminution des budgets de fonctionnement attribués par la ville aux écoles. Si tel était le cas, une fois de plus ce serait les familles angevines qui seraient les victimes de votre politique économique drastique. Si tel est le cas, pouvez-vous nous expliquer ce qui vous aurait conduit à diminuer ces budgets aux écoles ? Quelle source d'économie cela représente-t-il en volume pour la ville ? Quelles en sont les conséquences pour les écoles, et donc pour l'éducation des petits angevins ? Est-ce que toutes les écoles seront impactées de la même manière ? Si cette mesure est effective dès cette année, le sera-t-elle aussi en 2017 ? Merci d'avance pour vos réponses et nous confirmer si ceci est vrai ou pas.

Monsieur le Maire : Merci Madame REVEAU pour vos questions. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? La parole est à Ahmed EL BAHRI.

Ahmed EL BAHRI : Concernant notre soi-disant politique drastique d'économie, tout d'abord si tel est le cas, elle aurait pour origine les décisions du gouvernement que vous soutenez actuellement. Les baisses de subventions que nous répercutons éventuellement aujourd'hui proviennent avant tout des décisions macro-politiques, qui descendent de Paris.

En tout cas, en termes d'application concrète sur le terrain, en termes de relecture de politique publique et des relectures de politiques, en termes d'applications budgétaires locales, vous savez qu'actuellement notre souhait est d'appliquer cette répartition nationale. Localement nous voulons l'appliquer de la manière la plus humaine et la plus juste possible. Précisément par rapport à votre question, en ce qui concerne les répercussions sur les subventions de fonctionnement, nous l'avons signifié, et les écoles sont au courant, notre doctrine en termes de relecture des politiques publiques est double. Précisément en ce qui concerne les subventions de fonctionnement, et en accord avec les écoles, avec nos partenaires, nous optons pour une globalisation, donc une forme de responsabilisation.

C'est-à-dire que nous attribuons une subvention de fonctionnement qui n'est plus compartimentée ni segmentée, mais qui donne la possibilité aux écoles de fixer les priorités. Vous savez quand on gère, de la manière comme nous-mêmes lorsque nous gérons une ville, nous le faisons d'une façon responsable et nous faisons des choix. Nous essayons de répercuter cette doctrine vis-à-vis de nos partenaires en ayant une posture pédagogique d'accompagnement et responsabilisante.

Voilà donc en matière d'application ce qui concerne la dotation. Concrètement, il y aura sans doute effectivement une répercussion budgétaire de l'ordre de 2%, et nos partenaires sont au courant. Nous gérons d'une façon responsable. Nous accompagnons en même temps et en aucun cas nous ne laissons sans solution les écoles, qui sont une partie intégrante de nos structures que nous gérons.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avant que ce débat ne se poursuive, je tiens simplement à vous indiquer que j'ai donné un accord pour recevoir les apiculteurs qui ont fait une demande pour être reçus.

Une date a été fixée dans quelques jours. Je m'étonne donc que depuis quelques minutes la musique se poursuive, sauf à considérer que ceux qui sont là ne demandent pas à être reçus pour échanger sur le fond, mais ils sont juste là pour faire beaucoup de bruit juste à côté de la salle du conseil municipal.

Cela devient à ce moment-là problématique par rapport à l'exercice de la démocratie. Il y a deux options. Soit la musique est à l'extérieur de cette salle s'arrête dans les minutes qui viennent, parce qu'il y a une volonté de dialogue. Nous aurons à ce moment-là un dialogue de manière tranquille. Je crois que la date a été fixée au 8 juin en confrontant les agendas, mais ce sera de toute manière avant la deuxième lecture du texte sur la biodiversité et par rapport à la mesure dont nous parlons.

Soit nous sommes uniquement dans une volonté de vouloir nuire à ce conseil municipal. À ce moment-là, je serai amené à faire en sorte que nous puissions nous entendre dans cette salle. Je déplorerai, non pas que nous puissions nous entendre, mais que nous utilisions d'autres moyens pour faire en sorte que la musique s'arrête. Voilà ce que je souhaitais très simplement vous indiquer. Madame FEL je vous en prie.

Caroline FEL : Merci Monsieur le Maire. Sur ce fond musical effectivement délicieux, je voudrais simplement rebondir sur la question qui a été posée à mon collègue Ahmed EL BAHRI, dans la mesure où la question des accueils de loisirs a été évoquée.

Il me semble qu'en tout début de ce conseil municipal, cela commence à faire quelques heures déjà, nous avons évoqué une facture de 3,5 millions d'euros que la précédente équipe avait laissés à régler à ses successeurs.

Il se trouve que ces 3,5 millions d'euros sont un chiffre qui me parle particulièrement parce qu'il s'agit exactement du montant restant à charge pour financer les temps d'activités périscolaires qui ont été mis en œuvre par une équipe gouvernementale qu'il me semble que vous avez soutenue en d'autres temps. Ces 3,5 millions d'euros que nous versons pour la mise en place et le fonctionnement des temps d'activités périscolaires sont autant de marges de manœuvre financière que nous n'avons plus dans d'autres domaines. Elles sont exigées et exigibles, et fort légitimement, nous n'allons pas abandonner 3 heures par semaine les enfants des écoles angevines. Mais je pense qu'il est important de rappeler que ce n'est pas parce que l'on s'occupe de petite enfance et d'enfance que l'on peut se dispenser des contraintes et de la réalité budgétaire. Il me semblait important de rappeler ce point.

Ahmed EL BAHRI : Je complèterais ma précédente réponse, car j'ai effectivement oublié de citer certaines choses. Je ne m'attendais pas à une telle question, je n'avais donc rien préparé, d'où la spontanéité de ma réponse.

Mais nous accompagnons et complétons cette mesure d'ordre global par une augmentation de la subvention par projet. En lien avec l'Éducation Nationale, nous avons augmenté d'une façon substantielle la part consacrée aux le projet des écoles.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur EL BAHRI. Concernant la subvention proprement dite pour la classe passerelle, qui permet de financer cette action passerelle entre la crèche familiale Montesquieu et l'école, pour un montant d'un peu moins de 20 000 euros, j'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas de sujet.

Je vous indique que cette école dans laquelle j'ai eu le plaisir de me rendre et de passer un moment avec les équipes pédagogiques il y a quelques jours fait un travail remarquable avec le soutien actif de la ville. Ce travail a été renforcé depuis la rentrée dernière pour l'accueil d'enfants autistes. Il y a la volonté de regarder comment, dans cet endroit de manière précise, nous pouvons faire en sorte d'aller vers des passerelles qui soient les plus nombreuses possible entre ces différents publics. Enfin, je vous rappelle que dans les sujets que nous aurons à évoquer ici devant ce conseil municipal dans les mois qui viennent, pour accompagner notre ambition éducative, notamment dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, il vous sera proposé qu'à Belle-Beille, puisque nous parlons de l'école Montesquieu, comme à Monplaisir, des investissements significatifs dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain soient conduits.

Ici aussi, indépendamment de la journée de quartier il y a quelques jours, j'ai eu l'occasion de rencontrer

les équipes de Pierre et Marie Curie, et de pouvoir officialiser auprès d'elles le lancement d'une mission de programmation par rapport à l'ensemble de ce site. Chacun pourra s'accorder à dire qu'il mérite un certain nombre de travaux, avec plusieurs questions, en termes d'articulation, à la fois sur le CLSH, parce que si nous voulons restructurer l'école, il sera peut-être souhaitable de faire en sorte de se concentrer sur l'aspect éducatif, d'autant que nous avons une progression d'effectifs dans ce secteur de la ville.

D'autre part, il s'agira de regarder comment, à l'échelle du quartier de Belle-Beille, indépendamment de ce qui se vit sur la classe passerelle de Montesquieu, cela peut-être aussi l'occasion de s'interroger sur l'adéquation du CLSH, avec les besoins des familles. Cela fera partie des sujets sur lesquels nous reviendrons vers vous dans le cadre de la réflexion autour de l'opération de renouvellement urbain. Voilà mes chers collègues ce que je pouvais vous indiquer ce soir. Nous passons au vote sur cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-227 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-228

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Jardin de Moi z'à nous - Soutien au réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents - Subvention.

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

ACTE RETIRÉ

Monsieur le Maire : La subvention prévue pour le jardin de Moi z'à nous est ajournée, non pas que le principe soit abandonné, mais simplement nous reviendrons vers vous sans doute le mois prochain. Nous reviendrons sur cette demande qui s'inscrit dans le cadre du soutien à la parentalité, et qui mérite un réexamen dans le détail. Nous passons donc aux délibérations culturelles et c'est Monsieur FOUQUET qui va nous rapporter la délibération numéro 11.





Délibération n° DEL-2016-229

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Valorisation et conservation du patrimoine

Candidature de la Ville d'Angers au label UNESCO Mémoire du monde pour la tenture de l'Apocalypse d'Angers - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans l'objectif de valoriser la tenture de l'Apocalypse, œuvre médiévale exceptionnelle et unique de l'histoire de l'art, par l'obtention d'un label UNESCO, la Ville d'Angers souhaite se porter candidate à l'inscription de cet élément singulier au titre du patrimoine documentaire Mémoire du monde, avec l'accord du Ministère de la Culture et de la Communication, du Centre des Monuments Nationaux et du Clergé.

Le dossier sera présenté en vue d'une labellisation en 2019. L'obtention de ce label conférerait à la tenture une reconnaissance culturelle internationale unique qui permettrait d'accroître la sensibilité et l'intérêt portés à cette œuvre auprès du public, favorisant ainsi le rayonnement de la Ville, le tourisme et les retombées économiques.

Afin de mener à bien ce projet, un comité de pilotage a été mis en place avec les représentants de la Ville, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) – propriétaire de l'œuvre – du Centre des Monuments Nationaux, gestionnaire, du Clergé, affectataire, ainsi que du Département de Maine-et-Loire et d'Angers Loire Tourisme, partenaires.

Des comités scientifique, technique et de relecture seront créés en vue de développer et de soutenir ce projet de candidature.

D'un point de vue technique, ce dossier est piloté par le service Ville d'art et d'histoire de la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve le principe de la candidature de la Ville d'Angers pour l'inscription de la tenture de l'Apocalypse à l'UNESCO, au titre du patrimoine documentaire, Mémoire du monde ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à effectuer toutes les démarches et à signer tout document y afférent.



Alain FOUQUET : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération concerne la candidature de la ville d'Angers à l'inscription de la tenture de l'apocalypse au titre du label UNESCO, dans la catégorie de patrimoine documentaire - mémoires du monde.

L'obtention de ce label est de nature à conférer à la tenture la reconnaissance culturelle internationale qu'elle mérite incontestablement, mais aussi pour la ville elle est de nature à constituer un facteur de rayonnement, de notoriété, de développement du tourisme et de retombées indirectes. La décision de l'UNESCO devrait intervenir en 2019. Il vous est demandé aujourd'hui d'approuver le principe de cette candidature.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur FOUQUET. Mes chers collègues, avez-vous des questions sur cette délibération ? Pas de questions.

Je pense que nous sommes tous d'accord et que ce serait un formidable atout pour notre territoire de pouvoir disposer de ce classement au patrimoine mondial de l'humanité. Cela ne générerait pas seulement du tourisme d'affaires, mais ce serait malgré tout de nature à doper la notoriété de notre territoire.

Dans ces conditions, je sou mets ce rapport à vos suffrages et je vous invite avec enthousiasme à lever la main pour manifester votre désir que nous puissions obtenir ce classement. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-229 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-230

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projet - Convention - Avenant - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

L'association En Jeu organise depuis une trentaine d'années « Les printemps théâtraux », en collaboration avec l'E.P.C.C. Le Quai-CDN, pour chaque niveau d'enseignement (écoles primaires, collèges et lycées). Cette manifestation permet aux jeunes d'être sensibilisés à la création théâtrale (présentation de spectacles professionnels avec des temps d'analyse et de critique...). Ces rencontres qui touchent en moyenne 600 élèves d'Angers et du Département, se déroulent de mars à mai principalement au Théâtre le Quai et au Centre Jean Vilar.

L'association Chambres à Airs qui regroupe des musiciens professionnels, mène des interventions musicales, depuis 2007, auprès d'enfants et d'adolescents hospitalisés des services pédiatriques du CHU d'Angers. Cette démarche vise à favoriser l'accès à la culture pour tous, par l'éveil et la sensibilisation au monde musical et à maintenir un lien social.

L'association Librairie Passion organise la 1^{ère} Fête du Livre à Angers qui se tiendra du 17 au 19 juin 2016. Le premier jour sera consacré aux professionnels et le week-end permettra au grand public de rencontrer une quarantaine d'auteurs de renommée nationale (dont Pierre Bordage, parrain de cette édition) et locale à travers des dédicaces, des cafés littéraires et des rencontres. La plupart des événements se dérouleront aux Salons Curnonsky et seront complétés par des rencontres à la Médiathèque Toussaint et au Grand Théâtre.

L'association Cinéma parlant met en place le festival « Docs d'ici » qui se déroulera en novembre 2016 à Angers. Dans un souci d'éducation à l'image, le public est invité à assister à 3 soirées de projections de films documentaires régionaux (pour 2016, dans le quartier de la Roseraie en partenariat avec le Centre Jean Vilar et les Bibliothèques), puis à décerner un prix remis au lauréat lors d'une séance spéciale aux 400 coups.

La Société Octave Mirbeau prévoit l'organisation les 31 mars et 2 avril 2017 un colloque sur Mirbeau et la littérature dans le cadre de la commémoration internationale du 100^{ème} anniversaire de la mort de l'écrivain (en complément de celui du Palais du Luxembourg axé sur la dimension politique et sociale des combats d'Octave Mirbeau). La première journée se déroulerait au Château du Plessis-Macé et la seconde à l'auditorium du Musée des Beaux-arts. Il est proposé d'accorder une subvention en deux temps pour ce projet : 500 € en 2016 et 500 € en 2017 (sous réserve des disponibilités budgétaires).

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2016, dans le cadre de la première programmation du Contrat de Ville Unique, la Ville d'Angers soutient les associations suivantes :

- **L'association La forme pour tous** organise des ateliers théâtre pour la création d'un spectacle en fin d'année 2016. Ces ateliers sont ouverts à une dizaine d'adhérents de l'association leur permettant de conforter leurs talents artistiques, de s'épanouir dans des ateliers d'expression encadrés par un intervenant professionnel du théâtre.
- **L'association Paq la Lune** poursuit sur l'année 2016 la réalisation d'une carte sensible avec les

habitants du quartier des Hauts de Saint Aubin. Cette carte porte un regard artistique sur la métamorphose du quartier par un travail autour des arts plastiques et de la « géographie subjective ». La restitution et le vernissage de cette carte sensible ont eu lieu le 27 février dernier.

-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, d'un montant total de 11 400 € :

- En jeu 2.500 €
- Chambres à Airs 950 €
- L'association Librairie Passion..... 450 €
- L'association Cinéma Parlant 3.000 €
- La Société Octave Mirbeau 500 €
- La forme pour tous 2.000 €
- Paq la Lune 2.000 €

Approuve la convention avec la Société Octave Mirbeau relative aux financements 2016 et 2017 ;

Approuve l'avenant avec l'association Cinéma Parlant ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la convention avec la Société Octave Mirbeau et tout document y afférent ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'avenant avec l'association Cinéma Parlant et tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.



Alain FOUQUET : Merci Monsieur le Maire. La délibération suivante a pour objet de pouvoir approuver des subventions sur projets à l'égard de cette association à mission culturelle. Vous en avez la liste dans l'exposé des motifs de la délibération. Je précise que la charge globale pour la ville ressort à une somme de 11 400 euros.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur FOUQUET. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-230 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Charte culture et solidarité.



Délibération n° DEL-2016-231

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Charte Culture et Solidarité - Saison 2015/2016 - Convention avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Anjou Théâtre

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

La Charte Culture et Solidarité, initiée par la Ville d'Angers en 1998, s'adresse en priorité aux personnes isolées et en difficulté financière. Elle a pour objectif l'accompagnement de ces personnes dans la découverte de formes artistiques et culturelles, la valorisation de leur culture et leur créativité. L'art et la culture ouvrent à chacun la possibilité de nouer des liens, de partager des émotions avec d'autres personnes et de se sentir citoyen. La Charte Culture et Solidarité inscrit ses actions dans la vie de la cité et met en place les conditions d'une mixité sociale.

La Charte Culture et Solidarité, ce sont près de 70 partenaires qui s'engagent : associations, maisons de quartier, services et structures de création, de diffusion et de médiation artistique et culturelle. Pour les participants, ce sont des ateliers de pratique artistique, des sorties culturelles à un tarif unique de 2 €, des temps d'échange autour de formes artistiques, des rencontres avec des artistes, la découverte de lieux de création... Autant d'occasions d'être en relation avec d'autres.

Les partenaires de la Charte Culture et Solidarité proposent un ensemble de spectacles, de concerts, d'ateliers, visites, sur une saison culturelle. L'Etablissement Public de Coopération Culturelle Anjou Théâtre s'engage dans la Charte Culture et Solidarité en proposant aux associations, une programmation spécifique pour la fin de la saison 2015/2016.

Les dates, le nombre de places mises à disposition, les modalités de réservation, les tarifs et les actions spécifiques sont déterminés avec l'EPCC et font l'objet d'une convention de partenariat avec la Ville d'Angers.

Les dépenses prévues sont au maximum de 3 500 € pour la prise en charge des frais engagés sur l'édition 2016 du Festival d'Anjou.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve la convention passée avec l'EPCC Anjou Théâtre pour son engagement dans la Charte Culture et Solidarité ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention, ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 011, articles 6188 et 6288.



Alain FOUQUET : Il vous est soumis l'approbation de la convention entre la ville d'Angers et l'EPCC Anjou théâtre pour l'engagement de l'EPCC dans la charte culture et solidarité.

Monsieur le Maire : D'accord. J'imagine qu'il n'y a pas de remarque à ce sujet. Monsieur TAILLEFAIT ?

Antony TAILLEFAIT : Oui j'ai quelques remarques, mais une seule en vérité. Nous avons la faiblesse de croire que notre intervention lors de l'examen d'une précédente délibération relative à l'implication croissante de la ville d'Angers dans la gestion de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Anjou théâtre est pour quelque chose dans cette délibération. C'est la raison pour laquelle nous allons la voter vous n'allez pas me démentir. Merci

Monsieur le Maire : Dit de cette façon, je comprends que je n'ai pas réellement le choix de vous démentir. Je me réjouis que vous la votiez. Je peux me tromper, mais il me semble que l'année dernière nous avons également proposé aux angevins que la charte culture et solidarité s'applique pour les spectacles qui avaient lieu au grand théâtre.

À notre grand désespoir, nous n'avons pas réussi à nous faire entendre, mais c'était peut-être dû au fait que tout était dans la même délibération. Ici nous avons commencé par nous accorder sur le principe du partenariat. Vous n'avez pas voté. Maintenant nous proposons qu'il y ait des tarifs aménagés pour les plus fragiles et vous votez pour. Moi vous savez, je prends tout ce qu'il y a à prendre en termes de possibilités, de consensus, de concorde et de capacité à se rassembler. Je ne retiens que cela. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-231 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Fête de la Musique.



Délibération n° DEL-2016-232

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Fête de la Musique 2016 - Organisation d'une scène place du Ralliement - Association UI3sons - Convention - Attribution d'une subvention pour la programmation et la gestion technique de la scène - Approbation.

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

La Ville d'Angers met en place chaque année la Fête de la Musique tout en respectant les principes qui ont marqué son lancement en 1981 : une multitude de concerts, des plus petits aux plus grands, des amateurs aux professionnels, des concerts dans tous les lieux possibles. Elle coordonne l'installation des musiciens souhaitant se produire à cette occasion.

Pour renforcer sa démarche de valorisation des pratiques musicales amateurs, la Ville d'Angers a souhaité organiser le 21 juin 2016 une scène place du Ralliement qui permettra aux groupes locaux de se produire dans des conditions favorables.

Dans ce cadre, la Ville d'Angers a sollicité la participation de l'association UI3sons. Acteur reconnu de la promotion des musiciens amateurs angevins et forte d'une réelle expérience dans l'organisation de concerts, UI3sons prendra en charge la programmation et la gestion technique de cette scène.

A ce titre, une convention entre la Ville d'Angers et l'association UI3sons a été établie répartissant les responsabilités de chacun pour cette organisation.

Aussi, l'attribution par la Ville d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € permettra à l'association UI3sons de mener à bien les missions définies par cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve, dans le cadre de la Fête de la Musique 2016, la convention de partenariat avec l'association UI3sons pour l'organisation d'une scène place du Ralliement ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention ainsi que tout document y afférent ;

Attribue à l'association UI3sons une subvention de 10.000 € pour la prise en charge de la programmation et de la gestion technique de la scène place du Ralliement.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.



Alain FOUQUET : Il s'agit d'approuver la convention de partenariat entre l'association UI3sons et la ville, pour l'organisation d'une scène place du Ralliement à l'occasion de la Fête de la Musique le 21 juin prochain. La charge de la ville ressort à 10 000 euros. Je précise que la compagnie UI3sons organise la production de plusieurs groupes locaux de musique place du Ralliement.

Monsieur le Maire : Cela me semble être un lieu plus approprié que les abords immédiats de la salle de l'hôtel de ville et de la salle du conseil municipal pour effectivement diffuser de la musique. Je soumetts ce rapport à vos suffrages. Pas de question. Pas de remarque. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-232 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Les contrats avec les artistes pour les Accroche-Cœurs.



Délibération n° DEL-2016-233

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts dans l'espace public

Festival des Accroche-Coeurs 2016 - Contrats avec des artistes - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Temps fort de la rentrée proposé chaque deuxième week-end de septembre, le festival « Les Accroche-cœurs » est l'un des rendez-vous majeurs des arts de la rue en France. Avec près de 50 propositions artistiques de niveau national et international, cet événement enchante et fidélise un public nombreux, en favorisant notamment son appropriation par les Angevins et en contribuant au rayonnement de la ville.

Pour l'édition 2016, la Ville d'Angers a souhaité faire évoluer le festival et apporter des innovations permettant de renouveler la manifestation tout en gardant quelques éléments fondamentaux. Ces évolutions concerneront notamment les lieux de spectacle et de convivialité, la temporalité des spectacles de jour et le développement de grands formats en soirée, l'émergence d'un « off » valorisant les artistes du territoire dans le cadre d'un dispositif partenarial avec les commerçants, ou encore le développement d'une programmation jeune public

Basés cette année sur des éléments emblématiques et identitaires du patrimoine angevin (la Tapisserie de l'Apocalypse et l'œuvre le chant du monde de Jean Lurçat), les Accroche-cœurs exploreront la thématique de l'Apocalypse.

Des compagnies professionnelles de renommée nationale et internationale ont été sélectionnées, aux prix suivants :

Contrats de cession et avenants (frais transports et/ou techniques) :

- LA SURINTENDANCE :	
frais artistiques :	24.265,00 €
- KOMAN Y LE PRODUCTION	
frais artistiques :	
Acompte :	4.000,00 €
Solde :	4.000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve les contrats avec les artistes cités ci-dessus ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces contrats ;

Autorise la prise en charge ou le dédommagement des frais de bouche (pour un montant maximum de 18,10 € par personne) et des frais d'hébergement ;

Autorise le remplacement de l'artiste en cas de désistement ;

Impute les dépenses sur le crédit du Budget Primitif de l'exercice 2016, chapitre 011, article 6288



Alain FOUQUET : Nous avons deux contrats, Monsieur le Maire. Pour les Accroche-Cœurs, un premier contrat prévoit une charge pour la ville de 24 265 euros pour une compagnie La Surintendance. C'est un autre contrat, pour la compagnie Koman y Le Production. Il y a 8 000 euros d'engagements pour la ville, un premier acompte de 4 000 euros et ensuite un solde de 4 000 euros.

Puis-je préciser quelque chose sur les Accroche-Cœurs, en deux mots Monsieur le Maire, pour le conseil municipal et pour le public. Pour cette édition des Accroche-Cœurs 2016, la ville d'Angers a souhaité faire évoluer le festival, notamment vers davantage d'empreinte artistique et d'ancrage territorial. Ces évolutions concernent en particulier les lieux de spectacle et de convivialité qui vont être recentrés. La temporalité des spectacles de jour va être plus ramassée, de manière à ce que nous n'ayons pas des spectacles en matinée notamment, qui finalement attirent peu de public. Cela va permettre de ramasser dans la temporalité ces spectacles de développer les grands formats plutôt en soirée, de favoriser l'émergence d'un « Off » destiné à valoriser les artistes du territoire, dans le cadre d'un dispositif partenarial avec les commerçants, ou encore de développer une programmation jeune public. Vous avez cela bien sûr dans l'exposé des motifs de la délibération, mais je tenais à le souligner. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur FOUQUET. C'était bref, mais c'était éloquent. Cela donne envie de venir. Avez-vous des questions mes chers collègues ? Pas de question. Pas de remarque. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Nous poursuivons donc.

Délibération n° DEL-2016-233 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Avant les Accroche-Cœurs nous allons aussi faire un festival cet été.



Délibération n° DEL-2016-234

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Festival Tempo Rives 2016 - Contrats de cession de droits de représentation - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

S'inscrivant dans une politique culturelle qui favorise la découverte et la rencontre avec un large public, Tempo Rives est une manifestation aujourd'hui incontournable du paysage culturel angevin.

Touchant un public diversifié et intergénérationnel, apprécié des habitants comme des touristes, ce festival contribue à valoriser une image dynamique et festive de la ville tout au long de l'été, à travers 8 soirées concerts gratuites, conviviales et familiales, sur un lieu singulier ouvert sur la ville et sur la Maine : la Cale de la Savatte. Trois soirées sont également programmées dans d'autres lieux : Château (concert jeune public), quartier de la Roseraie et quartier Belle-Beille.

La programmation de ces scènes musicales d'été, confiée à Didier Granet, a pour vocation d'allier qualité et découverte, pour le plus grand plaisir d'un public conquis par le concept. La diversité et la transversalité sont les maîtres mots des propositions, avec de la musique du monde, jazz, funk, rock, etc. C'est une forme de panorama des musiques actuelles internationales invitant les Angevins à de réelles découvertes musicales.

Ces soirées sont aussi l'occasion de valoriser les talents du territoire, les premières parties des concerts étant assurées par des groupes locaux, amateurs et émergents.

Enfin, la présence sur le parvis du Quai d'une offre de restauration-boisson autour d'ambulants choisis vient renforcer l'ambiance festive et conviviale de l'événement, favorisant le lien social et la rencontre autour de l'offre culturelle proposée.

En conséquence, des contrats de cession de droits de représentation sont passés avec différentes structures de production, pour les artistes et les montants suivants :

Cale de la Savatte – Mercredi 13 juillet :

- SCARECROW
(Klakson Productions) 4 958,50 €

Cale de la Savatte – Mardi 19 juillet :

- OTIS TAYLOR
(Sound Surveyor)..... 4.747,50 €

Château (jeune public) - Mercredi 20 juillet :

- OKONOMIYAKI
(Armada ProductionS)..... 1.899,00 €

- BEL AIR DE FORRO
(Madame Bobage Production)..... 1.717,54 €

Cale de la Savatte – Jeudi 21 juillet :

- MBONGWANA STAR
(3D Family) 5.275,00 €

Quartier Belle-Beille (Place Marcel Vigne) – Mardi 26 juillet :

- LA MAMBANEGRA
(3D Family) 3.692,50 €

Cale de la Savatte – Jeudi 28 juillet :

- BABA ZULA
(Dunose Productions) 4.747,50 €

Cale de la Savatte – Mardi 2 août :

- SARAH MURCIA : NEVER MIND THE FUTURE
(Jazz Musiques Productions) 4.747,50 €

Cale de la Savatte – Jeudi 4 août :

- CHRISTINE SALEM
(Zamora Productions SARL) 4.220,00 €

Cale de la Savatte – Mardi 9 août :

- SONS OF KEMET
(Dunose Productions) 3.692,50 €

Quartier Roseraie (place Jean XXIII) – Jeudi 11 août :

- TEMENIK ELECTRIC
(Blue Line Organisation) 2.848,50 €

Cale de la Savatte – Mardi 16 août :

- CAMPBELL BROTHERS
(Nueva Onda Production) 6.330,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve les contrats de cession de droit de présentation ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces contrats ;

Autorise la prise en charge ou le dédommagement des frais de bouche (pour un montant maximum de 18,10 € par personne) et des frais d'hébergement (pour un montant maximum de 60 € par personne) ;

Autorise le remplacement de l'artiste en cas de désistement ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 011, article 6288.



Alain FOUQUET : Volontiers Monsieur le Maire, avec le festival Tempo Rives, qui se déroulera donc à partir du mercredi 13 juillet jusqu'au mardi 16 août 2016. 8 concerts auront lieu à la Cale de la Savatte, un

concert au Château, un concert à Belle-Beille place Marcel Vigne, et un concert place Jean XXIII à la Roseraie.

Je précise que le festival rassemble chaque année un public familial. Je pense qu'il faut le souligner. Il est de plus en plus nombreux. Par deux fois l'an dernier le festival a dépassé la jauge des 5 000 festivaliers. C'est important de le souligner. C'est un festival qui croît en maturité, et donc également en nombre de personnes. C'est un festival de musique diversifié, et je tiens aussi à insister, avec toujours une musique de qualité. Le festival s'affirme chaque année comme une pépinière de jeunes artistes dont il favorise l'éclosion au plan national ou international.

Par ailleurs, j'insiste également sur la première partie du festival avec des compagnies et des groupes locaux du territoire. Cette sélection a été cette année un véritable succès. Nous en avons changé à la fois le nom, cela ne s'appelle plus le tremplin, mais c'est une sélection tout simplement. Elle s'est effectuée grâce au réseau, sur internet notamment, pour terminer avec une soirée au Quai, qui a été un véritable succès. La charge pour la ville ressort à 48 876,04 euros.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur FOUQUET. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question particulière ? J'aimerais vraiment vous remercier, particulièrement pour la mise en œuvre de cette orientation qui consiste à déconcentrer certains spectacles. L'année dernière il est vrai que nous avons eu un premier spectacle à la Roseraie.

Cette année nous conservons le principe d'un spectacle à la Roseraie et nous déplaçons un concert à Belle-Beille. Cela me semble important parce que malheureusement nous nous apercevons qu'il n'y a pas forcément de mobilité des publics. Et si nous ne faisons pas en sorte que la culture aille vers les quartiers nous aurons une difficulté à toucher une partie des habitants. Je tiens à le souligner parce que cela va faire partie des nouveautés pour l'année en cours. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-234 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous passons à l'émission "Prodiges".



Délibération n° DEL-2016-235

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Emission "Prodiges" - Convention de partenariat avec la Société Shine France - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

« Prodiges » est une émission de télévision française diffusée sur France 2, produite par Shine France. Elle se présente comme un concours de musique classique pour des candidats enfants et adolescents, âgés de 7 à 16 ans. Le programme se compose de trois sections : chant, musique instrumentale, danse classique.

Pour l'enregistrement de la troisième saison, France 2 et Shine France ont retenu la Ville d'Angers au regard du dossier présenté par la Ville pour accueillir le tournage de l'émission au Quai, entre le 27 août et le 1er septembre 2016. Cette émission qui comporte une demi-finale et une finale, sera diffusée en deux soirées prime time sur France 2 au mois de décembre 2016.

En moyenne sur les deux premières saisons, le nombre de téléspectateurs était de 4 millions, l'émission ayant une part d'audience de 18%. En termes de retombées directes, il est à noter que les besoins pour le tournage généreront un peu plus de 1 000 nuitées d'hôtellerie.

La Ville d'Angers favorisera l'accueil de l'émission par différentes actions de sensibilisation et de communication locale visant notamment à accueillir le public pour les tournages de la demi-finale le 27 août et de la finale le 1er septembre.

Une convention de partenariat sans incidence financière pour la Ville d'Angers, est donc établie avec la société Shine France.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve la convention passée entre la Ville d'Angers et la société Shine France,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention.



Alain FOUQUET : Effectivement Monsieur le Maire. La délibération qu'il vous est proposé de voter a pour objet de devoir approuver une convention entre la ville d'Angers et la société de production Shine France qui produit l'émission "Prodiges". Cette émission sera diffusée sur France 2 en deux soirées, en prime time, en décembre 2016.

Elle sera enregistrée au Quai, dans la salle T900 entre le 27 août et le 1er septembre 2016. Je rappelle que l'émission se présente comme un concours de musique classique pour des candidats qui sont des enfants ou des adolescents, âgés entre 7 et 16 ans, dans trois catégories d'art classique : le chant, la musique

instrumentale et la danse classique. L'émission mettra en valeur non seulement l'établissement du Quai lui-même, mais aussi le patrimoine remarquable de la ville d'Angers.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur FOUQUET. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question sur cette convention ? Dans ces conditions je la passe aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-235 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Vous avez un dernier dossier qui concerne la bibliothèque municipale.



Délibération n° DEL-2016-236

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Bibliothèque municipale - Animations - Spectacle "Heure d'Œuvre" et "Tour de vélo" à la Bibliothèque Toussaint et Saint-Nicolas, et accueil de l'auteur Christos Chryssopoulos - Contrats - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre de ses animations, la ville d'Angers va accueillir :

- A la Médiathèque Toussaint le mardi 24 mai, l'auteur **Christos Chryssopoulos**, un des auteurs les plus remarquables de la littérature grecque actuelle. Romancier, essayiste et traducteur, il a publié une douzaine d'ouvrages ;

- **Le Bibliothéâtre**, compagnie professionnelle fondée en 1985 par Philippe Mathé ; elle développe un parcours culturel et artistique pour la promotion de la littérature. Le spectacle « Heure d'Oeuvre » présenté par Philippe Mathé, sera donné à la Médiathèque Toussaint les samedis 24 septembre, 29 octobre, 26 novembre et 17 décembre 2016, ainsi qu'à la Bibliothèque Saint-Nicolas les jeudis 6 octobre et 8 décembre 2016. Philippe Mathé lit pendant une heure les premières pages d'une oeuvre classique à chaque séance, donnant ainsi aux spectateurs le désir de connaître la suite ;

- A l'occasion de l'étape du « Tour de France » à Angers, une lecture de textes sur la petite « reine » intitulée « Tour de vélo » sera présentée par deux comédiens du **Bibliothéâtre** le dimanche 3 juillet à la Médiathèque Toussaint.

En conséquence, des contrats de vente de spectacles sont passés avec le Bibliothéâtre pour ses différents spectacles pour un montant total de 3 600 €, ainsi qu'un contrat de droits d'auteur avec Christos Chryssopoulos pour un montant de 350 €.

Coût total des contrats : 3.950 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve les contrats de vente de spectacle avec le Bibliothéâtre ;

Approuve le contrat de droits d'auteur avec Christos Chryssopoulos ,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces contrats, ainsi que tous documents y afférents ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 11.



Alain FOUQUET : Des contrats de vente avec le biblio-théâtre pour l'animation de la médiathèque Toussaint pour un coût global de 3 950 euros.

Monsieur le Maire : Parfait. Pas de remarques ? La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : J'ai juste une question, peut-être pour un autre conseil municipal parce qu'il est tard. Mais je serai preneur d'un bilan sur l'ouverture du dimanche de la bibliothèque, puisque je vois que cela concerne notamment Toussaint. Je ne sais pas si cela vaut le développement ce soir, mais une prochaine fois sûrement en tout cas.

Monsieur le Maire : Nous avons mis cela en place au début de l'année. Cela ne fait pas encore 6 mois. Si nous faisons un bilan ce soir, il serait excellent.

Mais il faut ensuite regarder comment cela se poursuit dans le temps. Nous avons évoqué le premier dimanche qui avait été spectaculaire avec un niveau de fréquentation record et avec des gens qui venaient notamment des quartiers de la ville. Pour un certain nombre d'entre eux ils n'avaient jamais franchi les portes de la médiathèque Toussaint.

Il faut être humble et modeste, regarder comment nous résistons dans le temps et voir si au-delà de l'effet de nouveauté il y a des choses qui s'ancrent et qui se passent. Pour être très clair, je pense qu'il serait préférable que nous fassions éventuellement un bilan du premier semestre, si vous le voulez, plutôt à la rentrée quand il sera intégralement révolu. Ou alors nous pouvons laisser passer une année entière. Mais nous pouvons tout à fait imaginer en septembre de pouvoir déjà revenir sur les 6 premiers mois ? Cela vous conviendrait Monsieur FOUQUET ?

Alain FOUQUET : Complètement Monsieur le Maire. D'autant plus que nous sommes attentifs avec le service et Jean-Charles NICLAS, à cette évolution de la fréquentation le dimanche. Je peux cependant dire en l'état deux choses.

La première c'est que les retours, tels que nous pouvons les appréhender dans les contacts que nous pouvons avoirs sont extrêmement positifs. Monsieur le Maire, j'en ai été témoin aux Hauts de Saint-Aubin samedi dernier. Quelqu'un avait insisté sur l'intérêt de cette mesure.

Ma seconde observation est pour rendre hommage aux agents dont la mobilisation ne se dément pas, au contraire, et dont le retour que je peux avoir sur cette mesure est tout à fait positif. Dans le sens où ils ont le sentiment de travailler de façon tout à fait intéressante pour le public, grâce à cette ouverture. Je crois que cela a le mérite d'être souligné puisque c'est un effort qui leur a été demandé, et c'est sur la base du volontariat que cet effort est consenti.

Monsieur le Maire : Nous ferons effectivement ce bilan global et il m'est agréable de pouvoir vous donner satisfaction une fois ce soir Monsieur PAGANO, par rapport à une demande de sujet qui n'est pas présenté.

Nous passons au vote sur la bibliothèque municipale : 3950 euros. Tout le monde est d'accord ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-236 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame BIENVENU, vous avez quelques subventions pour des manifestations diverses.



Délibération n° DEL-2016-237

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en œuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Elles concernent quatre clubs pour une dépense totale de 13 980 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Attribue des subventions « manifestations » d'un montant total de 13 980 € aux associations suivantes :

- **10 000 € à Angers Nat Synchro**, pour l'organisation des championnats de France Elites N2-N1 Espoirs Open de natation synchronisée prévus du 17 au 22 mai 2016,

- **2 700 € à l'association des Masters de Tennis de la Ville d'Angers**, pour l'organisation du tournoi des « Masters de tennis » prévu de février à septembre 2016,

- **300 € à la S.G.T.A. Tir à l'arc**, pour des animations prévues dans le cadre du raid « Maine Aventure » le 13 avril 2016

- **980 € à l'association Paint Ball Sensation**, pour des animations prévues dans le cadre du raid « Maine Aventure » le 13 avril 2016

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les avenants aux conventions.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, article 65, chapitre 6574.



Roselyne BIENVENU : Monsieur le Maire, nous avons un montant total de 13 980 euros qui se ventilent autour de 4 projets dont le détail vous est donné à la page 31.

Monsieur le Maire : Très bien.

La délibération suivante concerne une manifestation exceptionnelle.



Délibération n° DEL-2016-238

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Associations sportives amateurs - Subvention "manifestations" - Annulation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Par délibération du 25 avril 2016, le Conseil Municipal a adopté, en faveur de l'association d'Angers Boxing Club, l'attribution d'une subvention « Manifestations » de 2 000 €.

La Ville est attentive à l'accueil de rencontres ou d'événements inhabituels témoignant d'une ouverture de la Collectivité vers de nouvelles dynamiques sportives.

C'est ainsi que cette subvention avait été octroyée dans le cadre du championnat de boxe « Mouches » Georges Ory/Anthony Chapat prévu le 11 juin prochain.

Or, ce dernier boxeur, s'étant blessé, a dû déclarer forfait, la compétition ne pourra donc se dérouler.

En conséquence, la Ville d'Angers ne pourra exécuter la décision du Conseil Municipal du 25 avril 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Annule le versement de la subvention de 2 000 €, votée par le Conseil Municipal du 25 avril 2016, au bénéfice de l'association Angers Boxing club.



Roselyne BIENVENU : Oui il s'agit ici d'annuler une subvention que nous avons votée au mois d'avril, le mois précédent. Faute de combattants, le gala de boxe a dû être annulé. C'est une subvention de 2 000 euros qu'il convient d'annuler en conséquence à l'association Angers Boxing Club.

Monsieur le Maire : La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Oui j'ai simplement une remarque concernant la délibération soutien au sport amateur. Je voudrais signaler qu'hier deux clubs sont montés en DRH (Division Régionale d'Honneur).

Deux clubs de foot de la ville d'Angers montent en DRH, ce qui fait que la Croix Blanche et la NDC vont

rejoindre les deux autres clubs qui y étaient déjà. Je crois que c'est aussi ici démontrer que les bénévoles et les clubs ont fait un gros travail pour en arriver là. Je voulais saluer leur montée.

Monsieur le Maire : Merci. Nous aurons effectivement une occasion très prochaine pour les saluer de manière officielle. En l'espèce, je vous propose à la fois de voter les subventions exceptionnelles et puis d'annuler celle-là.

Compte tenu de la blessure de Georges ORY qui, je vous le rappelle, compte tenu de l'absence de possibilité de tenir ce championnat de boxe poids mouche, je vous rappelle que le Georges ORY dont il est question dans la délibération est un agent municipal, et que de surcroît il fait partie des espoirs de notre pays.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-237 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-238 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur CAPUS, vous avez deux garanties d'emprunts, avec les délibérations 21 et 22.



Délibération n° DEL-2016-239

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Hauts de Saint Aubin - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 25 logements - Boulevard Jacqueline Auriol - Garantie d'emprunts d'un montant total de 2 165 000 €.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 2 165 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 25 logements, boulevard Jacqueline Auriol à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant que 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt,

Vu le contrat de prêt n° 47810 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de deux millions cent soixante cinq mille euros (2 165 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 47810 constitué de 2 lignes de prêt, pour financer la construction de 25 logements, boulevard Jacqueline Auriol à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour

son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.



Emmanuel CAPUS : Oui très rapidement il s'agit de deux garanties d'emprunt. La première concerne une série d'emprunts à hauteur de 2 165 000 euros pour 25 logements boulevard Jacqueline Auriol, au profit de l'immobilière Podeliha.



Délibération n° DEL-2016-240

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Doutre / Saint Jacques - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 24 logements - Rue Chef de Ville - Garantie d'emprunts d'un montant total 912 000 €.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 912 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 24 logements, rue Chef de Ville à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant que 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt

Vu le contrat de prêt n° 48367 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha , pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de neuf cent douze mille euros (912 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 48367 constitué de 3 lignes de prêt, pour financer la construction de 24 logements, rue Chef de Ville à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha , dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.



La deuxième délibération, toujours au profit de l'immobilière Podeliha, pour un montant de 912 000 euros pour la construction de 24 logements rue Chef de ville.

Monsieur le Maire : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-239 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-240 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame MOREAU : réactualisation des vacations de psychologues.



Délibération n° DEL-2016-241

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Vacations de psychologue - Réactualisation

Rapporteur : *Michelle MOREAU*

EXPOSE

La Ville fait appel régulièrement à des psychologues pour soutenir ses personnels dans différentes situations. Le recours à ces professionnels se fait avec le système de la vacation et ces vacations ont été créées par deux délibérations, l'une du 26 avril 2007 et l'autre du 29 janvier 2014, qu'il convient de réactualiser et de conforter.

Deux types de vacations sont créés :

- des vacations pour la supervision de professionnels de la collectivité et notamment du psychologue de la Direction Santé Publique. La supervision a pour but de mettre à disposition un encadrement grâce à l'appui d'un professionnel extérieur expérimenté. Elle nécessite donc l'intervention d'un psychologue clinicien ou d'un médecin psychiatre.
Un équivalent annuel de 24 heures de vacations a été prévu, rémunérées sur la base d'un taux horaire brut de 85 Euros.
- des vacations pour la réalisation d'analyses des pratiques professionnelles notamment pour les personnels des crèches municipales.
Le besoin est évalué à 300 heures de vacations annuelles et il convient de revoir le niveau de rémunération de ces prestations pour tenir compte des pratiques dans ce domaine d'activité. La rémunération sera donc fixée à un taux horaire brut de 60 Euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Approuve la création de ces vacations de psychologue sur la base des volumes d'heures et conditions de rémunération indiquées ci-dessus.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.



Michelle MOREAU : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de permettre des vacations pour la supervision de professionnels de la collectivité pour la direction santé publique et pour le personnel des crèches, à hauteur de 324 heures en tout.

Monsieur le Maire : Pas de remarque ? La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Monsieur le Maire, en l'absence de Monsieur l'Adjoint aux ressources humaines, je voudrais tout de même intervenir sur cette délibération. Peut-être qu'il pourra nous répondre à un autre moment. Le mois dernier dans cette enceinte, nous exprimions nos inquiétudes quant au devenir

des pôles de proximité, notamment suite aux déplacements, aux mutations et aux réductions d'effectifs.

Il y a quelques jours, comme de nombreux angevins, nous avons découvert la vidéo partagée par un agent municipal sur internet. Je ne reviendrai pas sur ce cas personnel, si ce n'est pour saluer l'investissement professionnel de cette personne pour le quartier des Hauts de Saint-Aubin et la ville d'Angers. Mais je voudrais ce soir aller au-delà de ce cas individuel, craignant en effet que cela ne soit l'arbre qui cache la forêt. Cela m'amène ainsi à poser quelques questions.

Pouvez-vous nous donner le nombre de contractuels en emplois permanents qui travaillent actuellement à la ville d'Angers ? Je souhaiterais aussi que vous nous précisez ce que vous envisagez pour la suite les concernant. Quelle stratégie allez-vous mettre en place et comment les accompagnerez-vous pour construire un projet ? Et quel projet ?

Nous avons découvert dans la presse que Monsieur PILET souhaitait apporter sa contribution à la réflexion sur la loi travail en amenant des modifications à ce qui existe déjà. En effet je le cite : "Nous avons fait le choix de respecter la loi. Son contrat à durée déterminée ne peut plus être renouvelé. Il pouvait envisager de passer le concours, ce que d'autres ont fait". Certes, mais je me permets de vous rappeler que depuis 2012 la loi Sauvadet donne la possibilité dans la fonction publique de transformer les contrats en CDI quand l'agent peut justifier d'une durée de contrat de 6 ans.

Visiblement vous ne souhaitez peut-être pas vous appuyer sur cette possibilité. Ainsi pouvez-vous nous indiquer si l'ensemble des agents qui arrivent à la fin de leur CDD renouvelable doivent s'attendre eux aussi à ne pas être renouvelés s'ils ne passent pas les concours ? Combien de contractuels verront leur contrat évoluer en CDI ? Et quels sont les critères mis en place pour définir votre stratégie en faveur des contractuels ?

Enfin, nous renouvelons ce soir nos inquiétudes quant à votre démarche managériale dans son ensemble. Mobilité forcée, mal-être dans certains services ou encore réduction d'effectifs, tout cela ne pourra que se faire au détriment des agents, mais aussi bien sûr au détriment des angevins. Merci.

Monsieur le Maire : Madame CAMARA-TOMBINI, je sais bien qu'agiter les peurs et les inquiétudes est une vieille technique politicarde, mais franchement. Si vous vouliez vraiment des réponses, faites-moi savoir que vous allez poser une question orale par anticipation sur le fait de discuter de la politique RH de la collectivité.

Demander en séance combien il y a de contractuels, de surcroît le soir où notre adjoint chargé des ressources humaines n'est pas présent, et poser des questions aussi précises sur les éléments en termes de stratégie, à part faire de l'agit-prop, ce n'est rien. Je vous conseille vraiment d'attendre quelques années avant de prétendre donner des leçons en matière de ressources humaines. J'ai dit que je n'évoquerai pas les situations individuelles des agents ici. Je l'ai dit de manière très claire.

Je pense même qu'à partir d'un certain moment, c'est leur porter tort que de se retrouver avec des mentions nominatives et des expositions qui resteront en termes de présence numérique. Mais c'est un autre sujet. Si le contenu de cette vidéo vous a marqué, j'espère que vous avez remarqué la partie qui concerne l'époque où vous étiez en responsabilité. Sur le fait de faire embaucher cette personne par une association pour ne pas l'embaucher en direct, ce qui relève ici aussi des pratiques en termes de RH dont nous pourrions assez aisément rediscuter. À partir du moment où nous prévenons, par anticipation et pas pendant le dernier mois, mais au moment du renouvellement d'un contrat, qui plus est avant que nous soyons arrivés, il sera nécessaire de passer un concours pour rester à un poste de responsabilités, j'avoue que je suis surpris que ce soir vous vouliez nous rendre responsables d'un parcours dont les conditions avaient été fixées par d'autres.

Maintenant sur votre volonté de poser des questions sur la stratégie en termes de ressources de la

collectivité et sur la manière dont nous pilotons les choses, cela pourra tout à fait faire l'objet d'un échange aussi bien en commission qu'en conseil, surtout si vous faites en sorte de nous préciser vos questions. Mais ce soir, à part tenter de vous saisir d'un fait divers pour essayer d'avoir votre nom dans le journal demain, je vous dis honnêtement que je trouve cela très décevant. Nous passons au vote sur les vacances de psychologues. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-241 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-242

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Commissions Thématiques - Composition - Modificatif

Rapporteur : *Christophe BÉCHU*

EXPOSE

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil municipal a procédé à la création des commissions suivantes :

- Commission Solidarités,
- Commission Aménagement et cadre de vie,
- Commission Educations,
- Commission Finances,

Suite à la démission de Madame Catherine LEBLANC, c'est Madame Montaine HUTEAU qui devient conseillère municipale.

Il convient aujourd'hui de désigner Madame Montaine HUTEAU dans les différentes commissions municipales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-21

Vu la délibération DEL-2014-160 du 14 avril 2014, constituant la création des commissions thématiques,

Vu la délibération DEL-2014-247 du 26 mai 2014, constituant la composition des commissions thématiques,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant la candidature de :

- Madame Montaine HUTEAU en tant que membre de la commission Solidarités.

DELIBERE

Elit Madame Montaine HUTEAU comme membre de la commission Solidarités.



Nous avons plusieurs modifications mes chers collègues. D'abord, je voudrais vous indiquer que Madame HUTEAU doit donc être désignée dans les différentes commissions municipales. Il vous est proposé de l'élire comme membre de la commission solidarité. J'imagine qu'il n'y a pas de remarques. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-242 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-243

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain (CNPTU) - Désignation d'un représentant

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Angers du 14 avril 2014 a désigné un représentant pour siéger au sein de la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain (CNPTU).

La Ville d'Angers est représentée par Mme Catherine GOXE.

Il convient de désigner un représentant de la Ville d'Angers pour la remplacer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-21

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant le candidature de M. Gilles GROUSSARD pour siéger au sein de la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain.

DELIBERE

Désigne M. Gilles GROUSSARD pour siéger au sein de la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain.



Il vous est proposé de désigner Gilles GROUSSARD pour siéger au sein de la conférence nationale permanente du tourisme urbain. Pas de remarques particulières ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-243 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-244

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Institut Régional d'Education et de Promotion pour la Santé des Pays de la Loire (IREPS) - Désignation d'un représentant

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

L'Institut Régional d'Education et de Promotion pour la Santé des Pays de la Loire (IREPS) a pour mission de développer les actions d'éducation et de promotion de la Santé, d'apporter un soutien méthodologique et d'être un centre de documentation et d'information.

La Ville d'Angers y est représentée par un délégué au sein de l'Assemblée Générale.

Le Conseil Municipal du 14 avril 2014 a désigné M. Michel BASLE.

Il convient de remplacer M. Michel BASLE pour siéger au sein de l'Assemblée Générale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-21

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant la candidature de M. Richard YVON pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'IREPS.

DELIBERE

Désigne M. Richard YVON pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'IREPS.



Il convient de désigner Monsieur YVON pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'IREPS en lieu et place de Michel BASLÉ qui siégeait au sein de l'assemblée générale. Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-244 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-245

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Syndicat Mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne - Désignation des nouveaux membres - Approbation

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Par arrêté du 01 avril 2016, la Préfecture a approuvé la modification des statuts en vue de simplifier le fonctionnement du syndicat mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne et de répartir les participations en fonction des enjeux et des compétences. Ainsi il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de deux membres titulaires et d'un membre suppléant pour la Ville d'Angers.

Jusqu'alors la composition du Syndicat était :

	<i>Ancienne délibération</i>	
	Composition	Noms
<i>Ville d'Angers</i>	2 membres titulaires	- M. BECHU - M. BRANCOUR

Il est proposé une nouvelle composition du comité et du bureau :

	<i>Nouvelle délibération</i>	
	Composition	Noms
<i>Ville d'Angers</i>	- 2 membres titulaires	- M. BECHU - M. BRANCOUR
	- 1 membre suppléant	- M. FOUQUET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Collectivités Territoriales article L 1521-1 et suivants ; et l'article L 5721 et suivants ; Vu les articles L 300-4, L 300-5, L311-1 et suivants et R 311-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté Préfectoral D3-2000 n°1023 du 26 décembre 2000 portant sur la création du Syndicat mixte d'études pour l'aménagement du plateau de la Mayenne ;

Vu l'arrêté Préfectoral D3-2002 n°10 du 08 janvier 2002 fixant les nouveaux statuts du syndicat mixte d'études et d'aménagement du plateau de la Mayenne, modifié par l'arrêté D3-2002 n°799 du 14 novembre 2002 ;

Vu la délibération du comité syndical, en date du 27 novembre 2015, approuvant les modifications apportées aux articles 6 et 8 des statuts du syndicat mixte d'études et d'aménagement du plateau de la Mayenne ;

Vu les avis favorables des organes délibérants de chaque membre ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 01 avril 2016 portant modification des articles 6 et 8 des statuts ;

Considérant les candidatures de : M. BECHU et M. BRANCOUR en qualité de titulaires et de M. FOUQUET en qualité de suppléant.

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Elit M. BECHU et M. BRANCOUR en qualité de titulaires au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Plateau de la Mayenne

Elit M. FOUQUET en qualité de suppléant au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Plateau de la Mayenne



Pour le syndicat mixte d'études d'aménagement du Plateau de la Mayenne, il convient de désigner des nouveaux membres. C'est la suite de ce qui prévalait jusqu'à maintenant, il vous est indiqué que nous avons à désigner un suppléant qui serait Monsieur FOUQUET. Pas de remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Délibération n° DEL-2016-245 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-246

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Société d'Economie Mixte Locale Angers Expo Congrès - Structure des organes dirigeants et modification de l'objet social

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Suite à la démission de Mme Catherine Leblanc, le Conseil Municipal du 25 avril 2016 a désigné de nouveaux représentants de la collectivité comme membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la Société d'Economie Mixte Locale (SAEML) Angers Expo Congrès. Monsieur Emmanuel Capus a été nommé Président par délibération du Conseil d'Administration de la SAEML en date du 27 avril 2016.

En application des articles L1524-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, l'accord des représentants d'une collectivité au Conseil d'Administration d'une SAEML, concernant une modification de structure des organes dirigeants et des modifications de l'objet social de la SAEML, nécessite une délibération préalable de l'assemblée délibérante.

Comme l'article L225-51-1 du Code du Commerce l'autorise, la SAEML Angers Expo Congrès propose de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, compte tenu de la technicité et des responsabilités liées à la fonction de Directeur Général. Par ailleurs, elle souhaite une mise à jour de son objet social stipulé à l'article 3 de ses statuts.

Il vous est donc proposé d'autoriser les représentants de la Ville au sein de la SAEML Angers Expo Congrès à adopter ces modifications.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Commerce

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Approuve le principe de la dissociation entre les fonctions de Président et de Directeur Général de la SAEML Angers Expo Congrès

Autorise les représentants de la collectivité à donner leur accord aux modifications de l'objet social de la SAEML Angers Expo Congrès (article 3 des statuts), comme suit :

- a) d'assurer l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur du Parc des Expositions, ainsi que du Centre des Congrès d'Angers dans le cadre de toute convention de délégation de service public conclue avec la Ville d'Angers ;
- b) d'une manière générale, d'exercer l'activité d'accueil, de création et d'organisation de congrès et de manifestations d'intérêt général, d'ordre économique, touristique, professionnel, social, culturel ou autre, par tous les moyens appropriés et notamment la gestion d'équipements, structures et ensembles techniques aptes à accueillir de tels congrès et manifestations ;

- c) de procéder, dans le cadre des conventions qu'elle est amenée à conclure, à toutes les opérations (notamment financières, commerciales, mobilières ou immobilières) pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.



En ce qui concerne la SEM locale Angers Expo Congrès, cette délibération vise à dissocier les fonctions de Président et de Directeur général, comme cela nous semble souhaitable de faire dans la quasi-totalité des SEM. Pour une raison que j'ignore, cela n'avait pas été fait pour celle-ci par le passé. Nous ne nous en étions pas saisis en 2014. Puisque nous sommes à un moment de changement, nous vous proposons de dissocier les responsabilités. Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-246 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-247

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

La Ville d'Angers est représentée au sein de la SPL2A par :

- 6 délégués au Conseil d'Administration :
 - o M. Jean-Marc VERCHERE
 - o M. Emmanuel CAPUS
 - o M. Bernard DUPRE
 - M. Roch BRANCOUR
 - M. Stéphane PABRITZ
 - M. Gilles MAHE

- 1 délégué titulaire et un délégué suppléant à l'Assemblée Générale :
 - o Délégué titulaire : M. Emmanuel CAPUS
 - o Délégué suppléant : M. Roch BRANCOUR

Elle assume les fonctions de Président Directeur Général de la SPL2A.

Il convient de désigner l'Administrateur qui sera candidat au nom de la Ville d'Angers pour occuper les fonctions de Président Directeur général en remplacement de M. Emmanuel CAPUS et de désigner ce même élu en tant que délégué titulaire à l'Assemblée Générale en remplacement de M. Roch BRANCOUR.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-21,

Vu les délibérations DEL-2014-219 du 14 avril 2014, DEL-2015-584 du 30 novembre 2015 et DEL-2016-155 du 25 avril 2016 désignant les représentants de la Ville d'Angers au sein de la SPL2A

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant la candidature de M. Jean-Marc VERCHERE pour siéger en tant que délégué titulaire aux Assemblées Générales et en tant qu'administrateur pour être candidat aux fonctions de Président Directeur Général de la SPL2A.

Considérant la candidature de M. Roch BRANCOUR pour siéger en tant que délégué suppléant aux Assemblées Générales de la SPL2A

DELIBERE

Désigne :

- M. Jean-Marc VERCHERE pour représenter la Ville d'Angers et pour être candidat aux fonctions de Président Directeur Général de la SPL2A en remplacement de M. Emmanuel CAPUS lequel reste confirmé dans ses fonctions d'administrateur de la SPL2A

- M. Jean-Marc VERCHERE pour représenter la Ville d'Angers aux Assemblées Générales de la SPL2A et M. Roch BRANCOUR pour le suppléer.



J'en arrive à la SPL2A, en vous rappelant qu'il y a six délégués au conseil d'administration. Cela ne change pas. Le sujet serait de désigner Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE pour qu'il puisse être candidat aux fonctions de Président de la SPL2A en remplacement de Monsieur Emmanuel CAPUS. Jean-Marc VERCHÈRE ayant également vocation à représenter la ville aux assemblées générales de la SPL2A, Roch BRANCOUR ayant vocation à le suppléer dans cette responsabilité.

Emmanuel CAPUS venant d'accéder à la responsabilité de la SEM Angers Expo Congrès, nous faisons en sorte de répartir le travail. La SPL2A ayant notamment la gestion des parkings, la question du stationnement ayant été rattachée à Monsieur VERCHÈRE, il me semble logique de procéder à des ajustements de cette nature. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-247 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame LE GOFF.



Délibération n° DEL-2016-248

SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique

Association la Course en ligne - Subvention - Convention de partenariat avec l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque - Approbation

Rapporteur : *Françoise LE GOFF*

EXPOSE

L'Association « la Course en ligne » mène des actions pour récupérer des fonds au profit du Mécénat Chirurgie Cardiaque. A cet effet, son Président a organisé un défi qui consiste à rallier, en vélo, Saint-Nazaire à Ambérieu en Bugey dans l'Ain, du 27 mai au 4 juin 2016 et de faire étape dans les villes qui accueillent et opèrent des enfants. A chaque étape, il recueillera des promesses de dons.

Ainsi, le 28 mai, le Président de l'association a été reçu à la Mairie en remerciement de cette démarche de solidarité. La Ville d'Angers, souhaitant s'associer et soutenir cette action, propose d'attribuer à l'Association « la Course en ligne » une subvention de 500 €, destinée à être reversée au Mécénat Chirurgie Cardiaque, pour financer l'opération d'un enfant malade.

Mécénat Chirurgie Cardiaque-Enfants du Monde est une association créée en 1996, avec une première antenne à Angers, permettant à des enfants atteints de malformations cardiaques et venant de pays défavorisés de se faire opérer en France.

L'association se mobilise en faveur de ces enfants en les prenant en charge, en assurant le financement de leur opération et leur séjour en France. Avant et après leur opération, ces enfants sont accueillis dans des familles bénévoles qui constituent un élément majeur pour l'association.

Parallèlement, dans un souci de sécuriser et de pérenniser cette action, l'association dispense aussi une formation auprès des chirurgiens étrangers. Ces derniers acquièrent des compétences qu'ils utilisent par la suite dans leur pays pour des missions de pré-diagnostic et de suivi des enfants ayant été opérés.

La chirurgie cardiaque est une spécialité médicale très coûteuse. Seuls les fonds privés permettent à l'association de financer les interventions des enfants, ainsi que les bénévoles qui permettent notamment de minimiser la durée d'hospitalisation et d'assurer ainsi l'ensemble des frais liés à la vie quotidienne de l'enfant pendant son séjour en France.

Au vu de ces éléments, la Ville d'Angers développe et accompagne des initiatives visant à développer et valoriser le bénévolat au sein des associations angevines. Elle concentre les interventions de ses services dans les actions développées en soutien direct de la logistique sportive, avec notamment la présence de Mécénat Chirurgie Cardiaque sur le village de « Tout Angers Bouge ». Un stand sera ainsi mis à sa disposition lui permettant ainsi de communiquer et faire connaître ses actions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat à conclure entre la Ville d'Angers et l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à la signer

Attribue une subvention de 500 € à l'Association « la Course en ligne »

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.



Madame LE GOFF : Merci Monsieur le Maire. La délibération numéro 30 vous propose d'accorder une subvention de 500 euros à Bruno Lezin qui a créé la course en ligne, ayant pour but de récupérer de l'argent pour permettre à des enfants d'être opérés de malformations cardiaques graves. 1 enfant sur 100 naît avec une malformation cardiaque grave, mais avec un environnement médical et chirurgical très variable selon son pays de naissance.

L'association recherche donc des familles d'accueil, organise tout ce qui est autour de l'opération et Monsieur Lezin court de ville en ville, en vélo, soit à peu près 800 kilomètres entre Saint-Nazaire où il est agent territorial et Bugeais près de Lyon. Il s'arrête dans les villes où existent des professeurs et des médecins qui font ces opérations. Et il a été reçu en mairie samedi. Nous lui avons dit que le dossier passerait aujourd'hui en délibération. Je vous propose donc 500 euros pour l'association la course en ligne qui reverse à Mécénat Chirurgie Cardiaque. 2 600 enfants ont ainsi été sauvés.

Le Maire s'absente, Madame MOREAU prend la présidence de la séance.

Michelle MOREAU : Y a-t-il des questions sur cette délibération. Oui Madame BIENVENU.

Roselyne BIENVENU : Merci Madame la première adjointe. Dans le sillage de la présentation de cette délibération par ma collègue Françoise LE GOFF, je voulais souligner l'importance de cette convention et son rayonnement. En fait Mécénat Chirurgie Cardiaque est une structure nationale, mais qui a une antenne à Angers, comme le disait Madame LE GOFF.

Il y a une unité chirurgicale au CHU d'Angers qui opère des enfants, mais la particularité de cette unité angevine est qu'elle n'opère pas des petits enfants, mais des adolescents, voire des jeunes adultes. La difficulté qui se présente pour ce type d'opération est de trouver des familles d'accueil. Autant l'association nous dit qu'il est facile d'avoir des familles d'accueil pour des bébés ou des tout petits enfants, mais c'est plus compliqué pour des adolescents ou de jeunes adultes. Cette convention qui est présentée dans cette délibération a deux branches, puisque Mécénat Chirurgie Cardiaque est une association partenaire du Tour de France. C'est de cette façon que nous sommes entrés en contact avec cette structure, puisqu'elle nous a sollicités pour être présente à Angers. Je profite de cette délibération pour vous préciser que nous avons noué un partenariat, et c'est la première fois que la ville d'Angers noue un partenariat avec une association humanitaire, pour la 7ème édition de Tout Angers Bouge de dimanche prochain. Cela me permet aussi de vous rappeler cette date, cette journée sportive à ciel ouvert, avec des trails le matin.

Donc l'association sera présente sur le trail de 8 kilomètres qui va passer pour la première fois au sein même du CHU d'Angers. Nous aurons le plaisir d'avoir l'unité chirurgicale d'Angers qui sera présente au moment du passage du trail, puis ensuite un stand au sein du village, qui vous permettra de pédaler, si vous voulez participer à la générosité. Il y aura plusieurs vélos d'appartement et dans le cadre d'un partenariat avec une société d'automobiles dont je tairai le nom parce que je n'ai pas à en faire la promotion dans cette enceinte, mais chaque kilomètre pédalé fera l'objet d'un don d'un euro par cette société automobile. Plus nous pédalerons les uns et les autres sur ces vélos d'appartement, plus le don à l'association sera important. Avis aux amateurs et merci à ma collègue Françoise LE GOFF d'avoir accueilli le représentant de cette association.

Michelle MOREAU : Voilà, après ces deux explications, je pense que vous êtes tous et toutes d'accord pour voter favorablement cette délibération. Y a-t-il tout de même des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-248 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame LE GOFF.



Délibération n° DEL-2016-249

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Formation premiers secours - Jeune Chambre Economique d'Angers - Subvention exceptionnelle

Rapporteur : *Françoise LE GOFF*

EXPOSE

La Jeune Chambre Economique d'Angers a été créée en 1959. Elle compte aujourd'hui une vingtaine de membres. Comme la Jeune Chambre Economique Française, association reconnue d'utilité publique, elle agit sur le territoire pour le bien-être par la mise en place de projets d'ordre social, économique ou communautaire.

La Jeune Chambre Economique Française a défini 5 axes dans lesquels s'inscrivent les actions des associations locales : agir pour l'emploi, développer l'économie, préserver la planète, aménager son territoire, être solidaire.

C'est dans ce dernier axe que s'inscrit le projet de la Jeune Chambre Economique d'Angers. Elle souhaite mettre en place 4 événements pour promouvoir la sensibilisation aux gestes de premiers secours à travers l'initiation au massage cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur cardiaque. Il est aujourd'hui démontré qu'une intervention adaptée dans les premières minutes d'un accident cardiaque augmente les chances de survie sans séquelle. Elle s'associera pour cela avec des associations de protection civile ou le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Le 3 juillet l'association sera présente sur les manifestations à l'occasion de l'arrivée du Tour de France et organisera 3 temps forts d'ici juin 2017 destinés principalement aux collégiens et lycéens. Pour ce faire, elle envisage l'acquisition de 300 mallettes qui contiennent notamment un support d'initiation au massage cardiaque. Ces mallettes seront ensuite remises à des associations ou des responsables d'établissements scolaires pour mener à bien d'autres séances d'initiation.

Afin de permettre à la Jeune Chambre Economique d'Angers de mener à bien son projet, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2016

DELIBERE

Attribue à la Jeune Chambre Economique d'Angers une subvention exceptionnelle de 1 000 euros destinée à l'acquisition de mallettes avec supports d'initiation au massage cardiaque.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016



Françoise LE GOFF : La délibération numéro 31 vise à attribuer à la Jeune Chambre Economique d'Angers la somme de 1 000 euros pour une action solidaire.

Cette Jeune Chambre Economique va réaliser des actions de sensibilisation aux gestes de premiers secours à travers l'initiation au massage cardiaque. Je fais court. Ces 1 000 euros serviront à 4 manifestations entre cette année et l'année prochaine, dont une la veille du passage du Tour de France.

Michelle MOREAU : Y a-t-il des observations ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.
Madame LE GOFF

Délibération n° DEL-2016-249 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Association Soins Santé.



Délibération n° DEL-2016-250

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Association Soins Santé - Convention - Attribution d'une subvention - Approbation

Rapporteur : *Françoise LE GOFF*

EXPOSE

L'association Soins Santé existe depuis 1971. Elle a été créée pour remplacer les centres de soins infirmiers confessionnels qui cessaient leurs activités.

Aujourd'hui, l'association gère sur Angers et sur des communes voisines 8 centres de santé infirmiers, un accueil de jour et 2 services de soins infirmiers à domicile. Elle compte 112 salariés pour un budget de 3 332 650 €.

Très rapidement après la création de l'association, la Ville d'Angers a apporté un soutien financier pour des activités de Prévention et de Promotion de la Santé qu'elle développe sur les quartiers angevins où elle est implantée et participe également à la sensibilisation de ses professionnels de santé pour qu'ils participent à la diffusion des messages de prévention auprès des patients (journées de formation, rédaction de newsletters thématiques). Ces activités sont portées par des animateurs de prévention qui ne sont pas des professionnels de santé. Ces animateurs participent aux actions des collectifs santé sur les quartiers.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la collectivité apporte son soutien à hauteur de 41 140 euros notamment pour coordonner et développer des actions de prévention et animer « le service Re Vivre » qui permet d'accompagner des personnes endeuillées mais également de parler de la thématique du deuil auprès du grand public et des acteurs médico-sociaux.

Pour consolider les termes de la relation partenariale et se mettre en conformité avec la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, un travail sera engagé avec l'association pour l'élaboration d'un contrat pluriannuel qui sera effectif en 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2016

DELIBERE

Attribue une subvention à l'association Soins Santé d'un montant de 41 140 euros.

Approuve la convention avec l'association Soins Santé.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.



Françoise LE GOFF : Merci. L'Association Soins Santé a été créée en 1971. C'est donc une grande association qui a un grand nombre de salariés et la ville d'Angers finance les actions de prévention et les actions que cette association réalise pour l'action "Revivre" pour les parents endeuillés.

À ce titre, nous vous proposons une subvention qui a été minorée par rapport à l'an dernier, mais discutée avec l'association. Nous vous proposons donc une subvention de 41 140 euros.

Michelle MOREAU : Oui Madame VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Oui Madame la première adjointe, Madame LE GOFF, merci pour la présentation de cette délibération et pour le soutien à l'Association Soins Santé. Vous l'avez dit, la subvention a été minorée. Pourtant cette association existe depuis 1971. C'est inscrit dans la délibération. C'est une association qui compte sur notre territoire, de par ses actions.

Avec un travail en réseau, elle contribue avec l'ensemble des professionnels de la santé et du social à soutenir les plus vulnérables et à agir par des actions d'éducation et de prévention pour la santé. D'ailleurs il en existe deux autres à peu près de même type qui agissent dans le même sens et qui pourraient sans doute être aidées. Mais pourtant cette association, et vous l'avez dit, comme de nombreuses associations angevines, a subi une baisse de subventions d'environ 6%. Elle bénéficie encore actuellement de mises à disposition de locaux à titre gracieux. J'allais demander pour combien de temps encore.

Le Maire reprend la Présidence.

Puis, Monsieur le Maire vous venez de revenir, mais je ne peux que constater que faire toujours plus avec moins, au détriment des actions de proximité, de prévention, d'éducation et de cohésion sociale soit le fil conducteur de votre politique. En tout cas ce n'est pas ma vision d'une politique solidaire qui contribue au bien vivre dans notre ville.

Monsieur le Maire : Merci Madame VÉRON. La parole est à Françoise LE GOFF.

Françoise LE GOFF : Soins Santé est une très grosse association. Son budget est de plus de 3 millions d'euros. Nous avons même des interventions nous demandant pourquoi la collectivité finance cette association. 112 salariés c'est plus qu'une PME. C'est une très grosse association, très bien gérée. Il n'y a pas de souci. Elle achète même des locaux en ce moment dans une autre commune.

Pour bien gérer l'argent public qui nous est confié, Madame VÉRON, la question que nous nous sommes posée est : que devons-nous financer dans cette association ? Pas les soins infirmiers, puisqu'il y a la CPAM. Il y a 112 salariés. Quelques-uns font des actions dans les collectifs santé des quartiers, et c'est cette mesure-là que nous financions à hauteur de 41 000 euros. Cela représente quand même notre deuxième subvention du service de la direction santé publique. C'est donc quelque chose d'important.

Tout cela se fait, et effectivement l'association dispose aussi de locaux gratuits dans la maison de santé publique des Hauts de Saint-Aubin. Cela peut aussi poser problème, parce que nous n'aidons pas les autres prestataires de soins dans d'autres lieux pour payer leur loyer. C'est donc dans une grande transparence que nous travaillons avec Soins Santé sur l'évolution de la subvention et sur la capacité et le devoir de ce que doit faire la collectivité par rapport à l'association. Elle ne doit pas faire n'importe quoi.

Monsieur le Maire : Merci. Il est effectivement exact que certains cabinets d'infirmiers libéraux et professionnels de santé s'étonne du type de concurrence qui est mise en œuvre. Vous avez posé une question, nous vous répondons. Ils s'étonnent aussi du fait que nous sommes susceptibles de nous retrouver dans une situation de rupture d'égalité.

Nous avons fait le choix de maintenir cette subvention en considérant qu'il y avait des actions qui étaient légitimes et sur lesquelles il n'y avait pas de concurrence, et d'autres sur lesquelles les limites et les contours de notre action pouvaient demain être discutables, si nous avions une montée au créneau de la part de certains professionnels libéraux. Je vous dis les choses avec beaucoup de tranquillité. Ensuite concernant la pétition de principe, le gouvernement que vous avez soutenu avec beaucoup d'ardeur et qui

aujourd'hui applique des diminutions extrêmement fortes aux dotations de toutes les collectivités, nous amène aussi à faire des choix.

Je regrette que d'un côté vous ayez soutenu et que vous continuez de soutenir des diminutions de crédits pour les collectivités locales, puis que vous fassiez mine de vous apercevoir que cela a ensuite des impacts sur les décisions que nous sommes amenés à prendre. Mais de ce point de vue je laisse chacun à sa propre cohérence. Je me dis que le congrès des maires approche. Un pronostic a été fait par Monsieur TAILLEFAIT il y a quelques semaines et nous allons savoir si la boule de cristal qu'il utilise va produire les résultats qu'il avait annoncés sur la suspension de la baisse de DGF au titre de l'année 2017.

Pour autant, il faut que nous passions au vote sur cette délibération qui consiste à soutenir l'association Soins Santé. Je me suis absenté quelques minutes, mais je vois que vous avez passé deux délibérations et demie en 12 minutes. Je voulais préciser que Richard YVON représente ce soir notre ville dans le cadre d'une réunion qui est organisée par les villes partenaires de l'OMS. C'est ce qui explique son absence et le fait qu'il n'ait pu rapporter en direct ces différents dossiers. Il est à Aix-les Bains.

Dans ces conditions, nous passons au vote. Quels sont ceux qui s'opposent à cette subvention ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-250 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous en arrivons à l'accueil et aux déplacements de groupes scolaires. La parole est à Michelle MOREAU.



Délibération n° DEL-2016-251

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : Michelle MOREAU

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012 - 112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

• Collège Saint Augustin Accueil d'élèves anglais Du 07 au 14 juin 2016	150 €
• Collège La Madeleine Accueil d'élèves espagnols Du 18 au 25 mai 2016	150 €
• Collège Jean Mermoz Séjour à Londres (Angleterre) du 24 au 29 avril 2016 2 classes (60 élèves dont 28 boursiers)	1 000 €
• Collège La Cathédrale la Salle Séjour (échange) à Osnabrück (Allemagne) du 23 au 31 mai 2016 1 classes (11 élèves)	400 €
• Collège Saint Charles Séjour (échange) à Osnabrück (Allemagne) du 23 au 31 mai 2016 2 classes (60 élèves dont 2 boursiers)	840 €
• Collège Saint Charles Séjour à Rome (Italie) du 21 au 27 mai 2016 53 classes (60 élèves dont 4 boursiers)	280 €
• Collège Saint Charles Séjour à Londres (Angleterre) du 23 au 28 mai 2016 3 classes (90 élèves dont 8 boursiers)	460 €
• Collège Saint Augustin Séjour (échange) à Comberton (Angleterre) du 21 au 28 avril 2016 1 classe (24 élèves dont 2 boursiers)	240 €
• Lycée Chevroliier Séjour (échange) à Cordoue (Espagne) du 19 au 28 mai 2016 2 classes (45 élèves dont 1 boursier)	420 €
• Lycée Sainte Agnès Séjour en Australie en juillet 2016 1 classes (23 élèves)	690 €

TOTAL

_____ **4 630 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Approuve le versement de subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 4 630 €, détaillé comme suit :

- 390 € au Collège Saint Augustin
- 150 € au Collège La Madeleine
- 1000 € au Collège Mermoz
- 400 € au Collège La Cathédrale La Salle
- 1 580 € au Collège Saint Charles
- 420 € au Lycée Chevrollier
- 690 € au Lycée Sainte Agnès

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.



Michelle MOREAU : Oui Monsieur le Maire. La proposition de Benoît PILET est de verser à hauteur de 4 630 euros, une aide aux établissements scolaires qui permettent des échanges de l'Australie à l'Italie, à l'Espagne ou l'Angleterre, pour les collégiens.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Une. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-251 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

Monsieur GROUSSARD.



Délibération n° DEL-2016-252

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Création en Chine d'une Commanderie de la Confrérie des Chevaliers du Sacavin d'Anjou et de Saumur - Subvention

Rapporteur : Gilles GROUSSARD

EXPOSE

La Confrérie des Chevaliers du Sacavin d'Anjou et de Saumur, créée officiellement en 1904, dont les membres se réunissent régulièrement dans ce lieu d'exception que sont les caves des Greniers Saint-Jean, a pour principale mission de faire connaître et valoriser les terroirs et vins d'Anjou et de Saumur, en France et dans le monde.

Après l'ouverture d'une Commanderie en Grande-Bretagne en 1956, la Confrérie va installer au mois de juin une Commanderie en Chine, à Pékin et dans la région de Huailai où sont implantés les producteurs chinois qui vont faire vivre la Commanderie. Une délégation du Grand Conseil se rendra sur place du 5 au 11 juin 2016 pour apporter son expertise en matière de formation et d'éducation, proposer les produits d'Anjou dans un contexte de développement de la consommation du vin en Chine, contribuer à la promotion de nos vins en Chine en s'appuyant sur des acteurs de la filière viticole chinoise.

Ce déplacement est financé pour une très large part par les participants et leurs amis chinois.

La Ville d'Angers, attachée aux traditionnels Grands Chapitres annuels de la Confrérie et soucieuse de favoriser le rayonnement de l'Anjou et de ses vins à l'international, propose l'attribution d'une subvention de 1 000 € à la Confrérie, afin de financer l'expédition des vins et du matériel, indispensables au bon déroulement de la cérémonie d'installation de la Commanderie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 1 000 € à la Confrérie des Chevaliers du Sacavin d'Anjou et de Saumur

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.



Gilles GROUSSARD : Merci Monsieur le Maire. J'accompagnais la semaine dernière lors de leur conférence de presse, le grand conseil de la Confrérie des Chevaliers du Sacavin et de Saumur qui a pour principale mission de valoriser les terroirs et vins d'Anjou et de Saumur, en France et dans le monde.

Je rappelle qu'en 1956 le grand maître de l'époque s'appelait Monsieur Cointreau. Il avait ouvert une Commanderie en Chine. Non, excusez-moi, je suis fatigué par tous ces débats. Non je vous promets, je n'ai pas goûté le vin. Il avait donc ouvert une Commanderie en Grande-Bretagne et aujourd'hui la confrérie va s'installer en Chine, à Pékin dans la région de Huailai en présence de l'ambassadeur de France en Chine.

La ville d'Angers, attachée aux traditionnels grands chapitres annuels de la confrérie, est soucieuse de favoriser le rayonnement de l'Anjou et de ses vins à l'international. Je vous propose donc l'attribution d'une subvention de 1 000 euros pour la confrérie des Chevaliers du Sacavin et de Saumur pour le déplacement en Chine.

Monsieur le Maire, je vais peut-être passer à la délibération suivante ?

Monsieur le Maire : Nous allons peut-être marquer une pause, Monsieur GROUSSARD. Je vais poser la question de savoir s'il y a des questions sur cette délibération ? Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-252 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Je n'aimerais pas que nous passions la délibération sur la Confrérie des Chevaliers du Sacavin en même temps que la Fédération Internationale des Journalistes.



Délibération n° DEL-2016-253

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Congrès mondial de la Fédération internationale des Journalistes (FIJ) à Angers - Subvention

Rapporteur : Gilles GROUSSARD

EXPOSE

Du 7 au 10 juin 2016, Angers accueillera le 29^e congrès mondial de la Fédération internationale des Journalistes. Créée en 1926 à Paris et regroupant plus de 600 000 membres répartis dans 139 pays, la FIJ fête cette année ses 90 ans.

Plus de 300 journalistes issus d'une centaine de pays participeront aux travaux de ce congrès qui se déroulera au Centre des Congrès d'Angers.

Un programme a été proposé aux organisateurs, qui permet la valorisation du patrimoine et de la gastronomie angevins avec des visites au Musée des Beaux-Arts, à Terra Botanica ou au Château d'Angers.

Cet événement est financé pour une très large part par la Fédération internationale des Journalistes et les participants.

La Ville d'Angers, concernée par ce rendez-vous dont l'écho et le rayonnement auront un impact réel pour son territoire, propose l'attribution d'une subvention de 5 000 € afin de financer une partie des prestations indispensables au bon déroulement de cette importante manifestation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 5 000 € à la Fédération internationale des Journalistes

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.



Gilles GROUSSARD : Surtout pas Monsieur le Maire. Après que notre ville d'Angers ait eu l'honneur d'accueillir le forum Libération à la Cité de l'objet connecté, qui a attiré 1 500 personnes samedi dernier, nous avons une délibération d'importance ce soir, surtout au regard des débats que nous avons eus au début de ce conseil autour du centre des congrès.

Vous rappelez tout à l'heure l'énergie dépensée par nos équipes pour développer le tourisme d'affaires, et du 7 au 10 juin, Angers va donc accueillir le 29^e congrès mondial de la FIJ qui fête ses 90 ans en 2016. Il a donc été élaboré un programme d'accompagnement touristique et de valorisation du territoire qui a été soumis aux organisateurs du congrès. La valorisation du patrimoine, avec entre autres la visite du château et des musées, l'excellence du végétal avec la visite de Terra Botanica, le terroir et la gastronomie, tout ce qui participe au rayonnement du territoire accompagneront les plus de 300 journalistes du monde entier qui seront présents dans notre belle ville d'Angers. Cette manifestation est donc d'importance, et je vous

propose à l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à la Fédération Internationale des Journalistes pour cet événement qui va être majeur dans la ville. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur GROUSSARD. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Je passe au vote sur cette délibération.

Je vous rappelle que nous aurons effectivement le plaisir d'accueillir le congrès mondial à compter de la semaine prochaine. Ce sera en plus l'occasion pour nous de rendre à nouveau hommage à Camille LEPAGE, avec un accrochage qui sera réalisé à la bibliothèque et à la médiathèque Toussaint en milieu de semaine, en présence des congressistes, pour montrer qu'Angers se souvient.

Je passe au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-253 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur SANTINHO, vous avez la parole pour les meilleurs apprentis de France.



Délibération n° DEL-2016-254

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Concours "Un des meilleurs apprentis de France" - Subvention

Rapporteur : Florian SANTINHO

EXPOSE

Le Groupement des Meilleurs Ouvriers de France (MOF) de Maine et Loire organisera le 10 juin prochain aux Greniers Saint-Jean, la remise des médailles et diplômes du 31ème concours intitulé « Un des Meilleurs Apprentis de France » (MAF).

Ce concours, étape préalable à celui de Meilleur Ouvrier de France, participe à la promotion de la voie professionnelle et permet de mettre en exergue la motivation, le sens du goût, la recherche de la performance et de développer l'esprit d'initiative et de créativité des jeunes.

La remise du titre « Un des Meilleurs Apprentis de France » témoigne de l'efficacité de la formation aux métiers manuels ainsi que de la réussite et de l'excellence du travail réalisé.

Plus de 6 000 jeunes participent à ce concours national dans l'un des 95 métiers présentés, pour lequel la Région des Pays de la Loire et le Département de Maine-et-Loire se distinguent depuis plusieurs années pour être les premiers en nombre de participants et de jeunes médaillés.

La cérémonie du 10 juin permettra de récompenser les 184 jeunes médaillés, d'or, d'argent et de bronze, du Département de Maine-et-Loire.

Les médaillés d'or et d'argent participent ensuite aux épreuves régionales permettant de prétendre à la distinction de Meilleur Ouvrier de France.

La Ville d'Angers souhaite soutenir cet événement par l'attribution d'une subvention de 1.000 euros, une mise à disposition des Greniers Saint Jean à demi-tarif ainsi qu'une mise à disposition à titre gratuit de matériel sonorisation et projection pour la cérémonie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Attribue au Groupement Meilleurs Ouvriers de France de Maine et Loire une subvention de 1.000 euros.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.



Florian SANTINHO : Merci Monsieur le Maire. La ville d'Angers souhaite mettre en lumière, valoriser l'apprentissage en soutenant de nouveau, et c'est judicieux, le concours des meilleurs apprentis de France.

Il récompensera le 10 juin au Grenier Saint-Jean, près de 180 jeunes lauréats issus de l'ensemble du département. Je ne serais pas plus long, mais je voudrais tout simplement vous inviter à accompagner ces mots par des actes en acceptant l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 euros s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Pas de remarques ? Pas d'oppositions. Pas d'abstentions. Merci Monsieur SANTINHO.

Délibération n° DEL-2016-254 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame BEHRE-ROBINSON : prévention spécialisée.



Délibération n° DEL-2016-255

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Prévention Spécialisée - Association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA) - Convention 2016 entre le Département de Maine-et-Loire, les Villes d'Angers, Trélazé, Saumur, Cholet, la Communauté d'Agglomération du Choletais - Approbation

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

La convention 2016 fixe les modalités de mise en œuvre de la mission de Prévention Spécialisée dans le Département. Elle est passée entre le Département de Maine-et-Loire, les villes d'Angers, Trélazé, Saumur, Cholet, la communauté d'agglomération du Choletais et l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA).

Il convient de rappeler que la Prévention Spécialisée constitue l'un des moyens d'action du Département, destiné à compléter le travail qu'il engage au niveau des Maisons Départementales des Solidarités, dans le cadre d'actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et de leurs familles sur des territoires de la Politique de la Ville.

L'action éducative s'adressant à des groupes de jeunes (public prioritaire les 12 – 21 ans) à partir d'un travail dans la proximité de leur lieu de vie, elle s'exerce sans mandat nominatif en respectant la libre adhésion et l'anonymat des personnes concernées.

L'action de la Prévention spécialisée se décline localement à partir de diagnostics partagés de territoire et des 3 axes généraux d'interventions suivants :

- Prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux sports ;
- Prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, à certains contextes sociaux et urbains, à des violences subies... ;
- Favoriser un meilleur dialogue entre jeunes et adultes et contribuer à l'émergence de réseaux de solidarités locales à partir des potentialités du milieu.

L'organisation de l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA) se décline en 4 secteurs :

- un premier secteur : Monplaisir (3 éducateurs)
- un second secteur : Grand Pigeon, Deux-Croix-Banchais, Giran, Savary (3 éducateurs)
- un troisième secteur : La Roseraie (5 éducateurs)
- un quatrième secteur : Belle Beille (4 éducateurs)

La convention 2016 définit les engagements du Département, à savoir :

- les missions générales du service,
- les modalités d'intervention et de fonctionnement,
- les territoires couverts pour chaque ville,
- les modalités de participation financière pour chaque ville.

Concernant les modalités financières, la participation de la Ville d'Angers s'élève à 300 000€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 300 000 €

Approuve la convention relative à la Prévention Spécialisée au titre de l'année 2016,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention 2016,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.



Jeanne BEHRE-ROBINSON : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'approuver la convention avec le Département de Maine-et-Loire, les villes d'Angers, Trélazé, Saumur, Cholet et la communauté d'agglomération du Choletais concernant l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, l'ASEA, qui a en charge la prévention spécialisée.

Il s'agit de la deuxième année de cette convention un peu particulière pour le public prioritaire des 12-21 ans avec une organisation pour Angers sur 4 secteurs. Je ne vais pas forcément détailler, mais juste peut-être indiquer que pour cette année encore nous avons fait le choix d'attribuer une subvention de 300 000 euros. Nous étions à 150 000 euros en 2014. Nous serons donc à 300 000 euros en 2015 et 300 000 euros pour l'année 2016

Monsieur le Maire : Merci Madame BEHRE-ROBINSON. Y a-t-il des questions ? La parole est à Chadia ARAB.

Chadia ARAB : Merci. J'ai plutôt une remarque qu'une question. Bien entendu nous voterons cette délibération, car il est important de soutenir la prévention spécialisée sur notre territoire.

L'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence fait un travail important, nécessaire et utile dans les quartiers d'Angers. Nous réaffirmons donc notre soutien à cette structure. Néanmoins nous restons et nous resterons toujours vigilants au fait que la ville ne doit pas pallier au désengagement du département, ce qu'elle fait une fois de plus.

Monsieur le Maire : Merci Madame ARAB. La politique c'est faire des choix quand la collectivité départementale d'Ille-et-Vilaine a supprimé tous ses crédits en matière de prévention spécialisée, il y a eu effectivement une absence d'engagement de la part de la ville de Rennes. Je considère que nous avons tout intérêt à maintenir des crédits de prévention spécialisée.

C'est ce que nous vous proposons de faire ce soir, avec un corollaire, malgré tout, qui est le fait que du coup nous avons davantage pour flécher ces actions de prévention spécialisée en fonction des différents territoires qui nous semblent importants. Et c'est ce qui se passe dans les faits. En tout cas, je me réjouis que nous nous retrouvions tous pour soutenir l'ASEA dans cette mission à laquelle nous sommes attachés. Cette délibération le prouve. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-255 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous en arrivons au parc des sports de la Baumette. Il s'agit d'une demande de permis de démolir. Monsieur VERCHÈRE.



Délibération n° DEL-2016-256

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Parc des Sports de la Baumette - Modification de programme - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Demande de permis de démolir - Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de requalifier le parc des sports de la Baumette afin de mieux répondre aux attentes des usagers en matière de pratiques de loisirs et de sports.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe CRESPIY & AUMONT ARCHITECTES / GRONTMIJ / BETHERM / FRANCOIS TAVERNIER, pour un montant de 480 050,00 € HT soit 576 060,00 € TTC correspondant à la mission de base et aux options (Etudes partielles d'exécution comprenant la production des devis quantitatifs et estimatifs, synthèse).

Les études de conception en cours conduisent à apporter des modifications au programme initial à la demande du maître d'ouvrage. Les éléments suivants sont ainsi ajoutés :

- modification du périmètre d'étude en incluant l'ancienne piscine à démolir
- création d'une terrasse accessible au-dessus du club-house
- création d'un auvent en façade ouest pour stockage de la terre battue.

Au vu de ce qui précède, l'estimation des travaux est portée à 4 250 000 € HT soit 5 100 000 € TTC (valeur mai 2016).

Le montant du forfait définitif de rémunération proposé s'élève à 490 055 € HT soit 588 066 € TTC, au stade avant-projet définitif (valeur mai 2016).

Par délibération en date du 29 février 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une demande de permis de démolir de l'ancien logement de gardien. Il convient également de démolir la piscine existante qui n'est plus en fonction et de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération DEL 2015-433 du 28 septembre 2015 autorisant le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre et désignant les membres élus du jury,

Vu la délibération DEL 2016-79 du 29 février 2016 autorisant à signer les demandes de permis de démolir et de construire, Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la demande de permis de démolir de la piscine,

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération,

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les marchés de travaux et tout avenant de transfert ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à leur suppression,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de du projet de déplacement du complexe de tennis Angers Tennis Club à la Baumette, je vous propose quelques modifications à ce stade de l'avant-projet.

Premièrement je vous propose d'étendre le périmètre d'études en incluant l'ancienne piscine de la Baumette à démolir, et donc de l'inscrire aussi dans les travaux au dossier d'appel d'offres, de créer une terrasse accessible au-dessus du club house et de créer un auvent, qui n'était pas prévu en façade ouest pour le stockage de la terre battue.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque. Je passe ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-256 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous avons une demande de subvention à l'État.



Délibération n° DEL-2016-257

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Soutien à l'investissement public local - Demande de subvention à l'Etat

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La loi de Finances pour 2016 a institué une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des collectivités territoriales pour financer les investissements afin de contribuer à doter la France des équipements structurants nécessaires à l'attractivité des territoires et à leur développement.

A ce titre, la Ville d'Angers a déposé une déclaration d'intention de solliciter cette subvention pour :

- la rénovation thermique / récupération d'énergie au centre aqualudique Aquavita,
- la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Les travaux au centre aqualudique Aquavita consistent en la récupération d'énergie sur eaux usées. Ce dispositif permet d'économiser de l'eau pour le lavage des filtres, de limiter le renouvellement d'eau par baigneur et de préchauffer l'eau des bassins par la récupération d'énergie des eaux usées des bassins et des douches avant leur rejet à l'égout. Le montant des travaux est estimé à 300 000 € HT, subvention à hauteur de 30 % soit 90 000 €.

Les travaux de mise en accessibilité des ERP consistent en la mise en conformité aux règles d'accessibilité de ces établissements, pour la période 2016, déclinée dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) déposé auprès du préfet de Maine et Loire en septembre 2015. Le montant de ces travaux est estimé à 500 000 € HT pour l'année 2016, subvention à hauteur de 50% soit 250 000€.

La Ville d'Angers demande à bénéficier d'une subvention de l'Etat, pour la réalisation des travaux relatifs à ces deux projets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à solliciter des subventions auprès de l'Etat pour la réalisation des travaux relatifs à ces deux projets :

- la rénovation thermique / récupération d'énergie au centre aqualudique Aquavita,
- la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Pour deux dossiers mes chers collègues. Le premier pour de la récupération d'énergie sur les eaux d'Aquavita, notre complexe aqualudique.

Il s'agit de récupérer toute la chaleur des eaux rejetées à l'égout. C'est une opération de 300 000 euros,

avec une subvention que nous espérons à hauteur de 30%, soit 90 000 euros. Et puis nous avons un deuxième dossier pour présenter un premier ensemble de travaux d'accessibilité handicapés, pour 500 000 euros en 2016, avec une demande de subvention à hauteur de la moitié.

Monsieur le Maire : Merci. Ces montants augurent du fait que nous avons quelques espoirs d'obtenir les montants de subventions correspondant à ce qui est demandé. Avez-vous des questions ? Pas de question. Nous passons au vote. Y a -t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-257 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous avons un renouvellement de dispositifs de contrôle d'accès. C'est un avenant.



Délibération n° DEL-2016-258

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Renouvellement du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers de la Ville d'Angers par bornes escamotables automatiques - lot 2 : travaux d'entretien et de maintenance du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers - Avenant n° 5

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Un marché a été confié le 12 juillet 2010 au groupement d'entreprises CEGELEC/SAGEMCOM/CITEOS pour le renouvellement du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers.

Le 27 septembre 2010, un premier avenant a été conclu pour le transfert de la société SAGEMCOM à la société AXIMUM.

Le 24 septembre 2012, un deuxième avenant a été conclu pour le transfert de la société CEGELEC à la société CEGELEC INFRA BASSIN DE LOIRE.

Le 18 décembre 2013, un troisième avenant a pris acte du transfert de la société CITEOS à la société CIEC RESEAUX.

Le 29 septembre 2014, un quatrième avenant a validé des prix nouveaux qui ont été intégrés au marché.

Deux nouveaux sites ayant été réalisés, deux nouveaux totems (rue Corneille et promenade du Bout du Monde) ainsi que deux nouvelles bornes ont été installés. Il y a lieu de prendre un nouvel avenant, conformément à l'article 1.3 du CCTP qui dispose que toute nouvelle installation fera l'objet d'un avenant contresigné par les 2 parties, qui fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Ces deux nouveaux sites seront intégrés à la liste figurant à l'article 0.2 du CCTP, et donneront lieu à la modification du tarif du forfait annuel de visite Z 001- 01 du bordereau de prix.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération DEL-2010-95 du 29 mars 2010 autorisant la signature du marché,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°5 au marché de travaux de renouvellement du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers,

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'avenant n° 5 au marché de travaux de renouvellement du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers avec le groupement d'entreprises CEGELEC INFRA BASSIN DE LOIRE/AXIMUM/CIEC,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 23, article 2315.



Jean-Marc VERCHÈRE : Je vous propose de lier les délibérations 40 et 41, puisqu'il s'agit d'intégrer à notre plateau piétonnier commandé par bornes relevables la rue Corneille et le Bout du Monde.

La première délibération porte sur le marché passé avec CEGELEC pour l'entretien.



Délibération n° DEL-2016-259

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Supervision et gestion du dispositif de contrôle d'accès aux plateaux piétonniers de la Ville d'Angers - Contrat avec la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) - Avenant n°1

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers par délibération du 31 janvier 2011 a confié à la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) la gestion du dispositif d'accès aux plateaux piétonniers.

Ce marché de prestations de services conclu avec la SPL2A porte sur :

- le renseignement et l'aide aux usagers par visiophonie 24/24 H et 7/7 J,
- le renseignement téléphonique 24/24 H et 7/7 J,
- la supervision technique avec dépannage du 1er niveau d'intervention sur site 24/24 H et 7/7 J,

Il portait à l'origine sur 33 sites, deux nouveaux sites ayant été mis en place (rue Corneille et promenade du Bout du Monde), il y a lieu de les prendre en compte et de faire évoluer le forfait annuel versé à la SPL2A et de le porter à un montant de 71 777,33 €, soit une augmentation de 3,5 %. Tel est l'objet de ce 1^{er} avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention avec la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A).

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.



Jean-Marc VERCHERE : La deuxième délibération concerne la supervision et la gestion 24 heures sur 24 du dispositif par la SPL2A.

Monsieur le Maire : J'imagine que vous n'avez pas de remarques. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-258 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-259 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous passons au raccordement du groupe scolaire Gérard Philippe au réseau de chauffage.



Délibération n° DEL-2016-260

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Réseau de chauffage urbain - Convention de raccordement du groupe scolaire Gérard Philipe et police d'abonnement - Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Le réseau de chauffage urbain des Hauts-de-Saint-Aubin, géré en Délégation de Service Public par la société Hauts de Saint Aubin Bois Energie, va se développer vers la caserne Verneau en 2016.

La Ville d'Angers a donc l'opportunité de proposer le raccordement du groupe scolaire Gérard Philipe à ce réseau.

Cette opération permettrait au groupe scolaire de consommer de l'énergie issue de la chaufferie centrale du plateau de la Mayenne (alimentée à 85 % en bois), en augmentant la part d'énergies renouvelables et en réduisant sa dépendance aux énergies fossiles.

Il convient d'établir une convention de raccordement du groupe scolaire définissant notamment le ticket d'accès à l'énergie calorifique pour un montant de 32 885,63 € HT soit 39 462,76 € TTC.

La police d'abonnement sera souscrite directement pour le groupe scolaire auprès de la société Hauts de Saint Aubin Bois Energie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 12 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Approuve la police d'abonnement appliquée au groupe scolaire Gérard Philipe,

Approuve la convention de raccordement du groupe scolaire Gérard Philipe conclue avec la société Hauts de Saint Aubin Bois Energie;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Je demande l'autorisation au conseil municipal pour nous permettre de raccorder le groupe scolaire que nous allons ré-ouvrir sur le réseau de chauffage urbain de Mayenne-Hauts de Saint-Aubin.

Monsieur le Maire : J'imagine qu'il n'y a pas de difficulté. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-260 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Courtage d'enchères.



Délibération n° DEL-2016-261

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

Un marché a été conclu avec la société AGORASTORE, pour la mise à disposition d'une solution en ligne paramétrable de courtage d'enchères.

Une liste des matériels est soumise ce jour à votre approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les recettes sur le budget principal de l'exercice 2016 et des exercices suivants, chapitre 77, article 775.



Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit de la traditionnelle délibération pour nous autoriser à vendre des biens. Il s'agit cette fois pour l'essentiel de véhicules de réformes.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-261 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame LE MANIO, vous avez la parole pour le rapport annuel du développement durable.



Délibération n° DEL-2016-262

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Pilotage de la politique

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable en 2015 - Présentation de la cinquième édition.

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

EXPOSE

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, soumet désormais les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens, afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Il est donc construit à partir d'une trame issue du cadre de référence national, et présente au regard des finalités du développement durable les documents suivants :

- un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire, ainsi que leurs modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation
- un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que leurs modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation.

Les cinq finalités du développement durable définies par le décret sont les suivantes :

- la lutte contre le changement climatique
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- la cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les territoires
- l'épanouissement de tous les êtres vivants
- une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Le rapport est présenté en amont du débat d'orientation budgétaire qui aura lieu en début d'année 2017, en amont des arbitrages budgétaires de l'automne et au plus proche des actions présentées dans le rapport qui se sont déroulées sur l'année 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 255 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport Edition 2016 sur la situation en matière de développement durable



Isabelle LE MANIO : Oui Merci Monsieur le Maire. Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2015 est un rapport de la ville qui correspond strictement à la ville.

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

2015

Conseil Municipal

30 mai 2016

Maison de l'Environnement et du Développement Durable
86, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél. : 02 41 22 32 30
www.angers.fr

angers.fr



Nous vous avons déjà présenté il y a quelques semaines au niveau de l'agglo le rapport développement durable de l'agglomération, même si une majorité des actions sont menées au niveau de l'agglomération.

LE RAPPORT VILLE

- Il correspond aux compétences strictes de la Ville
- La majorité des actions menées sur le territoire d'Angers relève d'Angers Loire Métropole
- Le rapport développement durable d'Angers Loire Métropole a été présenté par S. Piednoir le 9 mai

Maison de l'Environnement et du Développement Durable

angers.fr



Le rapport d'ALM a été présenté par Monsieur PIEDNOIR le 9 mai. Pour éviter de travailler à nouveau

sur les projets tels qu'ils étaient faits les années précédentes, je vous propose plutôt de parler des nouveaux indicateurs et des nouveautés de ce rapport comparé à ceux des années précédentes.

LES NOUVEAUTES DU RAPPORT

Mise en place d'indicateurs globaux

- Dépenses et consommations énergétiques des bâtiments publics : 68 276 155 kWh // 39,14 euros / hab
- 80% des espaces verts et 100% des cimetières gérés en zéro phyto
- 50 m² d'espaces verts par habitants (moyenne française à 30m²)

Données plus récentes : 4 à 5 mois après les bilans de l'année écoulée

Nouvelles informations pour améliorer la compréhension

- Carte du territoire et indicateurs sur le contexte local
- Synthèse « essentiel à retenir »

Degré de prise en compte du développement durable évalué pour chaque action

Maison de l'Environnement et du Développement Durable



Un des premiers éléments nouveaux c'est la mise en place cette année d'indicateurs. L'idée est de permettre de pouvoir les contrôler, de vérifier et de voir comment ils vont évoluer dans les années prochaines. Par exemple nous avons mis en place des indicateurs comme la consommation énergie, ou le pourcentage d'espaces verts dans la ville.

Cela a été très compliqué à mettre en place, mais il y a vraiment eu un travail énorme du service, puisque nous avons pu mettre en place un bilan quatre mois après la fin de l'année. Nous travaillons donc vraiment avec une possibilité de se projeter pour l'année suivante et de travailler sur nos projets dans le cadre budgétaire. Il s'agit donc de déterminer des objectifs pour travailler dès l'année suivante. Alors que les années précédentes nous avions un an de décalage. Il était un peu compliqué d'avoir une vraie stratégie en termes de développement durable.

Nous avons de nouvelles informations pour améliorer la compréhension avec, comme vous le voyez sur la diapositive, une carte de territoires et des indicateurs sur le contexte local. Il y a aussi des synthèses pour déterminer ce qui est essentiel à retenir. Un degré de prise en compte du développement durable est évalué par chaque action, et que nous retrouverons pour chaque action dans le rapport de développement durable que vous pouvez consulter sur le site de la ville.

LES ACTIONS VALORISEES

- > **6** politiques publiques
- > **48** actions
- > **12** nouvelles actions intégrées
- > **17** directions et services impliqués

Exemples

La journée citoyenne

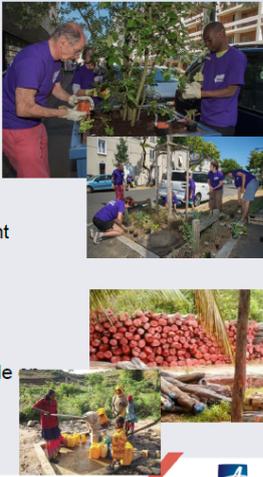
- Mobilisation des Angevins sur des actions citoyennes
- 450 participants en 2015.....650 participants en 2016

L'éducation à l'environnement et au développement durable

- 45 animations, 30 partenaires et 17 communes mobilisées
- 1 800 personnes aux animations de la Maison de l'Environnement et du Développement Durable

Le congé solidaire

- Restitutions par les 3 agents partis en 2014 : réseau d'eau potable Ethiopie, déforestation à Madagascar et développement de micro-entreprises au Costa Rica
- 3 nouveaux projets retenus, concrétisés en 2016



Maison de l'Environnement et du Développement Durable

angers.fr

Concernant les actions valorisées que nous souhaitons vous montrer en exemple, nous avons évidemment souhaité vous parler de la journée citoyenne, puisque d'une part c'est une action nouvelle qui a été pour la première fois mise en place en 2015, avec 450 participants. Donc en 2016 nous avons eu 650 participants. C'est une belle évolution.

Ce qui est intéressant dans cette action, c'est une mobilisation citoyenne avec des angevins. Nous avons pu travailler sur un certain nombre de choses au niveau de l'environnement avec un travail avec l'ensemble des services. C'était très intéressant. Nous avons eu de l'éducation à l'environnement et au développement durable avec 45 animations, 30 partenaires et 17 communes qui ont été mobilisés. 1 800 personnes ont participé aux animations de la maison de l'environnement et du développement durable.

Lors de la restitution du rapport de développement durable au niveau de l'agglo, nous avons parlé des agents qui étaient partis en 2014. Ces agents sont partis pour des missions solidaires en Éthiopie pour l'analyse de l'eau d'un réseau d'eau potable et une lutte contre la déforestation en Madagascar. Ces projets étaient très intéressants et nous avons donc fait une nouvelle candidature à projet en septembre 2015. Il y aura des projets qui vont se concrétiser au cours de l'année.

Monsieur le Maire : La parole est à Pascale MARCHAND.

Pascale MARCHAND : Merci Monsieur le Maire, merci Madame l'adjointe. Je vous remercie de me donner la parole à l'occasion de ce rapport annuel sur le développement durable et plus particulièrement pour vous parler de l'agenda 21 des cultures et pour vous dire où nous en sommes depuis le dernier rapport.

LES PROJETS STRUCTURANTS



L'AGENDA 21 DES CULTURES



- Une démarche culture et développement durable qui perdure : 15 actions dans le rapport développement durable
- De nouvelles actions en 2015, exemple : co-construction du jardin sonore des Hauts de Saint Aubin avec les habitants

- La participation de la Ville d'Angers au 1^{er} Sommet Mondial de la Culture et à l'approbation du nouveau document de référence « Culture 21 : actions »



Maison de l'Environnement et du Développement Durable



Nous sommes dans une démarche culture et développement durable qui perdure de deux façons. Tout d'abord par la mise en place d'actions. Il y en a eu 15 en tout pour l'année 2015, avec quelques exemples : l'éco-conception d'expositions temporaires au musée, l'accueil de personnes en situation d'illettrisme ou étrangères à la bibliothèque, les Accroche-Cœurs, qui est un festival éco-responsable, et une action que je souhaitais mettre un peu plus en exergue, qui est celle du jardin sonore dans le quartier des Hauts de Saint-Aubin. C'est une action territoriale menée au cœur de ce quartier en mars dernier pour participer à la végétalisation du quartier et favoriser le vivre ensemble.

Cela concernait donc une cinquantaine d'habitants qui ont participé de très près à ce projet, à la création d'une œuvre monumentale imaginée par un artiste, qui est Lucas Grandin. Ce jardin sonore est devenu un lieu d'échanges entre les habitants du quartier, un lieu de partage de solidarité. Je pense que je vais faire plaisir à Madame VÉRON.

C'est une œuvre autour de laquelle il y a des ateliers de jardinage, d'échanges pratiques, d'accueil, d'animation et c'est aussi un lieu de balade. L'inauguration du jardin s'est donc déroulée le 20 juin dernier et a donné lieu à une passation entre l'artiste et les habitants, qui depuis cette date l'entretiennent. C'est donc une œuvre autonome, avec aussi un système de récupération des eaux pluviales qui permet d'arroser les plantes par un goutte à goutte. C'est le son de ces gouttes qui s'écrasent sur les boîtes de conserve au pied des plantations qui confère au jardin sa dimension sonore. Pour ceux qui n'y sont pas encore allés, je vous invite à le découvrir. Surtout par beau temps, c'est très agréable et cela permet de faire prendre conscience de la présence de l'eau et de l'importance de sa gestion. Le mobilier urbain qui est végétalisé, les jardins partagés ont été imaginés et construits avec les habitants et les structures du quartier dans le cadre de la résidence de l'artiste.

Il y a eu des réunions publiques, des groupes de travail et une maquette du projet qui ont circulé dans le quartier auquel les habitants ont été énormément associés. Nous avons eu aussi une mise en place d'habitants ambassadeurs du projet. Nous sommes véritablement dans une co-construction d'une œuvre sur la base du détournement de matériaux, bricolage et recyclage.

Il y a aussi eu un appel aux dons pour la plantation du jardin, avec une centaine de plantes qui ont été données par les habitants. Du côté des animations, il y en a eu avec la bibliothèque Nelson Mandela, mais également avec la maison de quartier avec la création de mini jardins sonores lors d'ateliers dans les écoles ou les centres de loisirs. Voilà pour le focus que je voulais faire autour d'une action en particulier. Je voudrais également vous dire que la deuxième façon de faire perdurer cette démarche culture et développement durable est de confirmer la place de la ville d'Angers au niveau national et international.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer cette question de la présence de la ville d'Angers dans les réseaux. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, mais je vous rappelle quand même qu'en 2015 la ville d'Angers a été présente dans le cadre du réseau Cités et Gouvernements locaux unis pour laquelle elle a la vice-présidence. Angers a aussi été présente au premier sommet mondial de la culture à Bilbao, mais aussi à l'occasion de la COP 21 en novembre dernier à Paris où notre adjoint à la culture était invité à intervenir sur l'expérience angevine, dans l'intégration des problématiques développement durable au sein des politiques culturelles que nous conduisons.

Enfin pour conclure je voulais aussi porter à votre connaissance deux derniers points. Toujours par rapport à notre implication dans les réseaux, je dois vous dire que la ville d'Angers a également été invitée à intervenir il y a quelques mois à Galway en Irlande, pour un témoignage. Nous n'y sommes pas alliés. Je vais vous en expliquer la raison. On nous proposait un témoignage d'un quart d'heure. J'ai demandé si c'était bien le cas, puisqu'à Bilbao je suis quand même intervenue sur 3 jours de suite. Donc ici nous leur avons répondu par la négative pour un témoignage d'un quart d'heure en arguant que nous ne pouvions pas favoriser des démarches développement durable et prendre un avion pour aller parler seulement un quart d'heure.

Tout cela pour vous dire que nous avons aussi actuellement des échanges avec CGLU, pour proposer d'autres méthodes d'échanges par le biais de visioconférences, tout simplement. Tout cela est en cours. Je voudrais vous dire aussi, si vous ne le savez pas déjà, que le dossier agenda 21, après avoir longtemps été piloté au niveau d'ALM par la mission développement durable, est maintenant confié à la direction de la culture de la ville d'Angers qui a encore besoin d'un peu de temps pour que cette démarche fonctionne dans des conditions optimales. Je vous parle ici d'organisation. Je vous remercie.

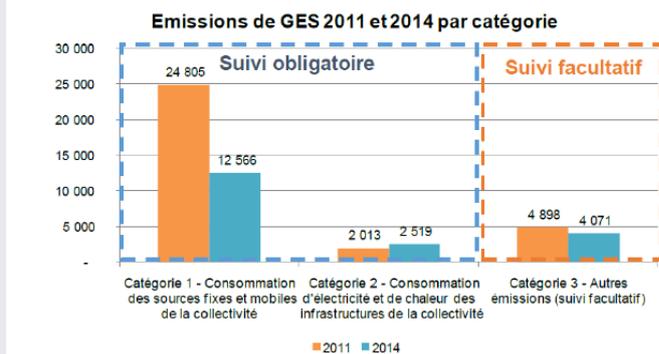
Monsieur le Maire : Merci Madame Marchand. Madame Le Manio.

L'AGENDA 21 BIODIVERSITE : Un renforcement des actions en 2015

- 24 / 62 actions en cours
- Nouvelles actions : Fête de la Nature et préparation d'un programme d'actions en faveur du zéro phyto
- Convention 2015-2017 avec le Conservatoire Botanique National de Brest

LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL : une année stratégique

- Temps fort autour de la transition énergétique et climatique
- Plateforme locale de la rénovation thermique des logements « Mieux chez moi »
- Mise à jour du bilan des gaz à effet de serre et évaluation du plan d'actions 2011-2014



Maison de l'Environnement et du Développement Durable

Catégorie 1 : liée à la consommation de gaz, de carburants pour les véhicules, consommation d'engrais...
Catégorie 2 : liée à la consommation d'électricité, de vapeur, de chaleur ou de froid
Catégorie 3 : émissions liées aux achats, produits ou services, aux déplacements professionnels, au transport de visiteurs, ...

angers.fr



Isabelle LE MANIO : Concernant l'agenda 21 Biodiversité, nous avons un renforcement des actions en 2015. Une des actions importantes est la Fête de la Nature.

En 2015 nous avons la première édition de cette Fête de la Nature, avec plus d'une trentaine d'animations grand public, des expositions et des ateliers. Une dizaine de communes étaient participantes, dont Angers. Cette Fête de la Nature qui a connu un fort succès a été reconduite en 2016. C'est justement en ce moment, du 11 mai au 5 juin.

Je vous invite à notamment aller au jardin potager de la maison de l'environnement les 4 et 5 juin. Il y aura de nombreuses animations et de choses très intéressantes. Je sais que je suis en concurrence avec Roselyne Bienvenu sur le 5 juin, mais après l'effort, je vous propose un peu de calme et de tranquillité dans le jardin de la maison de l'environnement. Ce serait bien d'y réfléchir pour l'année prochaine. Il faudra y faire attention, en effet. Pour le Plan Climat-Énergie Territorial, c'est une année stratégique puisque nous avons eu la mise à jour du bilan de gaz à effets de serre et l'évaluation du plan d'action entre 2011 et 2015.

Vous avez un petit schéma ici où nous avons essayé de reprendre quelques éléments importants, avec trois catégories pour le suivi. Nous prenons en compte la consommation des sources fixes et mobiles de la collectivité. Nous observons une baisse importante de 40%, qui est tout simplement liée à la modification de la production du réseau de chaleur de chauffage urbain, qui est passé du fioul et gaz au bois en 2014, d'où cette baisse très importante.

En catégorie 2 nous avons une légère hausse certainement liée à une modification de la rigueur climatique. Dès que l'hiver est plus froid, il y a une consommation plus importante. C'est tout simplement cette différence. La catégorie 3 est facultative par rapport à nos obligations, il s'agit d'une estimation très partielle aujourd'hui puisque nous n'avons pas les éléments des années précédentes. Pour l'instant cela sera un peu difficile de pouvoir en expliquer les raisons. Ce qui sera intéressant, c'est qu'au fur à mesure des années nous pourrons faire des comparaisons sur du long terme. Aujourd'hui, concernant les modifications climatiques, il est un peu difficile de travailler ce sujet sur quelques années, mais d'ici 6 à 9 ans nous

aurons vraiment une information sur le travail que nous pouvons faire. Nous pourrions avoir des comparaisons plus intéressantes.

PERSPECTIVES 2016

Développement de nouvelles actions

Exemples

- Schéma directeur des réseaux de chaleur
- Programme d'actions zéro phyto
- Finalisation du projet de service de la Maison de l'Environnement et du Développement Durable

Les projets structurants

- Poursuite des actions culture et développement durable
- Poursuite de l'Agenda 21 biodiversité : Nature en Fête, actions avec les communes, Conservatoire de Brest, ...
- Climat énergie : finalisation de l'évaluation du plan d'actions 2011-2014 et réflexions sur l'élaboration du 2nd plan d'actions : « PCAET »

Le rapport développement durable

- Renforcement des indicateurs et comparaisons régionales / nationales

Maison de l'Environnement et du Développement Durable



Concernant les perspectives 2016, j'en ai déjà un petit peu parlé, mais un des éléments importants sera le schéma directeur des réseaux de chaleur. Ce plan d'actions sera livré dans le courant 2016, avec une première partie en juin puis l'autre partie en novembre. Pour le programme d'actions "zéro phyto", vous pouvez voir en ce moment une campagne d'affichage dans la ville sur le "zéro phyto". Il faut savoir que cette campagne est au niveau d'ALM. Nous la retrouvons dans l'ensemble de l'agglomération. Nous avons effectué un certain nombre d'activités et d'ateliers avec une participation ville d'Angers et ALM et un échange de bonnes pratiques entre les communes. Ce sont des échanges très intéressants et qui nous permettent vraiment de travailler sur cet objectif de "zéro phyto".

Puis il y a la finalisation du projet du service de la maison de l'environnement et du développement durable. Ce projet de service a été lancé fin 2015 et il verra le jour prochainement. Il est en train de se finaliser, nous pourrions donc certainement vous le proposer très bientôt. Concernant les projets structurants, nous avons le projet de biodiversité, avec la deuxième édition de la Fête de la Nature dont je vous ai parlé tout à l'heure. Pour le Plan Climat-Énergie, nous avons les résultats du bilan gaz à effets de serre que nous allons renouveler.

Et puis ce programme de "zéro phyto", dont vous pouvez voir sur le site de la ville le travail qui a été fait par le conservatoire de Brest sur le bilan de la flore sauvage. Ce sera un bilan que nous allons effectuer sur les trois prochaines années. Il est très intéressant pour étudier les fleurs que nous avons dans notre région et qu'il faut conserver à tout prix. Ce bilan est donc présent.

Monsieur le Maire : Merci Madame LE MANIO. Mes chers collègues, avez-vous des questions ou des interventions ? La parole est à Gilles MAHÉ.

Gilles MAHÉ : Je voulais juste dire, Monsieur le Maire, que cela aurait été intéressant que ce dossier, dont nous voyons quand même la densité, ait pu avoir une place un petit peu plus en amont de ce conseil pour permettre des échanges davantage approfondis.

Mais je pense que c'est une remarque qui vaudra peut-être pour l'an prochain, parce qu'elle traduit quand même à travers ces orientations, la vision, la détermination et le volontarisme. Il y aurait de quoi rebondir, notamment sur certaines choses que j'ai pu entendre. Mais je n'ai pas envie d'engager cette discussion.

Monsieur le Maire : Je le regrette. Nous avons tout notre temps. Il est tout à fait possible d'avoir ce débat maintenant. Nous avons eu un débat en interne parce qu'il y avait déjà beaucoup de dossiers en exergue. Et c'est l'énorme difficulté du sujet. L'année dernière vous trouviez que le rapport était un peu trop mince. Cette année vous trouvez qu'il est suffisant en densité, mais qu'il arrive trop tard dans le cours du conseil municipal.

Je me dis qu'en croisant ces deux choses, nous devrions être capables de vous donner satisfaction l'année prochaine. Je précise que Madame LE MANIO a imputé à la situation climatique, l'augmentation de la consommation de la ville. À vrai dire nous ne pourrons jamais comparer les années avant 2014 aux années après 2014. Puisque 2014 représente l'ouverture d'Aquavita. Ce qui, sur le plan des fluides, indépendamment de ses qualités, bouge évidemment le niveau de consommation de la collectivité. La progression de 25% des consommations de la ville est à pallier à un hiver plus ou moins rigoureux.

Et même quand nous étudierons la période de 2012 à 2015, nous nous apercevrons qu'il y a une augmentation de 2013 à 2016. Ce n'est qu'à partir du moment où on comparera la période 2017 à 2014 que nous serons à parc immobilier ou d'infrastructure de la ville constant qui permettra d'avoir des comparaisons qui seront objectives. Voilà ce que je voulais indiquer sur ce premier point. Le reste relèvera effectivement des modifications climatiques.

Pour le reste, je nous donne rendez-vous l'année prochaine, et je prends l'engagement que ce dossier soit mis en exergue pour que nous ayons l'occasion d'en débattre dans un temps plus précoce du conseil municipal. Je vais vous proposer de donner acte de la présentation à Madame LE MANIO. À ma connaissance il n'y a pas de vote pour ou contre, mais il y a un "donner acte" ou un refus de donner acte de la présentation. Je considère que personne ne s'oppose à donner acte de la présentation. Personne ne s'abstient. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-262 : le Conseil Prend acte

Nous en arrivons à la maison de l'environnement et c'est un contrat de cession de droits.



Délibération n° DEL-2016-263

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Education à l'environnement

Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Organisation de spectacles pour les rendez-vous au jardin - Contrats de cession des droits de représentation avec les associations Big Up, Foligammes et Sarabande.

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

EXPOSE

Dans le cadre des « rendez-vous au jardin » organisés les 4 et 5 juin 2016, sur le thème des couleurs au jardin, la Maison de l'Environnement et du Développement Durable proposera des animations dans son jardin biologique.

Le samedi après-midi, la chorale de l'association Big Up proposera des morceaux de jazz, dans la soirée, l'ensemble vocal féminin Foligammes proposera un concert en soirée, et le dimanche après-midi, les musiciens de l'association Sarabande interpréteront des morceaux de quintette à vent.

A cet effet, des contrats de cession de droits de représentation doivent être signés avec les associations

- Big Up, pour un montant de 350 € TTC,
- Ensemble vocal féminin Sarabande, pour un montant de 350 € TTC
- Sarabande, pour un montant de 200 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Approuve les contrats de cession des droits de représentation pour un montant total de 900 €,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer ces contrats,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 011, article 651.



Isabelle LE MANIO : Justement par rapport à cette fête, nous avons des rendez-vous aux jardins qui sont organisés les 4 et 5 juin. Il s'agit d'une cession de droits d'un montant de 900 euros pour trois associations.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarques. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-263 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Pour l'arrachage de la jussie nous avons une demande de subvention auprès du conseil départemental.



Délibération n° DEL-2016-264

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Education à l'environnement

Arrachage de la jussie - Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire.

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

EXPOSE

Plante vivace aquatique qui se développe rapidement dans les cours d'eau qu'elle colonise, la jussie nécessite une intervention régulière pour limiter sa prolifération.

A cet effet, chaque année la Ville d'Angers organise des chantiers d'arrachage. Cet été, de nouvelles interventions seront confiées au Chantier d'Insertion Espace Naturel pour une durée estimée à 18 jours, et un montant évalué à 7 453,20 € TTC, comprenant également l'évacuation et le compostage des plantes. Les sites concernés seront la cale de la Savatte, le quai des Carmes, les pontons promenade de Reculée et le Lac de Maine.

Dans son programme d'aide à la gestion des eaux et des milieux aquatiques, le Département de Maine et Loire propose une subvention à hauteur de 30 % sur la dépense hors taxe pour la gestion des plantes envahissantes, sous réserve de la validation d'un cahier des charges précisant les conditions techniques de cette action.

La Ville d'Angers souhaite solliciter une aide financière pour l'arrachage de la jussie à hauteur de 2 215 € TTC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à solliciter auprès du Département de Maine-et-Loire une participation financière aussi élevée que possible pour l'arrachage de la jussie sur les sites des cale de la Savatte, quai des Carmes, pontons promenade de Reculée et Lac de Maine.

Impute les dépenses et recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants chapitre 11 article 6188 et chapitre 74, article 7473.



Isabelle LE MANIO : Oui puisque nous sommes encore dans l'obligation d'arracher la jussie dans notre ville sur les sites : Cale de la Savatte, Quai des Carmes, sur la Promenade de Reculée et au Lac de Maine pour un montant de 2 215 euros.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarques particulières ? Pas d'oppositions. Pas d'abstentions.

Délibération n° DEL-2016-264 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous avons enfin le renouvellement de l'adhésion de la ville d'Angers à l'ALEC.



Délibération n° DEL-2016-265

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Transition énergétique

Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Angers à l'Agence Locale du Climat et de l'Energie (ALEC)

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

EXPOSE

Activement engagée dans le développement durable et la lutte contre le changement climatique, Angers Loire Métropole a adopté en octobre 2011 son Plan Climat Energie Territorial (PCET) partenarial avec deux objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du territoire de l'agglomération, mais également préparer l'avenir énergétique du territoire en l'adaptant aux réalités environnementales de demain.

En tant qu'animateur de son territoire, Angers Loire Métropole a eu un rôle mobilisateur de l'ensemble des acteurs du territoire en créant une Agence Locale de l'Energie et du Climat.

En accompagnement d'Angers Loire Métropole, et par délibération du 30 janvier 2013, la Ville d'Angers est devenu membre fondateur de l'ALEC. Son adhésion était de 20 000 euro/an (montant lié au nombre d'habitants) La précédente convention d'adhésion est arrivée à son terme. Compte tenu des projets de quartier portant sur la lutte contre la précarité énergétique d'une part et des projets de renouvellement urbain qui sont une occasion de rénover thermiquement les bâtiments, il est proposé de renouveler cette adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat avec une convention d'objectif portant jusqu'en 2018 et l'adhésion à cette association pour une cotisation annuelle de 20 000 euro.

De statut associatif, l'ALEC est une des composantes opérationnelles de la politique énergétique et climatique sur le territoire et à ce titre, regroupe l'essentiel des acteurs concernés.

Guichet unique pour tous les acteurs, les missions principales de l'ALEC portent sur la veille, l'information, la formation, l'aide à la décision, la mise en relation des acteurs, la mise en œuvre d'actions partenariales, la prospection, mais également la gouvernance entre acteurs.

En outre, a été mis en place en juin 2015, en collaboration avec l'ADEME et la Région des Pays de la Loire, une plateforme expérimentale de rénovation thermique des logements à l'échelle d'Angers Loire Métropole. L'ALEC est devenue l'animatrice de cette plateforme qui vise à démultiplier les travaux en faveur de l'efficacité thermique des logements afin d'accélérer la transition énergétique en réduisant les consommations et en générant de l'activité pour les entreprises du territoire. L'enjeu est très important car 44% de la consommation d'énergie provient des bâtiments.

28 % des dossiers traités par l'ALEC, le sont sur le territoire de la Ville d'Angers.

En retour, l'ALEC prendrait en charge et mettrait en œuvre des actions incitatives et pédagogiques sur la ville, en cohérence avec les projets de quartiers ou les opérations de renouvellement urbain prévues, par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 1er juillet 1901,

Vu la délibération DEL-2013-15 du Conseil Municipal du 30 janvier 2013 d'adhésion de la Ville d'Angers à l'ALEC

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Angers de disposer d'une Agence Locale de l'Énergie et du Climat sur son territoire,

Considérant les projets de quartiers, et notamment les opérations de renouvellement urbain qui sont l'occasion d'une rénovation thermique des logements,

DELIBERE

Approuve la convention d'adhésion de la Ville d'Angers à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à approuver et à signer la convention ;

Procède au versement de la cotisation annuelle d'un montant de 20 000 € sur cette période de 3 ans, jusqu'en 2018.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 62, article 6281



Isabelle LE MANIO : Oui, nous avons déjà eu un contrat de 3 ans. Nous souhaitons le renouveler, avec une cotisation de 20 000 euros, qui est le même montant que la convention précédente. Nous vous proposons simplement d'avoir le même type de conventionnement.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarque ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-265 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur BRANCOUR, vous avez un avenant au transfert de propriété concernant la rue Lebas et la rue de la Madeleine pour l'école Lebas.



Délibération n° DEL-2016-266

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Angers - Quartier Madeleine Saint Léonard Justices - Rue Lebas et de la Madeleine - Ecole Lebas - transfert de propriété par le Département de Maine-et-Loire à la Ville d'Angers - Avenant au protocole

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 27/04/2015, les modalités du transfert par le Département de Maine-et-Loire de l'Ecole LEBAS à la Ville d'Angers ont été actées par la signature d'un protocole d'accord. Or, depuis cette date, le Département a trouvé un acquéreur pour la partie restante (ex-Ecole Normale) dont le projet a quelques incidences foncières et juridiques sur le transfert de l'école, nécessitant la conclusion d'un avenant au protocole.

Considérant que l'avenant apporte les modifications suivantes au protocole signé le 26/05/2015 :

- Modification de l'emprise foncière transférée :
 - Parcelle cadastrée section CS n° 681 d'une contenance de 26a 69ca,
 - Parcelle cadastrée section CS n°682p "a" pour une superficie d'environ 4 m²,
 - Parcelle cadastrée section CS n°565 d'une contenance de 1 378 m²,
 - Parcelle cadastrée section CS n°329 d'une contenance de 210 m²,

- Modification des servitudes constituées :
 - servitude de tour d'échelle

 - servitudes de débords de toit de la corniche existante et de la corniche à réaliser du bâtiment situé sur la parcelle CS n°681 et n°682p transféré à la Ville d'Angers, sur la parcelle CS n°682p restant au Département,

 - servitude de jour depuis le bâtiment, situé sur la parcelle CS n°681, sur la parcelle CS n°682p restant au Département,

 - servitude de réseau d'eaux pluviales grevant la parcelle CS n°681

- Conditions particulières :
 - « Bouchonnage » des réseaux d'eaux usées par l'acquéreur du site restant au Département,

 - Engagement de la Ville à bloquer de manière définitive le portillon d'accès entre les deux sites de façon à rendre impossible à l'avenir son ouverture.

Considérant que les autres dispositions du protocole demeurent inchangées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques, article L 3112-1
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Approuve les termes de l'avenant au protocole d'accord signé le 26 mai 2015 entre le Département de Maine-et-Loire et la Ville d'Angers,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant et l'acte notarié ainsi que toutes pièces nécessaires à la conclusion de ce transfert,

Impute les dépenses (notamment les frais notariés) au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 21, article 2138 fonction 824 "Autres constructions",



Roch BRANCOUR : Vous avez tout dit Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas d'oppositions. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-266 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous en arrivons à la régularisation des servitudes de passage.



Délibération n° DEL-2016-267

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Lafayette-Eblé - Allée du Seuil en Maine - Régularisation de servitudes de passage de lignes électriques souterraines et de l'installation d'un poste de transformation

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire de la parcelle sise à Angers, 10 allée du Seuil en Maine, cadastrée section EN numéro 113, d'une superficie de 121 926 m².

Deux conventions ont été signées le 13 décembre 2012 entre la Ville d'Angers et la Société Electricité Réseau Distribution France (ERDF), autorisant cette dernière sur la parcelle identifiée ci-dessus les droits à :

- Etablir cinq lignes électriques souterraines
- Procéder à l'installation d'un poste de transformation et tous ses accessoires

La Société Electricité Réseau Distribution France sollicite la Ville d'Angers afin de régulariser ces 2 conventions par acte notarié.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire en date du 13 décembre 2012,

Vu les 2 conventions établies entre la Ville d'Angers et la Société Electricité Réseau Distribution France en date du 13 décembre 2012,

Vu l'acte de constitution de servitudes rédigé par Maître Duval,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

Considérant que la Ville d'Angers est propriétaire de la parcelle ci-dessus désignée,

Considérant que 2 conventions ont été signées entre la Ville d'Angers et la Société Electricité Réseau Distribution France en date du 13 décembre 2012,

Considérant qu'il convient de régulariser ces conventions par acte notarié et qu'à ce titre Maître Duval a adressé à la Ville d'Angers un projet d'acte de constitution de servitudes,

Considérant qu'en vertu de cet acte, la Ville d'Angers reconnaît les droits suivants à ERDF :

- 1) Pour l'installation de lignes électriques souterraines :
 - Etablir à demeure, dans une bande de UN (1) mètre de large, CINQ (5) canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ CENT DIX (110) mètres ainsi que ses accessoires,
 - Etablir si besoin des bornes de repérage,
- 2) Pour l'installation d'un poste de transformation et tous ses accessoires :
 - Occuper un terrain de 20 m² issu de l'unité foncière cadastrée section EN numéro 11,
 - Faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens,
- 3) Pour les 2 servitudes :

- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.),
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages,

Considérant que la société ERDF pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages,

Considérant que ces servitudes sont consenties à titre gratuit,

Considérant que ces servitudes prennent effet à compter rétroactivement du 13 décembre 2012, et sont conclues pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou, le cas échéant, avec une emprise moindre,

Considérant que tous les frais, droits et émoluments seront supportés par la société ERDF,

DELIBERE

Approuve le principe de la constitution de servitudes de passage de 5 canalisations souterraines et de la pose d'un poste de transformation et tous ses accessoires au profit de la société ERDF, à titre gratuit et aux conditions indiquées dans le projet d'acte,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la constitution des servitudes,

Précise que l'ensemble des frais d'acte notarié seront pris en charge par ERDF.



Roch BRANCOUR : Nous demandons au conseil de nous autoriser à régulariser ses servitudes par acte notarié.



Délibération n° DEL-2016-268

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Justices - Rue Jean Jaurès - Constitution de servitudes de passage de canalisation souterraine et d'accès

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

PODELIHA ACCESSION va procéder à l'aménagement d'un terrain situé 28 rue de Ballée à Angers en 5 parcelles à bâtir. La Ville d'Angers envisage d'accorder une servitude de passage d'une canalisation souterraine d'assainissement et d'un accès au profit de PODELIHA ACCESSION, sur une parcelle sis rue Jean Jaurès, cadastrée section CM numéro 59. Le raccordement du terrain de PODELIHA ACCESSION pourrait ainsi s'effectuer sur la conduite publique située sur le terrain occupé par le collège et la salle de sport Félix Landreau. L'association syndicale du lotissement se substituera à PODELIHA ACCESSION dans l'exécution de la servitude, une fois la propriété du lotissement transférée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la promesse de constitution de servitudes de passage de canalisation souterraine et d'accès en date du 4 mai 2016.

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

Considérant que la Ville d'Angers est propriétaire d'une parcelle située à Angers, rue Jean Jaurès, cadastrée CM numéro 59 et d'une superficie de 21 365 m²,

Considérant que ce terrain est mis à disposition du Département de Maine-et-Loire, aux termes du procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles à usage scolaire du second degré en date du 26/08/1985,

Considérant que PODELIHA ACCESSION a besoin de raccorder son terrain cadastré CM numéro 926 à la conduite publique localisée sur le terrain appartenant à la Ville d'Angers et désigné ci-dessus, les deux terrains étant contigus,

Considérant qu'il convient d'accorder une servitude de passage d'une canalisation souterraine d'assainissement et de ses accessoires et d'un accès au profit de PODELIHA ACCESSION ou toute autre personne morale ou physique s'y substituant,

Considérant qu'en vertu de la promesse, la Ville d'Angers reconnaît les droits suivants à PODELIHA ACCESSION :

- Etablir une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 64 mètres linéaires ainsi que ses accessoires, se raccordant au réseau existant sur la parcelle cadastrée CM numéro 59
- Laisser l'accès à ses agents ou prestataires dûment accrédités par lui à une bande de terrain d'une largeur de 2 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation selon les modalités inscrites dans la promesse,

Considérant que PODELIHA ACCESSION prendra à sa charge la remise en état des lieux après les travaux d'implantation et de canalisation, et en cas de travaux postérieurs,

Considérant que les caractéristiques techniques de la canalisation ainsi que ses accessoires devront être validées par le service Eau et Assainissement de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole,

Considérant que PODELIHA ACCESSION prendra à sa charge tous les dommages qui pourraient être causés aux biens, par son fait ou par ses installations, à l'occasion de l'implantation, de la surveillance, de l'entretien et de la réparation de la canalisation ou de ses accessoires, ainsi que leurs remplacements éventuels,

Considérant que PODELIHA ACCESSION, ses agents et ceux de ses prestataires dûment accrédités sont autorisés à réaliser les travaux par anticipation avant que la constitution de servitudes ne soit consentie,

Considérant que cette servitude prend effet à compter du jour de la signature de l'acte authentique la constituant, pour une durée perpétuelle, et perdurera pour la durée du maintien et d'usage de la canalisation ou de toutes autres installations qui pourraient lui être substituées sans modification de l'emprise,

Considérant qu'en cas de non régularisation de l'acte authentique, PODELIHA ACCESSION devra déposer la canalisation implantée par anticipation et remettre la bande de terrain d'une largeur de 4 mètres en état,

Considérant que cette servitude est consentie à titre gratuit,

Considérant que tous les frais, droits et émoluments seront supportés par PODELIHA ACCESSION,

Considérant que les autres modalités et conditions sont mentionnées dans la promesse,

DELIBERE

Approuve le principe de servitudes de passage de canalisation souterraine d'assainissement et d'accès, à titre gratuit, et aux conditions indiquées dans la promesse, au profit de PODELIHA ACCESSION ou toute autre personne morale ou physique s'y substituant,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la constitution de servitudes,

Autorise PODELIHA ACCESSION, ses agents et ceux de ses prestataires dûment accrédités à réaliser les travaux par anticipation, avant que la constitution de servitudes ne soit consentie,

Précise que l'ensemble des frais, droits et émoluments seront pris en charge par PODELIHA ACCESSION.



Il en est de même avec une petite variante pour la délibération suivante puisqu'il s'agira ici de constituer une servitude de passage par acte notarié. Souhaitez-vous que j'en dise davantage ?

Monsieur le Maire : Écoutez, je vais m'assurer que mon souhait que vous n'en disiez pas davantage est partagé de manière majoritaire au sein de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il que Monsieur BRANCOUR en dise davantage ? Manifestement personne. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-267 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-268 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Aide au ravalement de façade.



Délibération n° DEL-2016-269

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Aide municipale au ravalement de façades - 9^{ème} campagne - Attribution de subventions

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Lors de sa séance du 30 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé d'engager une neuvième campagne de ravalement de façades obligatoire. Cette action s'inscrit dans une politique de valorisation du paysage urbain angevin. L'impact d'un patrimoine architectural entretenu et mis en valeur, revitalise en priorité le quartier traité, son voisinage immédiat, mais également la Ville dans sa globalité. Les effets positifs des précédentes campagnes de ravalement sont connus et appréciés par les visiteurs et les habitants d'Angers depuis de nombreuses années.

Afin de poursuivre cette action de valorisation du paysage urbain, la 9^{ème} campagne de ravalement a été engagée le 1^{er} février 2012, avec pour objectif d'accompagner la valorisation du centre-ville. L'arrêté du 20 mars 2012 établit la liste des immeubles concernés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Afin d'aider financièrement les propriétaires concernés par cette campagne, il a été prévu l'attribution de subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades. La délibération du Conseil Municipal n°24 du 30 janvier 2012, établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions pour la neuvième campagne de ravalement de façades.

Suite à l'achèvement des travaux de ravalement des façades d'immeubles visés par cette campagne, et conformément au règlement de subvention en vigueur, des propriétaires ont sollicité le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 4 546 €, selon la répartition figurant en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal 34-86-082, du 27 janvier 1986 relative au ravalement des façades d'immeubles et à l'aide de la Ville,

Vu les délibérations du Conseil Municipal DEL-2012-23 du 30 janvier 2012, relative au lancement de la neuvième campagne de ravalement de façades, DEL 2012-24 du 30 janvier 2012, relative aux critères d'attribution et au mode de calcul de l'aide municipale au ravalement, et DEL-2013-575 du 4 novembre 2013, relative à la prolongation de la neuvième campagne de ravalement de façades,

Vu les arrêtés municipaux du 20 mars 2012, et du 12 décembre 2013 fixant la liste des immeubles visés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Attribue les subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, à hauteur d'un montant global de 4 546 €, selon la répartition figurant en annexe, pour les travaux de ravalement réalisés sur des immeubles visés par la neuvième campagne.

Impute la dépense, qui s'élève à 4 546 €, au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 204, article 2042 2, dans la mesure des crédits restant disponibles, et dans une limite de deux ans à compter de la date de la présente délibération du Conseil Municipal.



Roch BRANCOUR : Nous avons six subventions pour un montant de 4 546 euros dans le cadre de la 9ème campagne.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Délibération n° DEL-2016-269 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur DIMICOLI.



Délibération n° DEL-2016-270

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Habitat - Prêt à Taux Zéro Plus - Soutien à l'Accession Sociale à la propriété - Dispositif d'aides municipales 2016

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Par délibération du 08 novembre 2007, Angers Loire Métropole a approuvé les modalités de l'accompagnement financier de son Programme Local de l'Habitat (PLH) affirmant ainsi ses objectifs en matière de production de logements durables locatifs sociaux et d'accession sociale à la propriété. Il fixe pour la Ville d'Angers, un objectif de production de 1 200 logements par an, dont 50 % dits « aidés » y compris l'accession sociale.

Le 20 décembre 2007, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont signé une convention de mise en œuvre du PLH. Au travers de cette convention, la Ville s'est engagée notamment à financer aux côtés d'Angers Loire Métropole les projets d'accession sociale à la propriété répondant à ses attentes et aux priorités du Programme Local de l'Habitat.

A ce titre, le 22 janvier 2009, Angers Loire Métropole a défini un plan d'aides exceptionnelles pour 2009 et 2010. De son côté, la Ville d'Angers a mis en place sur deux ans le Plan de Soutien au Logement Social, à l'aide d'une enveloppe dédiée de 15 millions d'euros, destiné aux bailleurs sociaux et aux accédants à la propriété.

En 2011 et 2012 suite à l'entrée en vigueur du dispositif de financement national de l'accession sociale à la propriété instaurant le Prêt à Taux Zéro + (PTZ+) et aux décisions d'Angers Loire Métropole d'intervenir en faveur des primo accédants, la Ville d'Angers a approuvé les critères d'éligibilité et les modalités de financement des aides à l'accession sociale à la propriété sur son territoire renouvelant ainsi son implication dans ce domaine.

En 2013, 2014 et 2015 les lois de finances successives ont modifié le PTZ+ faisant varier les plafonds de ressources permettant d'y prétendre. Toujours à destination des primo accédants, il était alors centré uniquement sur les opérations répondant au label Bâtiment Basse Consommation 2005 ou respectant la réglementation Thermique 2012.

Ainsi depuis 2008, la mise en œuvre des aides à l'accession sociale a permis de financer à travers le PASS Foncier, le Prêt à Taux Zéro Majoré (PTZM), puis le PTZ + : 410 logements pour un montant de 1 211 000 euros d'engagements financiers de la part de la Ville d'Angers. En outre, ces aides auront permis à tous les acteurs du Bâtiment, promoteurs, constructeurs et autres, de réaliser un chiffre d'affaires de 64 946 000 €. Soit environ 613 équivalent-emplois créés ou maintenus dans le secteur de l'Immobilier.

Au regard de la mise en œuvre de ce dispositif réglementaire, Angers Loire Métropole a fixé, par délibération du Conseil de Communauté du 09/05/2016 les critères d'éligibilité à son intervention financière en direction des accédants sociaux à la propriété.

La Ville d'Angers propose de maintenir l'aide municipale à l'accession sociale à la propriété et en définit les nouvelles modalités d'attribution conformément aux nouvelles orientations prises par Angers Loire Métropole. La volonté de la Ville d'Angers est aussi de favoriser l'accession sociale à la propriété des familles avec enfants afin de limiter les départs de ces familles en dehors de l'agglomération.

Compte tenu des résultats et de l'intérêt porté au dispositif en 2015 soit 68 dossiers instruits pour un montant global de 166 000 €, il est proposé que l'aide municipale en faveur de l'accession sociale à la propriété des ménages « primo-accédants » soit renouvelée pour l'année 2016.

Pour traduire la cohérence entre les politiques communautaires et municipales, il est proposé d'attribuer cette aide sous les mêmes conditions d'éligibilité établies par Angers Loire Métropole.

Pour les logements neufs : l'aide municipale correspondra à une aide équivalente à celle décidée par Angers Loire Métropole soit par exemple pour un ménage de 2 adultes et 3 enfants, une subvention de la Ville d'un montant de 2 500 €, se cumulant à celle d'Angers Loire Métropole du même montant.

Pour les logements anciens détenus par un organisme d'H.L.M. ou une S.E.M.Immobilière l'aide municipale correspondra à une aide équivalente à celle décidée par Angers Loire Métropole soit, quelle que soit la typologie du ménage, une subvention forfaitaire de la Ville d'Angers de 1 000 €, se cumulant à celle d'Angers Loire Métropole du même montant.

Considérant la volonté de la Ville d'Angers à confirmer son soutien à la production de logements à vocation sociale.

Les dossiers de demande de subventions présentés par les « primo-accédants » continueront à être instruits par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole qui reste le guichet unique pour l'ensemble des communes adhérentes au dispositif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 9 Mai 2016 définissant les modalités d'attribution des aides à l'accession sociale à la propriété par Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 mai 2016

DELIBERE

Maintient l'accompagnement à l'Accession Sociale à la Propriété et approuve les nouveaux critères d'éligibilité et le dispositif municipal d'aide 2016 à l'accession sociale qui se substitue aux dispositions antérieures,

Autorise Monsieur le Maire de la Ville d'Angers ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les décisions de subvention.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice au budget 2016 au chapitre 204, article 204 2 2.



Daniel DIMICOLI : Monsieur le Maire, je voudrais simplement vous proposer de continuer le soutien à l'accession sociale à la propriété, avec un dispositif d'aide municipale qui complétera celui d'ALM. Sachant que l'année dernière nous avons quand même instruit 68 dossiers pour un montant de 166 000 euros.

Monsieur le Maire : Très bien. Sur ce maintien de notre dispositif de soutien, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-270 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Demande de Vœu :

J'ai été saisi d'une demande de vœu par notre collègue Alain PAGANO. Je lui ai fait valoir qu'en application de notre règlement intérieur qui consiste à ce que l'assemblée délibère sur les affaires locales, je ne pouvais pas proposer qu'il y ait un vote sur ce vœu. Néanmoins je lui ai dit que je lui passerais la parole, ce que je fais évidemment. Vous avez la parole, Monsieur PAGANO.

Alain PAGANO : Oui je le regrette. Pour que tout le monde le sache, je fais référence à un vœu que je proposais de faire adopter par le conseil municipal, demandant au gouvernement de retirer la loi EL KHOMRI. Pourquoi ai-je fait ce vœu ?

Parce que d'abord la majorité de nos concitoyens le réclament, et que, loin de propos mielleux ou de volonté de taper dans la ruche, je considère que le gouvernement a l'oreille qui bourdonne et a du mal à entendre la volonté populaire. Mais surtout, il n'a échappé à personne qu'il y a un certain nombre de mouvements de grève qui engendrent des perturbations.

Monsieur le Maire, vous y êtes intervenu d'ailleurs en tant que Maire et non pas comme sénateur, pour dénoncer les difficultés qu'elles engendraient pour les angevins. Je considérais donc légitime d'aider un peu le gouvernement à aboutir à une solution d'apaisement social qui soit de nature à ce que le vivre ensemble se passe dans de meilleures conditions à Angers ou ailleurs. Je voulais quand même terminer en disant que quelquefois les sujets nationaux sont discutés localement. Vous en avez d'ailleurs fait la preuve en début de conseil municipal en nous parlant des abeilles et des néonicotinoïdes, dont je remarque d'ailleurs qu'elles n'étaient pas présentes dans le sujet sur le développement durable de ce soir. Il y a donc quand même possibilité de discuter de sujets nationaux.

Je ne dis pas qu'il faut parler de sujets nationaux à tire-larigot, mais ici il y avait une forte implication locale. Je regrette donc profondément que nous donnions l'image d'être un petit peu déconnectés de ce qui fait les discussions des angevins d'aujourd'hui et que nous ne nous emparions pas d'un sujet qui concerne un peu tout le monde.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur PAGANO. D'abord concernant l'absence des ruchers dans le rapport sur le développement durable : nous ne traitons pas ici de l'année en cours.

Les 15 ruchers dont j'ai parlé et qui vont être implantés sur le plan municipal résultent d'une convention que nous avons signée au mois d'avril. Ces 15 ruchers commenceront à être installés dans le courant de l'année 2016. Ils figureront donc dans le rapport annuel sur le développement durable qui sera présenté en exergue l'année prochaine.

Ensuite vous prenez la parole pour dire que vous regrettez de ne pas pouvoir vous exprimer sur certains sujets, alors que précisément je vous permets de le faire. Je nuance deux choses : la mise aux voix d'un vœu, qui supposerait qu'une majorité se dégage par rapport à un sujet national, et la possibilité de l'évoquer à haute voix. Je l'ai fait en vous donnant la parole pour dire que vous aviez le sentiment que le gouvernement était responsable de la situation actuelle et qu'il était souhaitable qu'il trouve une manière d'en sortir. Je ne crois pas trahir vos propos en disant cela.

En évoquant le retrait de la loi EL KHOMRI, je vous ai laissé un espace d'expression. Simplement, si je devais demander à chacun dans cette assemblée de se prononcer par rapport à ce sujet, je contreviendrais aux principes du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que nous délibérons sur des sujets locaux. À certains égards, mais je sais que ce n'était pas votre intention, cela aurait peut-être posé quelques difficultés à certains pour se positionner par rapport au vœu que vous envisagiez.

Mais je maintiens que nous avons besoin de ce principe, parce que sinon chaque conseil municipal peut

devenir une tribune sur laquelle nous nous exprimons sur des sujets qui ensuite peuvent aller très loin. Nous pourrions aussi donner notre sentiment sur le Brexit pour savoir ce qu'il faudrait faire si nous étions nous-mêmes anglais. Nous pourrions nous positionner par rapport à des sujets sur lesquels il y a une responsabilité régaliennne ou gouvernementale, et qui à ce moment-là pose une question en termes de légitimité des institutions.

Monsieur PAGANO, je vous indique que je n'ai pas accédé à cette demande, après avoir pris la tâche de l'ensemble du bureau municipal. Il n'y a évidemment rien de personnel, ni rien qui soit proprement lié au sujet, mais c'est la règle qui prévaudra pendant la durée du mandat, sur le fait d'éviter d'inviter des sujets nationaux au vote de notre assemblée. C'est la règle qui prévaudra sur l'interpellation, et sur la capacité d'expression. Votre statut d'élu municipal vous a permis à la fois de le faire dans la presse, mais vous a à nouveau permis de le faire ce soir. Je pense que personne ne sera surpris par votre position ce soir.

Mes chers collègues j'en ai terminé en ce qui concerne l'ordre du jour et les questions orales que j'ai reçues et qui ont été maintenues. Dans ces conditions je vous pose la question de savoir si vous souhaitez m'interroger sur les décisions prises en vertu de l'article 1 2122-22 du code général des collectivités territoriales ? Ou sur les MAPA qui vous ont été présentées ? Si ce n'est pas le cas, je vous donne rendez-vous le mois prochain. Nous aurons un ordre du jour substantiel, avec le compte administratif et la décision modificative qui seront notamment au cœur de notre conseil municipal. Mais pas seulement, puisque nous aurons également la tribune Colombier pour laquelle nous avancerons, compte tenu du vote favorable qui a été émis ce soir. Bonne soirée à tous et à toutes. Je vous donne rendez-vous le mois prochain.



<p>LISTE DES DECISIONS DU MAIRE</p> <p>PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</p>

*Date de transmission au
contrôle de légalité*

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

DM-2016-123	Exposition pédagogique La traite négrière et le commerce triangulaire - Mise à disposition du hall de la Cité des associations pour l'accueil de l'exposition « La traite négrière et le commerce équitable». Exposition visible du 18 avril au 20 mai 2016.	18 avril 2016
DM-2016-124	Exposition Peintures de Ludovic Kouassi dans le cadre de la 11ème édition de la commémoration de l'abolition de l'esclavage et la traite négrière. Exposition visible du 18 avril au 27 mai 2016 dans le hall d'accueil de la Cité des associations.	18 avril 2016

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

DM-2016-115	Ville d'art et d'histoire - Tarifs d'inscription aux animations "patrimoine et architecture". Ces tarifs prendront effet à partir du 1er septembre 2016.	13 avril 2016
DM-2016-118	Grand Théâtre - Contrat de mise à disposition gratuite de la salle d'exposition pour la fédération des œuvres laïques du Maine et Loire le jeudi 7 avril 2016 de 9H30 à 12H30.	13 avril 2016
DM-2016-119	Théâtre Chanzy - Contrat de mise à disposition gratuite avec l'association des parents d'élèves de l'école du Curé d'Ars le samedi 2 avril 2016 à 17H30.	13 avril 2016
DM-2016-125	Musées d'Angers - Ventes d'ouvrages et de produits - Tarifs	18 avril 2016
DM-2016-128	Musées d'Angers - Concert du 21 avril 2016 - Avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours, Angers, Le Mans (EPCC ESBA TALM), le Chabada et le Silver Club	25 avril 2016
DM-2016-134	Grand Théâtre saison 2015/2016 - Contrats de mise à disposition payantes pour la Caisse d'Epargne Pays de la Loire le mercredi 4 mai 2016 (coût 305 €) et Angers SCO le jeudi 12 mai 2016 à 19H (coût 1830 €). Le montant global s'élève à 2135 €.	29 avril 2016
DM-2016-135	Musées d'Angers - Musée des Beaux-Arts et Musée Jean Lurçat et de la Tapisserie Contemporaine - Journées du patrimoine les 17 et 18 septembre 2016 - Braderie	29 avril 2016

DM-2016-136	Musées d'Angers - Musée Château de Villévêque - Manifestation "Rendez-vous aux jardins" les 4 et 5 juin 2016 - Gratuité des visites et des animations	29 avril 2016
DM-2016-137	Théâtre Chanzy saison 2015/2016 - Contrats de mise à disposition payantes pour la chorale Kaléidovox le vendredi 22 avril 2016 (coût : 555 €) et l'association activités culture passions loisirs d'Ecouflant le samedi 14 mai 2016 à 20H30 (coût : 885 €) - Montant total : 1440 € - Contrats de mise à disposition gratuites pour l'école Charles Bénier le mardi 17 mai 2016 à 20H15, l'école Alfred Clément le jeudi 19 mai 2016 à 20H et l'école Cussonneau le jeudi 26 mai 2016 à 20H.	29 avril 2016
DM-2016-138	Salle Claude Chabrol - Saison 2015/2016 - contrats de mise à disposition du Centre Communal d'Action Sociale le jeudi 14 avril à 15H, l'école Pierre et Marie Curie le jeudi 21 avril à 18H, la Compagnie Entrée Public le mercredi 27 avril à 19H, l'Association Sportive de l'Université d'Angers le vendredi 29 avril à 20H, Rouge Cœur le samedi 2 avril à 20H30 (290 €), Association Sportive et Culturelle du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers le samedi 23 avril à 20H30 (480€) La Ville d'Angers organise différents spectacles à la salle Claude Chabrol pour la saison 2015/2016. A cet effet, différents contrats sont établis : Le montant total des contrats s'élève à 730 €.	29 avril 2016
DM-2016-141	Muséum des sciences naturelles - Récolement des collections - Convention cadre entre la Ville d'Angers et les bénévoles	10 mai 2016
DM-2016-142	Musées d'Angers - Vente d'ouvrages et de produits - Tarifs	10 mai 2016
DM-2016-143	Exposition "des bords de Loire à l'Île de la tortue, histoire entrelacée de l'Anjou et des Antilles" - Gratuité d'accès au muséum des sciences naturelles du 16 avril au 28 mai 2016.	10 mai 2016
DM-2016-144	Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers - Année scolaire 2015/2016 - Convention de partenariat avec la Ville de Trélazé concernant la mise à disposition du théâtre de l'Avant-Scène La ville de Trélazé accepte de mettre à disposition du conservatoire le théâtre de l'Avant-Scène pour les examens qui auront lieu le lundi 20 juin 2016.	10 mai 2016
DM-2016-145	Théâtre Chanzy - Saison 2015/2016 - Contrats de mise à disposition gratuite avec l'école Condorcet le jeudi 12 mai 2016 à 20H30 et l'école Dacier le mardi 24 mai 2016 à 20H - Contrats de mise à disposition payante avec la compagnie les pieds en délire le samedi 21 mai 2016 à 17H et 19H20 (coût 1.106 €) et l'union sportive de Briollay le samedi 28 mai 2016 à 20H et le dimanche 29 mai 2016 à 17H (coût 1.770 €). Le montant global s'élève à 2.876 €	11 mai 2016

DM-2016-146	Musées d'Angers - Modification des tarifs de reproduction des images des collections - Approbation Dans le contexte de la mise en ligne des collections des musées (40 000 fiches d'œuvres seront disponibles à la consultation), il est proposé une gratuité de reproduction des images, qui poursuit deux objectifs : d'une part, développer une communication positive autour de la mise en ligne et de la décision politique de la gratuité, et d'autre part permettre une diffusion accrue des collections au niveau national et international. La gratuité sera limitée à 30 visuels par personne et par an. Au-delà, il sera mis en application une tarification simplifiée : 3 € pour un visuel en basse définition et 30 € pour un visuel en haute définition.	11 mai 2016
DM-2016-147	Musées d'Angers - Parcours nocturne " La Balade du Roi René" - Ouverture exceptionnelle de 19h30 à minuit et gratuité d'accès au musée des Beaux-Arts les 23, 30 juillet et 6, 13 août 2016	11 mai 2016
DM-2016-148	Muséum des Sciences naturelles - Nuit des musées du 21 mai 2016 - Braderie de catalogues et produits dérivés.	11 mai 2016

SANTE PUBLIQUE

DM-2016-114	Mise à disposition de locaux au bénéfice d'association - Convention avec le CESAME - Action Profamille La Ville d'Angers met à disposition du CESAME la salle de réunion de la Maison de Santé des Hauts de Saint-Aubin.	11 avril 2016
-------------	---	---------------

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

DM-2016-120	Régie - Clôture de la régie de recettes et d'avances de la galerie David d'Angers	13 avril 2016
DM-2016-121	Régie - Clôture de la régie de recettes et d'avances du Musée des Beaux-Arts et du château de Villeveque	13 avril 2016
DM-2016-122	Régie - Clôture de la régie de recettes et d'avances des Musées Jean Lurçat et tapisserie contemporaine	13 avril 2016

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

DM-2016-139	Plan Urgence Voirie : Rue de la Madeleine - réalisation du diagnostic d'archéologie préventive - convention avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)	02 mai 2016
DM-2016-140	Mise à disposition d'un boîtier de télécommande de guidage (feu sonore) - Convention passée avec M. JAUNAY Vincent Les personnes handicapées visuelles éprouvent des difficultés pour traverser les carrefours équipés de feux tricolores. La Ville d'Angers a souhaité proposer aux usagers malvoyants un système de guidage permettant de détecter la couleur du feu, à l'aide d'un boîtier sonore.	04 mai 2016

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES
PUBLIQUES - BATIMENTS ET PATRIMOINES
COMMUNAUTAIRES**

- DM-2016-110 Quartier Madeleine/St Léonard/Justices - Logement 34 rue des Noyers - Convention de mise à disposition entre Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers 11 avril 2016
Propriétaire : Angers Loire Métropole - Locataire : Ville d'Angers -
Objet : Attribution logement d'urgence / Convention de mise à disposition entre Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers avec sous location - Redevance : gratuité
- DM-2016-112 Quartier Lafayette/Eblé - Groupe Scolaire Charles Bénier - 15 rue de la Béjonnière - Convention de mise à disposition avec l'association Graine de Citoyen. 11 avril 2016
Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Graine de Citoyen -
Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : convention de mise à disposition pour un préfabriqué situé sur le parking de l'école -
Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'occupant.
- DM-2016-113 Commune de Saint Barthélémy d'Anjou - Lieu-dit "La Persillère" - Convention de mise à disposition avec l'association Artistes Cerfvolistes et Créateurs Eoliens. 11 avril 2016
Propriétaire : Ville d'Angers- Occupant : association Artistes Cerfvolistes et Créateurs Eolien - Renouvellement - Durée : 1 ans -
Objet : Convention de mise à disposition de locaux de stockage de cerfs-volants de collection - Redevance et Charges : gratuité.
- DM-2016-116 Quartier Centre-Ville - Locaux 12 rue Chevreul - Convention d'occupation du domaine public avec Angers Loire Métropole. 13 avril 2016
Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Angers Loire Métropole -
Renouvellement - Durée : 3 ans à compter du 1er mars 2016 - Objet : convention d'occupation du domaine public de locaux privatifs de 1 691,81 m² pour les besoins de la Direction du Système d'Information Communautaire (DSIC) - Redevance annuelle : 155 670 € - Charges : supportées par l'occupant.
- DM-2016-117 Quartier Ney/Chalouère - Locaux 12 avenue Jean Joxé - Convention de mise à disposition avec l'association « Philodome et Dépotoirs ». 13 avril 2016
Propriétaire : SOMINVAL - Locataire : Ville d'Angers - Occupant : association « Philodome et Dépotoirs » - Attribution - Durée : 1 an -
Objet : convention de mise à disposition pour 1 local de stockage partagé de 35,74 m² - Activités : boutique de réemploi type ressourcerie - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'Occupant.

- DM-2016-126 Monplaisir - Locaux 12 boulevard Robert Schuman - Convention de mise à disposition avec l'association Accueil Temps Libre Animation (ATLAS). 25 avril 2016
 Propriétaire : Caisse d'Allocations Familiales - Occupant : association Accueil Temps Libre Animation (ATLAS) - Durée : 1 an - Objet : convention de mise à disposition pour des créneaux - Activité : aider les personnes isolées en situation difficile.
- DM-2016-130 Quartier Ney/Chalouère - Groupe Scolaire Victor Hugo - Centre de Santé Scolaire - Locaux 26 rue Victor Hugo - Convention de mise à disposition avec la Commune de Bouchemaine. 29 avril 2016
 Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Commune de Bouchemaine - Renouvellement - Durée : 1 an renouvelable 2 fois pour la même période - Objet : Convention de mise à disposition de locaux à usage de Centre de Santé Scolaire d'une superficie de 350 m² - Redevance et charges : supportées par l'occupant au prorata de la population selon le dernier recensement.
- DM-2016-131 Quartier Ney/Chalouère - Groupe Scolaire Victor Hugo - Centre de Santé Scolaire - Locaux 26 rue Victor Hugo - Convention de mise à disposition avec la Commune de Trélazé. 29 avril 2016
 Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Commune de Trélazé - Attribution - Durée : du 1er novembre 2014 au 31 mars 2018 - Objet : Convention de mise à disposition de locaux à usage de Centre de Santé Scolaire d'une superficie de 324,57 m² - Redevance et charges : supportées par l'occupant au prorata de la population selon le dernier recensement.
- DM-2016-132 Quartier Ney/Chalouère - Groupe Scolaire Victor Hugo - Centre de Santé Scolaire - Locaux 26 rue Victor Hugo - Convention de mise à disposition avec la Commune d'Avrillé. 29 avril 2016
 Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Commune d'Avrillé - Renouvellement - Durée : 1 an renouvelable 2 fois pour la même période - Objet : Convention de mise à disposition de locaux à usage de Centre de Santé Scolaire d'une superficie de 350 m² - Redevance et charges : supportées par l'occupant au prorata de la population selon le dernier recensement.
- DM-2016-133 Quartier Centre-Ville - Maison des Arts - 26 avenue Montaigne - Convention de mise à disposition avec Angers Nantes Opéra (ANO). 29 avril 2016
 Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Angers Nantes Opéra (ANO) - Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : convention de mise à disposition pour des locaux privés - Redevance et charges : gratuité.

- DM-2016-149 Quartier Hauts de Saint Aubin - Ile Saint Aubin - Stationnement - Convention de mise à disposition entre Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers 11 mai 2016
- Compte tenu de la forte fréquentation de l'Ile Saint Aubin et des difficultés de stationnement dans ce secteur, Angers Loire Métropole met à disposition de la Ville d'Angers, à titre gratuit, une partie de la parcelle AC N°2 soit environ 3000 m², afin d'y stationner les véhicules des visiteurs et ainsi sécuriser le chemin Bas d'Epinaud - Durée : 3 ans à compter du 1er novembre 2015 - Redevance : gratuité, entretien et travaux à la charge de la Ville d'Angers
- DM-2016-150 Quartier Ney/Chalouère - Locaux 12 avenue Jean Joxé - Convention de mise à disposition avec l'association Réveillon de l'Amitié Angevin. 11 mai 2016
- Propriétaire : Ville d'Angers - Gestionnaire : SOMINVAL - Occupant : association Réveillon de l'Amitié Angevin - Attribution - Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction - Objet : convention de mise à disposition pour un local de stockage - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'occupant.
- DM-2016-151 Quartier Centre-Ville - Locaux 12 place Louis Imbach - Avenant n°3 à la convention de mise à disposition avec l'association Rock With You. 11 mai 2016
- Propriété : Ville d'Angers - Occupant : association Rock With You - Prorogation - Durée : 1 an - Objet : avenant n°3 à la convention de mise à disposition de locaux partagés et mutualisés - Activité : développement global de musiques actuelles - Redevance et charges : 112 € /mois.
- DM-2016-152 Quartier Hauts de Saint Aubin -Convention de mise à disposition avec l'association Radioamateurs de Maine et Loire 11 mai 2016
- Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association Radioamateurs de Maine et Loire - Renouvellement - Durée : 2 ans - Objet : Convention de mise à disposition de locaux privatifs mutualisés - Redevance : gratuité - Charges : supportées par l'occupant.

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES

- DM-2016-129 Initiation à la démarche projet des étudiants en spécialisation maîtrise d'œuvre et ingénierie - Convention Ville d'Angers / Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage (AGROCAMPUS OUEST) 28 avril 2016

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- DM-2016-111 Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Exposition "l'eau au cœur de la science" - Convention avec le Centre de Promotion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle de la Région Centre. 11 avril 2016
- La Ville emprunte au Centre de Promotion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle de la Région Centre l'exposition "Eau au cœur de la science". Une convention est signée pour préciser les modalités liées à cet emprunt, au prix de 3 080 €.
- D'une valeur estimée à 30 000 €, elle sera présentée du 29 mars au 19 avril prochains à la Maison de l'Environnement et du Développement Durable.
- DM-2016-127 Rendez-vous aux jardins 2016 - Organisation d'un spectacle "Les contes de mon jardin" et "atelier de démonstration de fabrication d'instruments à partir de végétaux" - Contrat avec l'association Trib'Alt. - 25 avril 2016
- Dans le cadre des rendez-vous aux jardins dont le thème cette année porte sur "les couleurs du jardin", la Maison de l'Environnement et du Développement Durable proposera des animations le dimanche 5 juin après-midi. La Compagnie du Théâtre des Chemins présentera son spectacle " les contes de mon jardin" et "Atelier de démonstration de fabrication d'instruments à partir de végétaux". A cet effet un contrat est signé avec l'Association Trib'Alt Coopérative de Compagnie et d'artistes pour un montant de 1 015 € TTC.



**Liste des MAPA attribués du 17 mars 2016 au 1^{er} avril 2016
(A l'exception du n° 12 A 01 10 attribué le 22 février 2016)**

N° de marché / AC	Types Marché	Objet du marché	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montants
12 A 01 10	PI	Accord Cadre réseau de chaleur - Mission de maîtrise d'œuvre pour le dévoiement de l'antenne	UTILITIES PERFORMANCE	49243	AVRILLE	13 952,00 €
16 028 01	S	Assistance à maîtrise d'ouvrage externe : révision des processus d'inscription, de la gestion des pointages, de la facturation et de la gestion des impayés à la direction Education Enfance	NEPSIO CONSEIL	44300	NANTES	30 510,00 €
16 029 01	PI	Mission de maîtrise d'œuvre Pour la réfection des étanchéités, verrières et centrales de traitement d'air du groupe scolaire de la Pérussaie	MARCHAND BODIN / BE GELINEAU	49800	TRELAZE	TF: 19 700 € HT TC1 : 5 000 € HT
16 030 01	S	Nettoyage et traitement des bustes, statues, fontaines et ouvrages divers de la Ville d'Angers	FONTENEAU RENOVATION	49106	ANGERS	120000€ pour la durée totale du marché reconductions comprises (4 ans)
16 031 01	PI	Mission de diagnostic acoustique et d'assistance a maîtrise d'ouvrage pour la rénovation acoustique de la salle Dervaux à Angers	KAHLE ACOUSTICS	1050	BRUXELLES (Belgique)	19200 € HT
16 032 01	T	Mise aux normes du Système de Sécurité Incendie de l'Hôtel de Ville Angers	SDEL ENERGIS	49243	AVRILLE	70 000,00 €
16 033 01	S	Maintenance des clochers et horlogeries d'édifices	BODET	49340	TREMENTINES	Maxi : 6 000 € HT par période
16 034 01	F	Acquisition d'une imprimante numérique pour imprimer sur divers supports	BRAUMAT SARL ZA LE CLAIR DE LUNE	44360	ST ETIENNE DE MONTLUC	19 932,00 € HT

16 035 01	F	Equipements de chauffage	CEDEO DSC	60550	VERNEUIL	10277,85 € (detail estimatif)
15 A 03 01	PI	Missions de Maîtrise d'œuvre opérationnelle sur le secteur square et avenue Jeanne d'Arc - marché subséquent N°01	ILEX	69006	LYON	174 317,55 €



M. le Maire – Vous avez reçu la liste des décisions et la liste des marchés à procédure adaptée que j'ai été amené à prendre en vertu de l'article L 2122-22. Je vous demande de m'en donner acte.

Le Conseil municipal prend acte.



La séance est levée à 22 heures 20



Le secrétaire de séance

Le Maire

Caroline FEL



Christophe BECHU

